National Capital Commission

Commission de la Capitale nationale

Plan for Canada's Capital

A Federal Land Use Plan

Plan de la Capitale du Canada

Plan d'utilisation des terrains fédéraux

Plan for Canada's Capital

A Federal Land Use Plan

Plan de la Capitale du Canada

Plan d'utilisation des terrains fédéraux

Draft Plan

Plan préliminaire

DISCUSSION DOCUMENT FOR CONSULTATION / DOCUMENT POUR FINS DE CONSULTATION

January 1987

Janvier 1987

87-02256/

This report has been prepared by the Planning Branch of the National Capital Commission. Additional copies can be obtained by contacting:

Policy and Research Division
Planning Branch
National Capital Commission
161 Laurier Avenue West
Ottawa-Hull, CANADA
K1P 6J6
Phone (613) 239-5406

Ce document a été préparé par la Direction de la planification de la Commission de la Capitale nationale. On peut s'en procurer des exemplaires supplémentaires auprès de la:

Division de la politique et de la recherche en planification
Direction de la planification
Commission de la Capitale nationale
161, avenue Laurier ouest
Ottawa-Hull, CANADA
K1P 6J6
Téléphone: (613) 239-5406

Foreword

Over the past months, the Initial Proposals component of the Federal Land Use Plan has been circulated to a wide variety of government departments, regional and local municipalities and public groups. Consultations and discussions with these and other parties respecting the Initial Proposals has aided the Commission greatly in refining and finetuning the proposals and strategies indentified in this document. The interest shown in this important phase of the plan for future development of the Nation's Capital is indeed encouraging.

It is hoped that the great number of concerns and suggestions which have been expressed are addressed in this Draft Plan. Though still in draft form, we feel confident that improvements have been made in the document, and that it represents a significant landmark in charting the creation, in our Capital, of a true symbol of the nation. Later this year, we will be releasing the final version of the *Federal Land Use Plan*, marking not the ending, but the beginning to a new era in planning for Canada's Capital.

Avant-propos

Au cours des derniers mois, les Propositions préliminaires du Plan d'utilisation des terrains fédéraux ont été distribuées à de nombreux ministères, municipalités régionales et locales et groupes d'intérêt public. Les consultations et les discussions qui se sont déroulées avec ces intervenants et d'autres parties intéressées ont grandement aidé la Commission à parfaire et à fignoler les propositions et les stratégies décrites dans ce document. La participation et l'intérêt manifestés à cette étape importante du Plan en vue de l'aménagement futur de la capitale du pays sont très encourageants.

Nous espérons apporter dans cette ébauche du Plan une réponse au plus grand nombre possible de préoccupations et de suggestions formulées. Bien qu'il ne s'agisse encore que d'une ébauche, nous sommes convaincus que des améliorations ont été apportées à ce document qui marque un jalon significatif vers la création, dans la capitale, d'un symbole véritable de notre pays. Au cours de l'année, nous publierons la version finale du Plan d'utilisation des terrains fédéraux qui, loin de constituer le point final, amorcera plutôt le début d'une nouvelle ère dans la planification de la capitale du Canada.

Chairman

Le président,

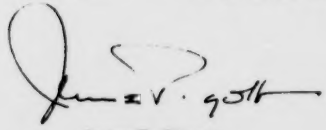

Jean E. Pigott

Table of Contents

Introduction	1
The Commission's Mandate	2
The Significance of Federal Lands	3
Relationship To Other Planning Jurisdictions	5
The Plan	6
1.0 Canada's Capital: An Orientation for the Future	7
1.1 Introduction	7
1.2. Functions of the Capital	8
1.3 Proposed Orientation	10
1.4 Physical Expression of the Proposed Orientation	14
1.5. Policy Principles Underlying the Plan	16
2.0 Capital Institutions and Attractions	19
2.1 Federal Institutions and Facilities	19
2.2 Political and Judicial Institutions	26
2.3 National Cultural Institutions	30
2.4 International Presence	36

Tables des matières

Introduction	1
Le mandat de la Commission	2
L'importance des terrains fédéraux	3
La relation avec les autres paliers de gouvernement en matière de planification	5
Le plan	6
1.0 La capitale du Canada : Une orientation pour l'avenir	7
1.1 Introduction	7
1.2 Les fonctions de la capitale	8
1.3 L'orientation proposée	10
1.4 L'expression physique de l'orientation proposée	14
1.5 Les principes sur lesquels repose le plan	16
2.0 Les institutions et les attractions de la capitale	19
2.1 Les institutions et les intallations fédérales	19
2.2 Les institutions politiques et judiciaires	27
2.3 Les institutions culturelles nationales	31
2.4 La présence internationale	36

2.5 National Presence	41	2.5 La présence nationale	41
2.6 Attractions in the Capital	45	2.6 Les attractions de la capitale	46
2.7 Visitor Facilities and Services	51	2.7 Les services aux visiteurs	51
3.0 The Environment	57	**3.0 L'environnement**	57
3.1 The Capital's Green Image	57	3.1 L'image de verdure de la capitale	57
3.2 The Natural Environment	61	3.2 L'environnement naturel	62
3.3 Capital Parks	65	3.3 Les parcs de la capitale	65
3.4 Shorelines, Parkways and Recreational Pathways	69	3.4 Les rives, les parcs et les sentiers récréatifs	70
3.5 Agriculture and Forestry	73	3.5 L'agriculture et la forêt	74
3.6 The Built Environment	77	3.6 L'environnement bâti	78
4.0 Access, Circulation and Communications	85	**4.0 L'accès, la circulation et les communications**	85
4.1 Access to the Capital	86	4.1 L'accès à la capitale	86
4.2 Parkways and Driveways	91	4.2 Les promenades	91

4.3 Corridor Lands	98	4.3 Les corridors	98
4.4 Communications	101	4.4 Les communications	100
5.0 Community	107	**5.0 Les aspects communautaires**	107
6.0 Conclusion: A Capital for All Canadians	115	**6.0 Conclusion: Une capitale pour tous les Canadiens**	115
7.0 Implementation and Amendments	119	**7.0 La mise en oeuvre et les modifications**	119

Introduction

The National Capital Region

The National Capital Region spans the Ottawa River, covering a total area of approximately 4,660 square kilometres: 2,720 square kilometres are found in the Province of Ontario, and 1,940 square kilometres in Quebec.

Twenty-six local municipalities and two regional governments make up the region, each having land use planning powers and responsibilities as delegated by provincial legislation. Such responsibilities include the preparation of official plans and zoning by-laws, and the delivery of major infrastructure development (transportation, water, sewage and community services).

Rivers and green spaces dominate the physical character of the National Capital Region. The major rivers are the Ottawa, Rideau and Gatineau; smaller rivers in the region include the Jock, Mississippi, Lièvre and Blanche. Within and between these dominant physical elements lies a patchwork of escarpments,rocky outcrops, wetlands, forests, lakes and farmlands.

The built image of the region is highlighted by a compact core area, centering around Parliament Hill with its exquisite Gothic architecture, that competes with high-rise office development in both Ottawa and Hull. The rest of the region is fairly low-rise in character, with a small amount of industrial development.

Introduction

La Région de la capitale nationale

La Région de la capitale nationale s'étend sur les deux rives de la rivière des Outaouais et occupe une superficie d'environ 4 660 kilomètres carrés, soit 2 720 kilomètres carrés en Ontario et 1 940 kilomètres carrés, au Québec.

Elle regroupe 26 municipalités locales et deux administrations régionales, chacune elles disposant de pouvoirs et de responsabilités en matière de planification de l'utilisation des terres délégués en vertu de lois provinciales. Ces responsabilités comprennent la préparation des plans officiels et des règlements de zonage ainsi que la prestation de grands services d'infrastructure (transports, adduction d'eau, égouts et services communautaires).

La géographie de la Région de la capitale nationale se caractérise par l'abondance des cours d'eau et des espaces verts. Les principales rivières sont l'Outaouais, la Rideau et la Gatineau et les petits cours d'eau comprennent la Jock, la Mississipi, la Lièvre et la Blanche. Ces cours d'eau parcourent une région où se retrouvent à la fois des escarpements, des affleurements rocheux, des marais, des forêts, des lacs et des terres agricoles.

Le paysage architectural de la région est dominé par un secteur central très compact autour de la ravissante architecture gothique de la colline du Parlement qui rivalise avec les immeubles en hauteur des centres-villes de Hull et d'Ottawa. Ailleurs dans la région, les immeubles sont

The Commission's Mandate

In 1958, Parliament established the National Capital Commission as the federal planning agency for the Capital, its role being to prepare plans and to assist in development, conservation and improvement so that the region's character would accord with its national significance as the seat of the federal government.

The NCC was given a broad range of land use powers in order to realize this mandate, including planning for the Capital, coordinating the development of all federal lands in the Capital and acquiring lands for new federal buildings or facilities.

A new mandate for the NCC has recently been approved and it provides the rationale and inspiration for many of the proposals in the Plan. It has three elements, as follows:

(a) making the Capital into Canada's meeting place by encouraging the active participation of Canadians in the evolution of their Capital;

(b) using the Capital to communicate Canada to Canadians in order to assist in the development and highlighting of Canadian national identity; and

(c) safeguarding and preserving the Capital for future generations.

peu élevés et très peu d'entre eux ont une fonction industrielle.

Le mandat de la Commission

En 1958, le Parlement, a créé la Commission de la Capitale nationale qui devenait l'organisme fédéral chargé de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région et de contribuer à leur réalisation, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement fédéral reflètent son importance nationale.

Afin de mener à bien ce mandat, la Commission est investie de vastes pouvoirs relatifs à l'utilisation des terrains fédéraux et touchant la planification de la capitale, la coordination de l'aménagement de tous les terrains fédéraux dans la capitale et l'acquisition de terrains destinés à de nouveaux immeubles ou installations fédéraux.

Le nouveau mandat de la CCN approuvé récemment justifie et inspire nombre des propositions contenues dans le plan. Il comporte trois éléments, définis comme suit:

1) faire de la capitale un lieu de rencontre du Canada en favorisant la participation active des Canadiens à l'évolution de la capitale;

2) se servir de la capitale pour présenter le Canada aux Canadiens afin de contribuer à la création et à la mise en valeur d'une identité nationale canadienne;

The Significance of Federal Lands

Unlike the capitals of such federal states as Australia, the United States, Mexico or Brazil, Canada's Capital is not directly controlled by the federal government. Neither Parliament nor the federal government has any direct constitutional role in the governing or in the regulation of use and development of privately owned lands within the boundaries of Canada's Capital.

Instead, the Canadian constitution assigns these responsibilities to the provincial jurisdictions, which in turn can delegate some or all of their responsibilities to regional or local governments.

In the absence of such broad constitutional powers, and particularly during a period of prolonged fiscal restraint, federally-owned land is the primary resource and policy instrument with which Parliament and the Government of Canada can articulate and protect the interests of all Canadians in the Capital.

In particular, the Capital's federal land resource is an instrument to achieve the following objectives:

(a) to provide sites, often acquired in advance of need, and to minimize cost to the federal taxpayer for Capital institutions, be they of a political, administrative or cultural nature;

3) assurer la préservation et la conservation de la capitale pour les générations futures.

L'importance des terrains fédéraux

Contrairement aux capitales d'États fédéraux comme l'Australie, les États-Unis, le Mexique ou le Brésil, la capitale du Canada n'est pas contrôlée directement par le gouvernement fédéral. Ni le Parlement, ni le gouvernement fédéral n'ont d'influence constitutionnelle directe sur l'administration ou la réglementation de l'utilisation des terrains privés qui se trouvent à l'intérieur des limites de la capitale du Canada.

La constitution canadienne confie plutôt ces responsabilités aux administrations provinciales, qui peuvent les déléguer en tout ou en partie aux administrations régionales ou locales.

En l'absence de ces vastes pouvoirs constitutionnels, et tout particulièrement en période d'austérité budgétaire prolongée, les terrains fédéraux constituent la première ressource et le principal instrument stratégique grâce auquel le Parlement et le gouvernement canadien peuvent atteindre des objectifs nationaux ainsi que définir et protéger les intérêts de tous les Canadiens au sein de la capitale.

Les terrains fédéraux de la capitale permettent notamment d'atteindre des objectifs tels que:

a) fournir aux institutions nationales, qu'elles soient de nature politique, administrative ou culturelle, des emplace-

(b) to provide land for federal facilities and services, including departmental headquarters, airports, military and communications installations and research and development facilities;

(c) to provide sites, often on a reciprocal basis, to meet the need for foreign diplomatic accommodation in the Capital, thereby furthering Canada's interests abroad; and

(d) to protect investments made on behalf of all Canadians in such areas as parkway development, the preservation of heritage buildings, historic sites, national monuments, official residences, and parklands or other environmental assets.

In addition, the availability of a federal land reserve enables the federal government to help Canadian non-governmental organizations to locate their national headquarters in the Capital. It also assists in meeting the institutional needs of provincial or municipal governments. Such arrangements are often made through land exchanges, to the mutual benefit of federal and other interests.

In these and many other ways, the federal land resource reflects the investment all Canadians make as shareholders in the future development of their Capital. The Government of Canada has the opportunity, through this land use plan, to demonstrate wise stewardship of this resource, in a manner befitting the Capital of Canada.

ments souvent acquis avant que les besoins ne se fassent sentir afin d'en réduire au minimum le coût d'acquisition pour les contribuables fédéraux;

b) trouver des terrains destinés à des organismes et des services fédéraux, tels que sièges des ministères, aéroports, installations militaires et de communications et installations de recherche-développement;

c) mettre des terrains à la disposition du corps diplomatique, souvent en vertu d'ententes de réciprocité, afin de le loger dans la capitale et de promouvoir ainsi les intérêts canadiens à l'étranger;

d) protéger les investissements réalisés au nom de tous les Canadiens dans des domaines tels que l'aménagement de promenades et la protection des bâtiments historiques, des lieux historiques, des monuments nationaux, des résidences officielles ainsi que des parcs ou autres espaces verts.

De plus, l'existence de réserves de terrains fédéraux permet au gouvernement d'aider les organismes canadiens non gouvernementaux à établir leur siège social dans la capitale et de contribuer à satisfaire les besoins institutionnels des gouvernements provinciaux ou des municipalités. Des arrangements de ce genre s'établissent souvent par des échanges de terrains qui se font à l'avantage de toutes les parties.

Les ressources en terrains fédéraux reflètent donc l'investissement que font tous les Canadiens à titre d'actionnaires

Relationship to Other Planning Jurisdictions

The land use planning environment of the National Capital Region is an extremely complex one due to the presence of three levels of government – federal, regional and local – all of which have land use planning mandates and organizations. The National Capital Commission has direct responsibility for planning related to federal lands and facilities. In addition, the Commission takes considerable interest in the plans and proposals of other planning agencies and of the private sector, since these developments can have significant impact on federal interests, and on the proper functioning and physical appearance of the Capital.

The two regional governments – the Regional Municipality of Ottawa-Carleton in Ontario and the Outaouais Regional Community in Quebec – respectively – are in the process of revising their official plans to act as the policy documents for the future use of non-federal lands in the National Capital Region. The Commission has maintained close contact with these two organizations during the preparation of their Draft Plans, and generally supports the policy direction being advocated. The twenty-seven local municipalities in the region also have official plans. In addition, they are implementing zoning by-laws which shape the physical development of their areas of jurisdiction. Due to the high level of detail in these plans, great attention has been given to making them compatible with the official plans of the upper-tier regional governments;

de l'aménagement futur de leur capitale. Le plan d'utilisation des terrains fédéraux témoigne de la capacité du gouvernement fédéral de gérer cette ressource.

La relation avec les autres paliers de gouvernement en matière de planification

La planification de l'utilisation des terrains dans la Région de la capitale nationale est un domaine extrêmement complexe parce que trois paliers de gouvernement - fédéral, régional et local - disposent de pouvoirs qui leur permettent de planifier l'utilisation des terrains de la région. La Commission de la Capitale nationale est directement responsable de la planification relative aux terres et aux installations fédérales. Elle s'intéresse aussi fortement aux plans et aux propositions des autres organismes de planification et du secteur privé étant donné que leur réalisation peut avoir une incidence significative sur les intérêts fédéraux et sur le bon fonctionnement et l'apparence de la capitale.

Les deux administrations régionales - la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, en Ontario, et la Communauté régionale de l'Outaouais, au Québec - sont en train de réviser leurs plans officiels qui serviront de documents d'orientation de l'utilisation future des terrains de la Région de la capitale nationale n'appartenant pas au gouvernement fédéral. La Commission a maintenu d'étroits contacts avec ces deux organismes au cours de la préparation des plans provisoires et appuie dans l'ensemble l'orientation préconisée. Les 26 municipalités de la région disposent aussi de plans officiels. De plus, elles appliquent des règlements de

there do not appear to be any major discrepancies in these upper level Draft Plans and those of the local municipalities.

In light of the number of jurisdictions involved in land use planning and the potential for conflicting goals and priorities, it has been, and will continue to be, essential to liaise through the mechanism of formal joint committees to ensure that time and resources are not wasted in pursuing incompatible goals.

The Plan

Plan for Canada's Capital: A Federal Land Use Plan will provide direction for the use of all federal lands in the National Capital Region in both the short- and long-term and will clarify the interests of the Commission as the planner of federal lands in the area. Land use policies will be established to reflect the special functions of the Capital so as to enhance the Capital's image. The Plan will also supply other jurisdictions operating in the Capital with statements of federal planning intent. It is intended that the general Plan will be reflected in a number of more detailed plans that focus on smaller geographic areas such as Gatineau Park, the Greenbelt, the core and the urban sector of the Capital. These secondary plans will deal with smaller areas in greater depth in order to provide more specific policy guidance.

zonage qui façonnent leur évolution physique. En raison du caractère très détaillé de ces plans, d'importants efforts ont été déployés pour qu'ils soient compatibles avec les plans officiels du palier régional et il ne semble pas exister d'incompatibilité importante.

Étant donné qu'il existe plusieurs autorités chargées de planifier l'utilisation des terrains et qu'il peut arriver que leurs objectifs et leurs priorités s'opposent, il a toujours été et il reste essentiel de communiquer efficacement au moyen des comités mixtes afin d'éviter de gaspiller temps et énergie à la poursuite d'objectifs incompatibles.

Le plan

Le Plan de la capitale du Canada: Plan d'utilisation des terrains fédéraux orientera à court et à long terme l'utilisation des terrains fédéraux de la Région de la capitale nationale et permettra de préciser les intérêts de la Commission en tant qu'organisme chargé de planifier l'utilisation de ces terrains dans la région. Des politiques relatives à l'utilisation des terrains seront établies afin de tenir compte des fonctions spéciales de la capitale et de rehausser son image. Le Plan devient pour les autres paliers de gouvernement un indicateur des intentions du gouvernement fédéral dans ce domaine. Ce plan général donnera lieu par la suite à la formulation de divers plans détaillés qui porteront sur des secteurs géographiques précis comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, le secteur central et le secteur urbain de la capitale. Ces plans secondaires traiteront en profondeur de petits secteurs et fourniront ainsi une orientation de politique précise.

1.0
Canada's Capital: An Orientation for the Future

1.1
Introduction

The Commission has recently developed a new vision for the Capital, a vision based on the premise that the Capital needs to play a role in the life of the nation and that, in performing that role, it will help to develop a new spirit of reconciliation and consensus in the country as a whole. This vision for the Capital has three major elements: meeting; place; and theme. "Meeting" means that Canadians need to meet to exchange views, ideas and aspirations in order to work together towards realizing a desirable future for this nation. "Place" is related to the idea that the Capital is the common ground on which this meeting can take place. "Theme" is the substance of the message to be communicated at the meeting – that is, Canada and Canadians of yesterday, today and tomorrow.

The idea of the Capital as a meeting place reinforces our responsibility to safeguard and preserve the vast array of physical assets that are being held in trust for Canadians. These include those physical assets required to accommodate the institutions, facilities and events that will ultimately allow the Capital to play its proper role to fullest extent.

1.0
La capitale du Canada: Une orientation pour l'avenir

1.1
Introduction

La Commission a élaboré récemment une nouvelle vision de l'avenir de la capitale, qui repose sur le principe que la capitale doit jouer un rôle dans la vie de la nation et que, ce faisant, elle contribue à créer un nouvel esprit de rapprochement et d'unanimité dans l'ensemble du pays. Cette vision s'articule autour de trois grands axes : la rencontre, le lieu et le thème. La rencontre signifie que les Canadiens ont besoin de se rencontrer pour échanger leurs opinions, leurs idées et leurs aspirations afin de travailler ensemble à la réalisation de la destinée souhaitable pour le pays. Le lieu repose sur l'idée que la capitale est le terrain neutre propre à la rencontre, tandis que le thème désigne le contenu du message à communiquer pendant la rencontre, c'est-à-dire le Canada et les Canadiens d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Que la capitale soit un lieu de rencontre renforce notre devoir de sauvegarder et de protéger les nombreux atouts physiques détenus au nom de tous les Canadiens, soit ceux dont ont besoin les institutions, les installations et manifestations pour permettre à la capitale de jouer pleinement son rôle.

It is within the context of this vision that the *Federal Land Use Plan* has evolved. The next four sections of this document are respectively entitled: *Capital Institutions and Attractions; Environment; Access, Circulation and Communications; and Community*. They will outline the vision for the Nation's Capital in physical terms.

1.2
Functions of the Capital

Why does the Capital exist? To what purpose is it best suited? The answer is that the Capital exists as the political centre and as the ceremonial heart of the nation. Thus, it is the site of crucial political decision-making, and also a stage for the nation's culture where the past is illuminated, the present displayed and the future glimpsed. It is the nerve centre of the federal government, and the administrative base for its operations. These political, cultural and administrative functions are of primary importance to the federal government, and they are functions that are unique to a Capital.

The Capital has another function not directly related to its being a capital, called the support function. This involves the provision of a good host environment to support the primary functions of the Capital. The support function does not operate at the same level of importance as the three previous essential functions, as it is not unique to a Capital or to the federal government's mandate. However, it is of concern to the federal government because of the

C'est dans le cadre de cette vision que le *Plan d'utilisation des terrains fédéraux* a évolué. Les quatre prochains chapitres, intitulés *Les institutions et les attractions de la capitale; L'environnement; La circulation et les communications et La communauté* définissent les aspects physiques de cette vision de la capitale nationale.

1.2
Les fonctions de la capitale

Dans quel but la capitale existe-t-elle? À quelles fins est-elle le mieux adaptée? La capitale sert de centre politique et de coeur du pays. C'est là que se prennent les décisions politiques cruciales, que se manifeste la culture du pays, que le passé est mis en relief, que s'affiche le présent et que s'entrevoit l'avenir. C'est le centre nerveux du gouvernement fédéral et le quartier général de ses opérations. Ces fonctions politiques, culturelles et administratives revêtent une importance primordiale pour le gouvernement fédéral et sont uniques à la capitale.

La capitale a aussi une fonction de soutien, qui n'est pas reliée directement au fait qu'elle est une capitale et qui consiste à offrir un cadre appuyant les principales fonctions de la capitale. Cette fonction n'est pas aussi importante que les trois autres fonctions essentielles, car elle n'est pas unique à une capitale ni au mandat du gouvernement fédéral, mais elle intéresse le gouvernement fédéral en raison de son incidence sur l'apparence et le fonctionnement de la capitale.

impact it has on the appearance and functioning of the urban Capital.

Political Function

The political function of the Capital is a manifestation of the federal system of government. It is fulfilled in part through the accommodation of those institutions, facilities and events which are required for: the federal parliamentary process; formal affairs of state; representation, discussion and reconciliation of national interests; representation of Canada to the world; and the formal representation of the international community in Canada.

Cultural Function

The cultural function of the Capital concerns the representation of the cultural identities, customs and beliefs of the Canadian people. This is fulfilled in part through the accommodation of those institutions, events, attractions, symbols, parks, pathways and associated facilities required to display the nation's cultural values, aspirations and traditions. The Capital also expresses the importance and significance of the nation's natural environment by its green, open character.

Administrative Function

The administrative function of the Capital concerns the provision of facilities to ensure the effective and efficient

La fonction politique

La fonction politique de la capitale est une manifestation du régime fédéraliste. Elle s'exerce notamment en accueillant les institutions, les installations et les manifestations nécessaires au processus parlementaire fédéral, aux affaires de l'État, à la présentation, la discussion et la réconciliation des intérêts nationaux, à la présentation de l'image du Canada au monde entier et à la représentation officielle de la communauté internationale au Canada.

La fonction culturelle

La fonction culturelle de la capitale se rapporte à la représentation des identités culturelles, des coutumes et des croyances des Canadiens. Elle s'exerce notamment en accueillant les institutions, manifestations, attractions, symboles, parcs, promenades et installations connexes nécessaires pour afficher les valeurs, les aspirations et les traditions culturelles du pays. Grâce à ses espaces verts, la capitale exprime aussi l'importance et le rôle de la nature au pays.

La fonction administrative

La fonction administrative de la capitale consiste à doter le gouvernement fédéral des installations lui permettant de fonctionner de manière efficace et efficiente. L'administration, prise dans ce sens, consiste aussi à loger la fonction publique et à fournir des installations et des services aux ministères fédéraux.

operation of the federal government. Administration in this sense includes the accommodation of government employees and the provision of federal departmental installations and services.

Support Function

The support function of the Capital concerns the provision of the infrastructure and community services necessary to provide a host environment of sufficient quality to support the national/international image of the Capital. The support function is similar to the urban function associated with other cities (for example, transportation).

1.3
Proposed Orientation

During the 1960s and 1970s, the National Capital Commission's efforts were primarily directed toward administrative and support functions. The result of those efforts and those made at other levels of government is a Capital that has come to be known for its well-developed system of federal institutions, for its excellent support functions and the high quality of its open spaces and natural environment. However, the underlying philosophy of this Plan is that the future development of the Capital should be guided by a change in emphasis. Therefore, it is proposed to concentrate on those functions of the Capital that are unique to the federal mandate – that is, the political, cultural and administrative functions. It is furthermore

La fonction de soutien

La fonction de soutien de la capitale consiste à fournir l'infrastructure et les services communautaires nécessaires pour créer un milieu à la hauteur du statut national et international de la capitale. Cette fonction s'apparente à la fonction urbaine assumée par d'autres villes (par exemple, les transports).

1.3
L'orientation proposée

Dans les années 60 et 70, la Commission de la Capitale nationale a dirigé ses efforts principalement vers les fonctions administratives et de soutien. Grâce à ces efforts et à ceux d'autres autorités, la capitale s'est acquis une renommée pour la qualité de son réseau d'organismes fédéraux et de ses fonctions de soutien et pour l'excellence de ses espaces verts et de son environnement naturel. Cependant, le présent plan repose sur l'idée qu'une nouvelle orientation doit désormais guider l'évolution future de la capitale. Il est donc proposé de mettre l'accent sur les fonctions propres au mandat fédéral, c'est-à-dire les fonctions politiques, culturelles et administratives. Ainsi, il est suggéré que, dans le secteur central de la capitale, la priorité en matière d'aménagement des terrains fédéraux soit accordée aux fonctions politiques et culturelles. Les fonctions culturelles qui nécessitent un cadre particulier et les fonctions administratives seront consolidées dans des pôles et des emplacements fédéraux nouveaux ou déjà existants hors du secteur central. Il ne faudrait cependant

suggested that in the core area of the Capital priority should be given to political and cultural functions in the future development of federal lands. Cultural functions that require a more natural or open setting and administrative functions will be consolidated in non-core federal nodes and locations, both new and existing. This orientation should not be interpreted as an abdication of the support function by the federal government. The support function of the Capital is essential to the creation of a good host environment, and the federal government cannot take the position that it is responsible for planning only the "federal Capital". Therefore, it is intended that the federal government will continue to participate in the support function on a selective basis, while recognizing that its central role as a catalyst and leader lies with the other three Capital functions.

The proposed change in orientation is timely and necessary for the following reasons:

Perceptions of the Capital

Although the Capital is generally regarded as a pleasant city, a number of surveys carried out by the Commission suggest that the Capital lacks the strong political and cultural image appropriate to a Capital. From the perspective of planning, it is possible that the previous emphasis on administrative and support functions is partly responsible for this poor image. It follows that if the perception of the Capital is to be improved, more excitement will need to be generated, and the Capital will

pas déduire de cette orientation que le gouvernement fédéral renonce à la fonction de soutien. La fonction de soutien de la capitale est essentielle si l'on veut créer un milieu d'accueil favorable et le gouvernement fédéral ne peut prétendre que sa responsabilité se limite à planifier la "capitale fédérale". Par conséquent, il est prévu que le gouvernement fédéral continuera de participer de temps à autre à la fonction de soutien, conscient que son rôle de catalyseur et de chef de file réside dans les trois autres fonctions de la capitale.

Le changement d'orientation proposé est opportun et nécessaire pour les raisons suivantes :

La perception de la capitale

Bien que la capitale soit généralement considérée comme une ville agréable, diverses enquêtes menées par la Commission laissent supposer que la capitale ne projette pas la forte image politique et culturelle qui caractérise une capitale. Il est possible que l'importance accordée par le passé aux fonctions administratives et de soutien soit en partie responsable de cet état de fait. Pour améliorer la perception de la capitale, il faut donc trouver des moyens de susciter davantage d'intérêt et de rendre la capitale plus pertinente aux yeux des Canadiens. Dans le domaine de l'utilisation des terrains, on peut y arriver en améliorant le profil politique et culturel, étant donné qu'il s'agit là d'éléments uniques qui ont une influence sur l'image de la capitale.

have to be made more relevant to Canadians. In the context of land use planning, this may be possible through an improved political and cultural profile, since these are unique elements relating to the Capital's image.

Evolution of Mandates and Jurisdictions in the Region

Until the 1970s, the Commission, in the capacity of federal planning and development agent for the Capital, was the pre-eminent regional planning authority. As such, it shouldered responsibility for such support functions as transportation and infrastructure development (sewage and water systems). The Commission also played a major role in structuring regional growth. However, the creation of regional planning authorities in Ontario and Quebec in the late 1960s and early 1970s, and the subsequent development of their land use, transportation and infrastructure plans and development programmes, along with the recent consolidation of municipalities in the region, have resulted in a change in the Commission's role.

The Commission no longer has the same direct responsibility for general urban and regional planning matters. Rather, the Commission's efforts have increasingly focused on national aspects of the planning and development of the Capital. Consequently, while still interested in support functions, the Commission can now direct more of its energy and resources toward planning the unique elements of the Capital. In other words, it can concentrate on political, cultural and administrative functions.

L'évolution des mandats et des compétences dans la région

Jusqu'aux années 70, la Commission était, en qualité d'agent fédéral chargé de planifier et d'aménager la capitale, le principal organisme de planification régionale. À ce titre, elle assumait la responsabilité de certaines fonctions de soutien telles que l'aménagement de réseaux de transport et d'infrastructures (égout et adduction d'eau). La Commission a également joué un rôle important dans la structuration de la croissance régionale. Mais la création d'autorités régionales de planification en Ontario et au Québec à la fin des années 60 et au début des années 70, l'élaboration de programmes d'aménagement et de plans d'utilisation des terrains, de transports et d'infrastructures par ces autorités, ainsi que la consolidation récente des municipalités de la région ont transformé le rôle de la Commission.

La Commission n'est plus directement responsable des questions générales relatives à la planification urbaine et régionale. Ses efforts portent plutôt de plus en plus sur les aspects nationaux de la planification et de l'aménagement de la capitale. C'est pourquoi, tout en demeurant intéressée aux fonctions de soutien, la Commission peut désormais consacrer une plus grande partie de ses énergies et de ses ressources à la planification des éléments uniques à la capitale. Autrement dit, elle peut se concentrer sur les fonctions politiques, culturelles et administratives.

La maturité des fonctions administratives et de soutien

La capitale est bien développée en tant que siège administratif chargé d'exécuter avec efficacité et efficience les

Maturity of Administrative and Support Functions

The Capital is well developed as an administrative headquarters charged with the efficient and effective performance of federal operations. Also, it is increasingly recognized as a good host environment for realizing the Capital's essential functions. This state of maturity is due in no small part to previous federal and municipal plans and initiatives. In addition, current and projected economic and demographic forecasts imply that further major growth of the administrative functions and related support facilities in the region will not occur. We are experiencing, and will continue to experience, a period of restraint, consolidation and limited expansion. While planning for the administrative and support functions will remain an important and necessary task for the Commission, the changing context will permit the diversion of energy and resources to essential political and cultural functions which in previous periods of rapid growth and expansion did not receive a high level of attention.

Scarcity of Resources

This is an era of relatively scarce public resources. Consequently, the federal government needs to concentrate its resources on those Capital functions which are central to its mandate. It also needs to pursue creative financing solutions. Therefore, the federal government is no longer able to carry as heavy a financial burden as it did previously for the support function of the Capital.

opérations du gouvernement fédéral. De plus, elle est reconnue de plus en plus comme un milieu favorable à la réalisation de ses fonctions essentielles. Ce bon développement est dû en grande partie aux plans et aux efforts fédéraux et municipaux. En outre, les prévisions économiques et démographiques indiquent que la croissance des fonctions administratives et des installations de soutien connexes dans la région sera limitée. Nous traversons une période d'austérité, de consolidation et d'expansion restreinte qui se poursuivra. Même si la planification des fonctions administratives et de soutien demeurera une tâche importante et nécessaire pour la Commission, l'évolution de la conjoncture permettra de diriger les énergies et les ressources vers les fonctions politiques et culturelles essentielles qui, au cours des périodes précédentes de croissance et d'expansion rapide, n'ont pas reçu beaucoup d'attention.

La pénurie des ressources

Nous traversons une période où les ressources publiques sont relativement limitées. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit concentrer ses efforts sur les fonctions de la capitale essentielles à la réalisation de son mandat. Il doit aussi faire preuve d'imagination pour trouver de nouvelles sources de financement. Le gouvernement fédéral n'est plus en mesure d'assumer un fardeau financier aussi lourd que par le passé afin d'appuyer la fonction de soutien de la capitale.

1.4
Physical Expression of the Proposed Orientation

The proposed new orientation has certain physical and spatial implications for future development of the Capital. These can be described as a land use concept (see Maps 1 and 2) which highlights the dominance of the political and cultural functions of the Capital in the core area, supported by a system of federal nodes, attractions, parks, and conservation areas connected by the parkway system and by an extensive network of recreational pathways.

Goal

A Capital of national and international significance that will express its essential functions as a focus of national political decision-making, as the showcase of the nation's culture and as the administrative centre of the federal government, all in a setting of natural beauty.

Objectives

To achieve the stated goal by:

- providing an orientation for planning the Capital by emphasizing its essential political, cultural and administrative functions;

- reinforcing the Capital as the focus of national political and judicial decision-making by emphasizing its

1.4
L'expression physique de l'orientation proposée

La nouvelle orientation proposée a des implications physiques et spatiales pour l'aménagement futur de la capitale. Ces implications peuvent s'illustrer dans un concept d'utilisation des terrains (voir les cartes nos 1 et 2) mettant l'accent sur les fonctions politiques et culturelles dans le secteur central de la capitale. Ces fonctions sont appuyées par un réseau de pôles fédéraux, d'attractions, de parcs et de zones de conservation relié au réseau des promenades et à un vaste réseau de sentiers récréatifs.

Le but

Aménager une capitale d'importance nationale et internationale où sont mises en valeur, dans un cadre d'une grande beauté naturelle, ses fonctions de centre de prise des décisions politiques, de témoin de la culture nationale et de centre administratif du gouvernement fédéral.

Les objectifs

Réaliser le but énoncé :

- en fournissant aux fins de la planification de la capitale une orientation qui souligne les fonctions politiques, culturelles et administratives essentielles;

- en renforçant l'image de la capitale comme centre de prise des décisions politiques et judiciaires du pays, et ce, en accordant plus d'importance aux institutions et

political and judicial institutions and events, and by representing the provinces and territories in the Capital;

- enhancing the national and international presence in the Capital by improving the visibility and accessibility of national and international organizations and representations of foreign governments;

- improving the image of the Capital as the cultural showcase of the nation by making of it a showcase for national treasures, a stage for cultural events and a model of bilingualism and multi-culturalism in Canada;

- strengthening the efficiency and effectiveness of the federal administrative function;

- pursuing the development of federal lands in a manner which protects and enhances the rural and urban setting of the Capital, thereby improving the image of the Capital as a city in harmony with the natural environment; and

- pursuing the development of the Capital in a manner which supports municipal and regional plans in so far as they are in accordance with federal goals and objectives.

manifestations politiques et judiciaires et en représentant les provinces et les territoires dans la capitale;

- en rehaussant la présence nationale et internationale dans la capitale, et ce, en améliorant la visibilité et l'accessibilité des organismes nationaux et internationaux ainsi que la représentation des gouvernements étrangers;

- en améliorant l'image de la capitale comme témoin de la culture du pays, et ce, en devenant un lieu où sont exposés des trésors nationaux et où se déroulent des manifestations culturelles et en devenant un modèle du bilinguisme et du multiculturalisme au Canada;

- en consolidant l'efficacité de la fonction administrative fédérale;

- en poursuivant l'aménagement des terrains fédéraux de façon à protéger et améliorer le cadre urbain et rural de la capitale, contribuant ainsi à promouvoir son caractère urbain en harmonie avec la nature;

- en poursuivant l'aménagement de la capitale de façon à appuyer les plans municipaux et régionaux dans la mesure où ces plans sont conformes aux buts et objectifs fédéraux.

1.5
Policy Principles Underlying the Plan

The following principles have underlain the development of the Plan.

Public as Client

In planning for the Capital, it is important to consider what the Capital means to people across Canada. How can the Capital be made more relevant, exciting and interesting to Canadians at large? How can we provide opportunities for Canadians to contribute to the development of their Capital? How can we display in the Capital those elements that Canadians feel are essential to the image of the nation?

Symbolism

It is necessary to treat the Capital as a national symbol, and as a window on Canada, as well as on the world. The Capital should convey a sense of national purpose, and should illustrate the values and aspirations that Canadians hold in common.

Activity Orientation

This document recognizes the need to go beyond mirrored glass and concrete to create a dynamic Capital, and to show people how to use, enjoy and contribute to the Capital's attractions and public events. As a result, topics such as animation and visitor reception are stressed here.

1.5
Les principes sur lesquels repose le plan

Les principes suivants ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du plan.

Le public comme client

Dans la planification de la capitale, il importe de prendre en considération la signification de la capitale pour les citoyens de toutes les régions du pays. Comment rendre la capitale plus importante, plus stimulante et plus intéressante aux yeux de l'ensemble des Canadiens? Comment fournir aux Canadiens l'occasion de contribuer à l'aménagement de leur capitale? Comment montrer dans la capitale les éléments que les Canadiens estiment essentiels à l'image du pays?

Le symbolisme

Il faut considérer la capitale comme un symbole national, une fenêtre ouvrant sur le Canada et sur le monde. La capitale doit être le véhicule d'une volonté nationale et illustrer les valeurs et les aspirations communes à tous les Canadiens.

L'orientation des activités

Le Plan reconnaît la nécessité de transcender les parois vitrées et le béton pour créer une capitale dynamique et pour montrer aux gens comment utiliser et apprécier les

Innovation / Imagination

In these times of restraint and consolidation, it is necessary to use available resources imaginatively, and to be receptive to social, economic and technological changes.

Accessibility

This includes: improvement of physical and visual accessibility to Capital institutions, facilities and events; clustering of compatible facilities and institutions; improvement of the Capital's transportation system; and provision of improved information services and interpretative facilities related to heritage and environment.

Visibility

It is important to develop the Capital in a manner that displays its key institutions, facilities and symbols on prominent, visible sites and that ensures a built environment that is in harmony with the natural setting.

Corporate Responsibility

The National Capital Commission must act as a good corporate citizen by: stressing cooperation among federal departments, other levels of government and the private sector; by clarifying and publicizing the Commission's goals and objectives; by fulfilling its mandate of ensuring a Capital of distinction; and by judiciously stewarding federal government lands and facilities on behalf of the people of Canada.

attractions et les manifestations et comment y contribuer. Par conséquent, des aspects tels que l'animation et l'accueil des visiteurs doivent être renforcés.

L'innovation et l'imagination

En cette période d'austérité et de consolidation, il faut faire preuve d'imagination dans l'utilisation des ressources disponibles ainsi que de réceptivité face aux changements sociaux, économiques et techniques.

L'accessibilité

Améliorer l'accessibilité physique et visuelle des institutions, fonctions et événements de la capitale; regrouper les installations et les institutions compatibles; améliorer le réseau de transport de la capitale et fournir des services d'information et des programmes d'interprétation de la nature et du patrimoine améliorés.

La visibilité

Il importe d'aménager la capitale de façon à mettre en valeur ses institutions, installations et éléments symboliques clés à des endroits prestigieux qui créent un environnement bâti en harmonie avec le cadre naturel.

La responsabilité sociale

La Commission de la Capitale nationale doit agir en bon citoyen en insistant sur l'importance de la collaboration entre les ministères fédéraux, les autres paliers de

Regional Representation

In planning Capital attractions, institutions and events, an equitable focus of attention on both sides of the Ottawa River must be achieved.

Rational Development

This entails: the consolidation of similar federal institutions and facilities into a system of nodes; the linking of federal institutions and activities through transportation and communication networks; development of a logical system of classification for federal lands; and emphasis on the integration of compatible federal land uses.

gouvernement et le secteur privé; en précisant et en faisant connaître ses propres buts et objectifs; en réalisant son mandat qui consiste à faire en sorte que la capitale atteigne un haut niveau de distinction et en jouant judicieusement son rôle de gestionnaire des terrains et des installations du gouvernement du Canada au nom des Canadiens.

La représentation régionale

Dans la planification des attractions, institutions et événements de la capitale, il faut accorder une attention équitable aux deux rives de la rivière des Outaouais.

L'aménagement rationnel

Il s'agit de consolider les institutions et installations fédérales semblables dans un réseau de pôles; de relier les institutions et activités fédérales par des réseaux de transport et de communications; de mettre sur pied un système logique de classification des terrains fédéraux et d'insister sur l'intégration des utilisations compatibles des terrains fédéraux.

2.0
Capital Institutions and Attractions

In exercising its role in the planning and development of the Capital, the National Capital Commission has addressed land use issues pertaining to the development of Capital institutions and attractions. The following review includes projections of the growth and distribution of the public service and of the accommodation needs for parliamentary, judicial, administrative and cultural functions. The National Capital Commission has also developed planning policies to enhance the international presence in the Capital through the provision of lands for international organizations and diplomatic missions. In addition, the Commission has taken an active interest in related matters such as: accommodation for the provincial territorial and national organizations; provision of visitor facilities and services; and the development of Capital attractions.

2.1
Federal Institutions and Facilities

Introduction

Since World War II, the Capital has been characterized by the significant presence of the federal government. Current estimates indicate that one-third of the region's labour force is directly employed by the federal administration and that another third benefits indirectly

2.0
Les institutions et les attractions de la capitale

En assumant son rôle en matière de planification et d'aménagement de la capitale, la Commission de la Capitale nationale a abordé les questions d'utilisation des terrains relatives à l'aménagement des installations et des attractions de la capitale. Le compte rendu qui suit contient des projections quant à la croissance et à la répartition de la fonction publique et des locaux nécessaires aux fonctions parlementaires, judiciaires, administratives et culturelles. La Commission de la Capitale nationale a aussi élaboré des politiques de planification visant à rehausser la présence internationale dans la capitale en fournissant des terrains aux organismes internationaux et aux missions diplomatiques. La Commission s'est également intéressée activement à des questions connexes telles que les installations requises pour la représentation des organismes provinciaux, territoriaux et nationaux; les installations et les services d'accueil et la création d'attractions dans la capitale.

2.1
Les institutions et les installations fédérales

Introduction

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la capitale s'est caractérisée par la présence marquée du gouvernement fédéral. Les estimations actuelles indiquent qu'un tiers de la main-d'oeuvre régionale est employée directement par

from federal programmes administered in the region. It may be suggested with some confidence, therefore, that the vigorous performance of federal functions, allied to the growth and distribution of federal facilities, is closely related to the Capital's overall welfare.

A review of land use issues follows, along with recommended ways to address the future development of federal institutions and facilities in the Capital. A summary of recent research on federal institutions, based on historical reviews and empirical analysis, serves as a basis for these new policy directions.

Background

During a review of federal institutions and facilities, a number of factors emerged that are relevant to land use policy development.

Growth

During the early 1970s, federal employment in the Capital grew rapidly, with annual growth rates of up to 10 percent. This was followed in the late 1970s by a dramatic reduction of annual growth rates to approximately 1 percent, a rate which has been maintained to the present. This sudden reversal was due to federal policies of restraint affecting growth of the public service and, to a lesser extent, to decentralization of federal activities to other parts of Canada.

le gouvernement fédéral et qu'un autre tiers bénéficie indirectement des programmes fédéraux gérés dans la région. On peut donc supposer sans trop de risque d'erreur que le bien-être général de la capitale est intimement lié à la vigueur des fonctions fédérales, conjuguée à la croissance et à la répartition des installations fédérales.

Les pages qui suivent donnent un aperçu des questions relatives à l'utilisation des terrains et contiennent des recommandations sur l'aménagement futur des institutions et des installations fédérales dans la capitale. Les nouveaux principes directeurs se fondent sur une synthèse des recherches récentes concernant les installations fédérales et qui comprennent des examens historiques et des analyses empiriques.

Le contexte

L'étude des institutions et des installations fédérales a fait ressortir divers facteurs à prendre en considération dans l'élaboration des politiques sur l'utilisation des terrains.

La croissance

Au début des années 70, le nombre de fonctionnaires fédéraux dans la capitale a augmenté rapidement, à un taux annuel allant jusqu'à 10%. Vers la fin des années 70, ce taux annuel de croissance est dégringolé à environ 1% et il s'est maintenu à ce niveau jusqu'à aujourd'hui. Ce revirement soudain s'explique par les politiques fédérales d'austérité qui ont influencé la croissance de la fonction

Nearly thirty years ago, the Gréber Plan clearly advocated decentralized employment nodes as a means to alleviate downtown congestion and to shorten commuter distances between home and work. Decentralization was also seen as a means of consolidating federal functions and abolishing the scattered pattern of temporary buildings. In the years that followed, federal employment nodes were consequently established at Tunney's Pasture, Confederation Heights, Booth Street, Montreal Road and other sites. As the federal work force at that time was expanding at annual rates of between 3.0 and 4.5 percent, the need for a system of federal employment nodes outside the core area was substantiated.

Spatial Distribution

In 1969, the First Ministers' Conference agreed that "the cities of Ottawa and Hull are the core of the Canadian capital area". This set the stage for new federal initiatives designed to strike a greater balance of federal development between the Ontario and Quebec portions of the Capital. Prior to this, federal activities had clearly favoured Ontario despite some developments in the Hull core resulting from recommendations of the Gréber Plan.

The early 1970s brought forth a planning strategy that called for an increase in the concentration of federal activity in the core area. In order to redress regional imbalances, the NCC proposed federal development in the Hull core aiming at a new distribution of federal employment:

publique ainsi que par la décentralisation des services fédéraux vers d'autres régions du Canada.

Il y a une trentaine d'années, le plan Gréber préconisait ouvertement la décentralisation des pôles d'emploi comme moyen de réduire les encombrements au centre-ville et de raccourcir la distance entre le lieu de travail et le domicile. La décentralisation était également considérée comme un moyen de consolider les services fédéraux et de mettre un terme à l'éparpillement des bâtiments temporaires. Dans les années qui ont suivi, des pôles d'emploi fédéraux ont surgi au parc Tunney, à Confederation Heights, sur la rue Booth, sur le chemin de Montréal et ailleurs. La main-d'oeuvre fédérale augmentant à l'époque à des taux annuels de 3 à 4,5 %, la nécessité de pôles d'emploi fédéraux à l'extérieur du centre-ville était donc justifiée.

La répartition spatiale

En 1969, les premiers ministres réunis en conférence convenaient que les villes d'Ottawa et de Hull constituaient le secteur central de la région de la capitale du Canada. Il en résulta de nouvelles initiatives fédérales visant à mieux équilibrer l'expansion fédérale dans les parties québécoise et ontarienne de la capitale. Jusque-là, la portion ontarienne avait été manifestement favorisée, en dépit de certains aménagements au centre-ville de Hull résultant de recommandations formulées dans le plan Gréber.

Au début des années 70, une nouvelle stratégie de planification préconisait de concentrer davantage l'activité

75 percent in Ontario and 25 percent in Quebec. In addition, the proposals favoured continued expansion in Ontario, increasing the core concentration in a manner commensurate with national aspirations and contributing to the viability of the public transit system.

During the following years, the federal government implemented a relocation programme whereby some l0,000 employees were transferred to federally-owned or controlled buildings in the Hull core. In 1983, Public Works Canada announced that the 75/25 ratio would be reached in 1985, following the transfer of additional federal employees to Hull, Gatineau and Aylmer.

Issues

Critical issues relating directly to the provision of space for federal needs are concerned with: institutional growth; regional distribution; sectoral distribution; functional prioritization; and consolidation and accommodation efficiency. These issues can be summarized as follows.

- The adopted forecast of federal employment, including crown corporations, concluded that an average rate of growth of 1.3 percent per year would be maintained to 1990, followed by an average of 1.0 percent per year. This anticipated change is considerably lower than that expected during the earlier planning periods, and when this trend is considered along with probable long-term changes in technology, it suggests significant spatial implications for federal institutions.

régionale dans le secteur central. Afin de corriger les déséquilibres régionaux, la CCN proposa d'aménager des installations fédérales au centre-ville de Hull de manière que la répartition de la fonction publique fédérale atteigne 75 % en Ontario et 25 % au Québec. Il était également recommandé de continuer l'expansion en Ontario, d'accroître la concentration dans le secteur central d'une manière qui serait conforme aux aspirations nationales et contribuerait à la rentabilité du réseau de transport en commun.

Dans les années qui ont suivi, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre un programme de réinstallation en vertu duquel environ 10 000 fonctionnaires ont été mutés au centre-ville de Hull, dans des bâtiments appartenant au gouvernement fédéral ou administrés par lui. En 1983, Travaux publics Canada annonçait que le rapport 75 / 25 serait atteint en 1985, après le transfert d'autres fonctionnaires fédéraux à Hull, Gatineau et Aylmer.

Les questions

Les questions clés touchant directement l'espace nécessaire aux besoins fédéraux portent sur la croissance des institutions; la répartition régionale; la répartition sectorielle; les priorités fonctionnelles; la consolidation et l'efficacité des locaux. Elles se résument comme suit :

- D'après les prévisions de l'emploi adoptées, la fonction publique fédérale, y compris les sociétés de la Couronne, devrait augmenter à un taux annuel moyen de 1,3 % jusqu'en 1990, puis à un taux annuel moyen

- According to the forecast, the maintenance of the 1985 distribution of federal employment (75 percent in Ontario, 25 percent in Quebec) to the year 2000 would mean no major relocations. The total net increase for the Quebec part of the region would be 4,500 to 6,200 employees, or about 400 additional persons per year.

- The review of a number of regional land use scenarios reveals a variety of possible institutional distributions ranging from a "dispersed" option, whereby less than half the total employment would be centred in the core area, to a "centralized" option, with a concentration of Capital institutions in the core.

- There is a clear need for additional emphasis on political and cultural institutions, and they should be given locational priority in future core area development. In respect to other federal institutions, questions of improved image and greater efficiency need to be explored. This may be achieved through the designation of lands for key federal departments to be housed in flagship buildings on prominent sites, or through consolidation of related federal operations on one site.

- In 1986, all accommodation needs expressed by various federal departments were identified. In many cases, no location was recommended. As the planning agency responsible for locating future federal

de 1,0 %. Cette croissance est donc beaucoup plus faible que celle qui avait été prévue dans les périodes de planification précédentes et compte tenu des changements technologiques probables à long terme, elle laisse supposer des implications spatiales significatives pour les institutions fédérales.

- Selon les prévisions, le maintien de la répartition de la fonction publique fédérale atteinte en 1985 (75 % en Ontario et 25 % au Québec) jusqu'en l'an 2000 n'entraînera aucun déménagement important. La partie québécoise de la région recevra d'ici l'an 2000 de 4 500 à 6 200 nouveaux fonctionnaires fédéraux, soit quelque 400 personnes par année.

- L'étude d'un certain nombre de scénarios régionaux d'utilisation des terrains révèle diverses possibilités de répartition des institutions, allant de la dispersion, selon laquelle moins de la moitié des employés seraient logés dans le secteur central, à la centralisation, selon laquelle les institutions importantes se concentreraient dans ce secteur.

- Il existe un besoin évident de mettre l'accent sur les institutions politiques et culturelles, qui devraient obtenir des emplacements de choix dans l'aménagement futur du secteur central. Pour ce qui est des autres institutions, il faut trouver des moyens de rehausser l'image et d'accroître l'efficience. Ainsi, on pourrait affecter des terrains à des ministères clés, qui seraient logés dans des immeubles de prestige sur des

institutions and facilities, the Commission must consider and recommend sites for these proposed developments.

- The public seldom has an opportunity to see and understand the activities of federal departments, and the ways in which these departments affect the daily lives of Canadians. In the future, federal facilities must be developed with a view to encouraging public interest.

Goal

Distribution within the Capital of federal institutions and facilites concerned with political, cultural and administrative functions of the federal government in a manner which satisfies the Plan.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) continue to support the consolidation and optimization of existing federal nodes, subject to land development, access and employee transfer costs;

(b) designate new and existing non-core federal nodes for the accommodation of federal departments and agencies,

emplacements de choix ou regrouper en un même endroit des opérations fédérales connexes.

- En 1986, tous les besoins de logement exprimés par les divers ministères fédéraux ont été définis. Dans bien des cas, aucun endroit n'était recommandé. À titre d'organisme de planification chargé d'orienter le choix de l'emplacement futur des institutions et des installations fédérales, la Commission doit envisager et recommander des emplacements pour ces chantiers proposés.

- Le public a rarement l'occasion de voir et de comprendre les activités des ministères fédéraux et la façon dont ces ministères influencent la vie quotidienne des Canadiens. À l'avenir, les installations fédérales doivent être conçues de manière à susciter l'intérêt du public.

Le but

Répartir les institutions et les installations fédérales visées par les fonctions politiques, culturelles et administratives du gouvernement fédéral conformément au plan.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale:

a) continue d'appuyer la consolidation et l'optimisation des pôles fédéraux existants, en tenant compte des frais

to be grouped according to specific activities such as research, or security;[1]

(c) locate new cultural institutions of national or international significance within the core area and, if there are special locational requirements, on visible, accessible, non-core sites which meet the specific case (for example, on the parkway system, in the Greenbelt or in the southern part of Gatineau Park);

(d) designate preferred locations in the core for all parliamentary, judicial and executive functions of the federal government;

(e) provide lands outside urban areas to accommodate those federal installations that, due to the nature of their programmes, require an extensive open area or rural environment;

(f) develop in conjunction with other federal departments criteria for designated flagship departments – that is, federal departments that are central to the image of federal government in the Capital – and designate visible, prominent locations for these departments;

d'aménagement foncier, d'accès et de réinstallation des employés;

b) désigne de nouveaux pôles fédéraux et des pôles existants hors du secteur central pour y loger des ministères et organismes fédéraux groupés en fonction d'activités précises telles que la recherche ou la sécurité; [1]

c) loge les nouvelles institutions culturelles d'importance nationale ou internationale dans le secteur central et, si l'emplacement doit répondre à des besoins spéciaux, qu'il se trouve à un endroit visible et accessible à l'extérieur du secteur central (par exemple, le long du réseau des promenades, dans la Ceinture de verdure ou dans la partie méridionale du parc de la Gatineau);

d) désigne les lieux préférés dans le secteur central pour les fonctions parlementaires, judiciaires et exécutives du gouvernement fédéral;

e) fournisse des terrains à l'extérieur des régions urbaines pour loger les installations fédérales qui, en raison de la nature de leurs programmes, nécessitent de grands espaces verts ou un cadre rural;

f) élabore, de concert avec d'autres ministères fédéraux, des critères pour désigner les ministères clés, c'est-à-dire

[1] (Note: the precise location of the new nodes shown on Map 4 will be determined in future sector plans.)

[1] Nota : L'emplacement précis des nouveaux pôles figurant sur la carte nº 4 sera déterminé dans les futurs plans sectoriels.

(g) support regional federal representation in the Capital with a federal employment ratio of 75/25 (Ontario and Quebec), subject to review every five years;

(h) promote the establishment of public exhibition areas in federal nodes to explain the programmes and responsibilities of federal departments;

(i) support current programmes aimed at reducing federal dependency on leased space by advocating crown construct, lease purchase agreements, or other;

(j) continue to cooperate with other federal agencies, such as Public Works Canada and the Treasury Board, to coordinate federal accommodation plans in the Capital; and

(k) provide for the diversification of federal nodes through: accommodation of commercial development on a scale which meets the needs of the federal departments in the node, and accommodation of private sector companies whose work is directly supportive of a federal department.

2.2
Political and Judicial Institutions

Introduction

Political and judicial institutions are important entities in Canada's Capital, as well as being among Canada's most

les ministères fédéraux essentiels à l'image du gouvernement fédéral dans la capitale, et leur affecte des emplacements visibles et prestigieux;

g) appuie la représentation fédérale régionale dans la capitale établie à un ratio de 75 / 25 (Ontario et Québec), sous réserve d'une révision quinquennale;

h) favorise l'établissement de secteurs d'exposition publique dans les pôles fédéraux afin d'expliquer les programmes et responsabilités des ministères fédéraux;

i) encourage les programmes actuels visant à réduire la dépendance fédérale face à l'espace loué en recourant davantage aux constructions de l'État, aux ententes de location-rachat ou à d'autres moyens;

j) continue de collaborer avec d'autres organismes fédéraux, tels que Travaux publics Canada et le Conseil du Trésor, afin de coordonner les plans d'aménagements fédéraux dans la capitale;

k) assure la diversification des pôles fédéraux en permettant des aménagements de nature commerciale d'une ampleur qui répond aux besoins des ministères fédéraux installés dans ces pôles et en accueillant des entreprises privées dont le travail appuie directement les fonctions des ministères fédéraux.

significant historic and symbolic landmarks. For example, the Parliament Buildings, situated on the banks of the Ottawa River, have come to represent the Capital for most Canadians. Future development of these institutions is a critical component in the continuing evolution of the Capital.

The role of these political and judicial institutions is the formulation, enactment, interpretation and administration of national legislation. This requires diverse and special facilities, including accommodation for Parliament, court-rooms, office space, large meeting rooms, visitor reception, media facilities, and small and large areas for gatherings, both inside and out of doors and easily accessible to the public.

All of Canada's political institutions were originally housed in the Centre Block on Parliament Hill. However, as a direct result of the increasing number of parliamentarians and the growing complexity of parliamentary functions, more and more space has been required. Over the last twenty years, the West Block, the adjacent Confederation Building, the East Block and buildings to the south of Wellington Street have all been pressed into use for legislative accommodation. Now, over the next few decades, the accommodation needs of the Supreme Court, the Federal Court and associated judicial facilities must be addressed.

Any construction of additional buildings and facilities on or adjacent to the Hill, and the environmental treatment of the

2.2
Les institutions politiques et judiciaires

Introduction

Les institutions politiques et judiciaires sont des institutions importantes dans la capitale et comptent parmi les points de repère historiques et symboliques les plus significatifs au Canada. Ainsi, les édifices du Parlement, situés en bordure de la rivière des Outaouais, symbolisent la capitale pour la plupart des Canadiens. L'aménagement futur de ces institutions est donc un élément fondamental de l'évolution de la capitale.

Ces institutions politiques et judiciaires ont pour rôle de formuler, adopter, interpréter et administrer les lois nationales. Elles ont donc besoin d'installations diverses et spécifiques comprenant des locaux pour le Parlement, des salles d'audience, des bureaux, de grandes salles de réunion, des salles d'accueil des visiteurs, des installations pour les médias, ainsi que des espaces de dimensions diverses situés à l'intérieur ou à l'extérieur et où le public peut se rassembler.

À l'origine, toutes les institutions politiques canadiennes étaient logées dans l'édifice du Centre sur la colline du Parlement. Toutefois, le nombre de parlementaires ayant grandi et les fonctions parlementaires étant devenues plus complexes, ces institutions ont eu besoin de plus d'espace. Au cours des vingt dernières années, l'édifice de l'Ouest, l'édifice de la Confédération qui lui est adjacent, l'édifice de

Hill itself, must be handled in accordance with the symbolic and historical importance of the site. Ways must be found to improve the amenities of the political and judicial institutions for the greater enjoyment, appreciation and satisfaction not only of those visiting the seat of Canada's government, but also for those who work there.

Issues

In considering the enhancement of political and judicial institutions in Canada's Capital, the following issues require policy guidance:

- protection of the physical and symbolic dominance of the existing buildings in a way that will also meet the future needs of political and judicial institutions and associated facilities;
- selection of a preferred location for the expansion of these facilities, bearing in mind the historic significance of the area and its importance in relation to the future Capital;
- meeting the needs of a wide range of users (visitors, demonstrators, constituents, lobbyists, parliamentarians and workers) who are attracted to political and judicial institutions;
- protection, conservation and enhancement of the natural setting associated with these institutions, at the

l'Est et les bâtiments qui se trouvent au sud de la rue Wellington ont servi à loger le corps législatif. Dans les décennies qui viennent, il faudra examiner les besoins en locaux de la Cour suprême, de la Cour fédérale et des institutions judiciaires connexes.

La construction de tout bâtiment ou installation supplémentaire sur la Colline ou à proximité et l'aménagement de la Colline proprement dite doivent tenir compte de l'importance historique et symbolique de l'endroit. Il faut trouver des moyens d'améliorer les installations des institutions politiques et judiciaires de façon à ce que tant les visiteurs que les employés y trouvent agrément et satisfaction.

Les questions

Dans l'étude des moyens d'améliorer les institutions politiques et judiciaires de la capitale du Canada, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes :

- protéger l'importance physique et symbolique des bâtiments existants tout en répondant aux besoins futurs des institutions politiques et judiciaires ainsi que des installations connexes;
- choisir des endroits privilégiés pour l'expansion de ces installations, tout en gardant à l'esprit l'importance historique du secteur et son importance dans l'expansion future de la capitale;

same time making them accessible to the public; and

- promotion of official residences, in particular Rideau Hall, the residence of the Governor General, and 24 Sussex Drive, the residence of the Prime Minister, so that they figure more largely in the image of the Capital.

Goal

Enhancement of political and judicial institutions as primary symbolic features of the Capital.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) designate as sites for political and judicial institutions those lands on which stand the Parliament Buildings, the Supreme Court and Justice Buildings, the official residences of the Governor General, the Prime Minister and the Leader of the Opposition, as well as those lands south of Wellington Street (see Map 3);

(b) permit on these designated sites only those land uses and events which are compatible with the specialized functions of those institutions;

(c) in recognition of the importance of accessibility and visibility of political and judicial institutions, provide

- satisfaire les besoins d'une gamme variée d'utilisateurs (visiteurs, manifestants, électeurs, groupes de pression, parlementaires et employés) qu'attirent les institutions politiques et judiciaires;

- protéger, conserver et mettre en valeur le cadre naturel dans lequel se trouvent ces institutions tout en le rendant accessible au public;

- promouvoir les résidences officielles, en particulier Rideau Hall, résidence du gouverneur général, et le 24 de la promenade Sussex, résidence du premier ministre, pour qu'elles jouent un rôle plus important dans l'image de la capitale.

Le but

Mettre en valeur les institutions politiques et judiciaires en tant que principaux symboles de la capitale.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) désigne comme emplacements destinés aux institutions politiques et judiciaires les terrains sur lesquels se trouvent les édifices du Parlement, la Cour suprême, les édifices de la Justice, les résidences officielles du gouverneur général, du premier ministre et du chef de l'opposition, ainsi que les terrains situés au sud de la rue Wellington (voir la carte nº 3);

adequate access roads, special transportation services, parking, signage and publicity in order to make these institutions and their attractions better known and more accessible to the public;

(d) protect, conserve and enhance the heritage features, views, landmarks, special interest areas and the natural environment associated with the lands and buildings in these designated areas;

(e) in recognition of possible security risks, to provide adequate security facilities and procedures, at the same time balancing protection with the desire not to restrict public access unduly; and

(f) pursue the formal designation, control and enhancement of the Ceremonial Route as an essential element of the political function of the Capital.

2.3
National Cultural Institutions

Introduction

One of the Capital's three essential functions is to act as a cultural showcase for the nation. This is achieved primarily through the work of national cultural institutions and events that shape the image that Canadians have of their Capital. The expansion and enhancement of existing cultural institutions in the Capital is discussed here, along with the siting of new cultural institutions and events.

b) n'autorise sur les terrains ainsi désignés que les utilisations et manifestations compatibles avec les fonctions spécifiques de ces institutions;

c) étant donné l'importance de l'accessibilité et de la visibilité des institutions politiques et judiciaires, fournisse des voies d'accès suffisantes, des services de transport spéciaux, le stationnement, la signalisation et la publicité permettant de mieux faire connaître ces institutions et de les rendre plus accessibles au public;

d) protège, conserve et mette en valeur les éléments du patrimoine, les vues panoramiques, les repères, les zones d'intérêt particulier et le cadre naturel de ces secteurs désignés;

e) compte tenu des risques possibles en matière de sécurité, fournisse des installations de sécurité et prévoie des mesures de sécurité tout en maintenant un équilibre entre la protection et la volonté de ne pas limiter indûment l'accès du public;

f) continue de désigner officiellement, de contrôler et de mettre en valeur le parcours d'honneur, en tant qu'élément essentiel de la fonction politique de la capitale.

For the present purpose, a national cultural institution is defined as land and structures used for displaying, protecting and explaining past, present and future natural phenomena and human achievements. Cultural institutions are also used to communicate social, cultural, political, scientific, technical or other knowledge through various media.

In pursuing the designation of lands to accommodate these institutions, it is intended to avoid the creation of monolithic developments associated with cultural institutions, developments devoted exclusively to institutional buildings. Lands should rather provide a focus for events and activities which provide life and animation. In addition, there should be a support component – that is a commercial development, perhaps with restaurants, places of entertainment, stores and boutiques, to increase the variety within the development and to lengthen periods of activity.

Role of the Federal Government

Since 1980, the Department of Communications has been responsible for coordination among various federal cultural agencies, its purpose being to ensure coherent, cooperative action towards the achievement of federal cultural objectives.

The Commission's role has been to provide guidance on the location of new institutions particularly as it relates to shaping the symbolic image of the Capital for Canadians.

2.3
Les institutions culturelles nationales

Introduction

L'une des trois fonctions essentielles de la capitale consiste à témoigner de la culture du pays. Cette fonction est assumée principalement par les institutions et les manifestations culturelles nationales qui façonnent l'image que les Canadiens se font de leur capitale. Le présent chapitre traite de l'expansion et de la mise en valeur des institutions culturelles qui existent actuellement dans la capitale ainsi que de l'emplacement de nouvelles installations et manifestations culturelles.

Pour les fins qui nous intéressent ici, "institution culturelle nationale" désigne un endroit où l'on expose, protège et interprète des phénomènes naturels et des réalisations humaines du passé, du présent et de l'avenir. Les institutions culturelles servent aussi à communiquer des connaissances sociales, culturelles, politiques, scientifiques, techniques ou autres par divers moyens.

En désignant des terrains pour accueillir ces institutions culturelles, il est essentiel d'éviter la création d'aménagements monolithiques consacrés exclusivement à ces bâtiments. Les terrains devraient plutôt être affectés à des manifestations et à des activités qui sont une source de vie et d'animation. Il devrait également exister un élément de soutien - c'est-à-dire une fonction commerciale assurée peut-être par des restaurants, des

In addition, the Commission has assumed land use and design control for such institutions as the new National Gallery of Canada and the Museum of Civilization, currently under construction. The Department of Public Works is responsible for construction management and maintenance of the buildings occupied by these institutions.

Existing Cultural Institutions

National Museums Canada brings together under one administration the following national museums: the National Gallery of Canada, the National Museum of Civilization, the Canadian War Museum, the National Museum of Natural Sciences, the National Museum of Science and Technology, the Agricultural Museum and the National Aviation Museum. Nearly all of these museums are currently undergoing major development programs. For example:

- construction of new buildings for the National Gallery at Nepean Point, the Museum of Civilization in Laurier Park in Hull, and the National Aviation Museum at the Rockcliffe Airport;

- expansion of the National Museum of Natural Sciences within the Victoria Memorial Museum Building to meet the needs of the next several years, until a new building is constructed;

lieux de divertissement, des magasins et des boutiques - afin d'accroître la variété et de rallonger les périodes d'activité.

Le rôle du gouvernement fédéral

Depuis 1980, le ministère des Communications assure la coordination entre les divers organismes culturels fédéraux, pour que les mesures visant à atteindre les objectifs culturels fédéraux soient prises de façon cohérente et concertée.

Le rôle de la Commission a consisté à orienter le choix de l'emplacement des nouvelles institutions culturelles afin qu'elles contribuent à façonner l'image symbolique de la capitale aux yeux des Canadiens. De plus, la Commission est responsable de l'utilisation des terrains et de la conception architecturale d'institutions comme le nouveau Musée des beaux-arts du Canada et le Musée des civilisations, qui sont actuellement en chantier. Le ministère des Travaux publics, quant à lui, est chargé de la gestion de la construction et de l'entretien des bâtiments occupés par ces institutions.

Les institutions culturelles existantes

Les Musées nationaux du Canada regroupent sous une même administration les musées nationaux suivants : le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la guerre, le Musée national des sciences naturelles, le Musée national des

- renovation of the National Museum of Science and Technology to meet the museum's needs until new quarters are built; and

- relocation of the Canadian War Museum to another site in the core area.

Other major cultural institutions include:

- the National Arts Centre, located on the west bank of the Rideau Canal; and

- the National Library and the Public Archives of Canada, both of which are seeking expanded facilities.

A number of smaller cultural institutions also contribute to the image of the Capital. These include the Bytown Museum, Laurier House, the Royal Canadian Mint, the Bank of Canada Currency Museum, the Experimental Farm, the National Postal Museum, the Canadian Museum for Contemporary Photography, the Canadian Ski Museum, and the proposed Canadian Museum of Political Caricatures.

In addition to these institutions, it may be possible to develop facilities to display other important themes in the Capital, such as the exploration and development of Canada or the natural environment. These institutions could be located on lands in Gatineau Park, the Greenbelt and in the parkway corridors.

sciences et de la technologie, le Musée de l'agriculture et le Musée national de l'aviation. Presque tous ces musées font actuellement l'objet d'importants travaux d'aménagement, par exemple :

- la construction de nouveaux immeubles pour le Musée des beaux-arts du Canada à la pointe Nepean, pour le Musée des civilisations dans le parc Laurier à Hull et pour le Musée national de l'aviation près de l'aéroport Rockcliffe;

- l'expansion du Musée national des sciences naturelles dans l'édifice Victoria afin de satisfaire les besoins du musée au cours des prochaines années, en attendant la construction d'un nouveau bâtiment;

- la rénovation du Musée national des sciences et de la technologie, en attendant la construction d'un nouveau musée;

- la réinstallation du Musée canadien de la guerre ailleurs dans le secteur central.

Parmi les autres institutions culturelles importantes, signalons :

- le Centre national des Arts, situé sur la rive ouest du canal Rideau;

Issues

In considering the enhancement of national cultural institutions, a number of issues require policy guidance.

- The National Museum development program for the next twenty-five years includes plans for relocating the National Museum of Natural Sciences, the Canadian War Museum and the National Museum of Science and Technology.
- National recreation and sport facilities are not well represented in the Capital.
- In some cases, the visibility and integration of cultural institutions and associated events in the Capital's system of visitor attractions could be improved.
- Space for the expansion of existing national cultural institutions and events must be provided.
- There is an imbalance in the number of national cultural institutions and events located in the Ontario and Quebec sectors of the region.

Goal

Strengthen the contribution made by national cultural institutions and events to the image of the Capital.

- la Bibliothèque nationale et les Archives publiques du Canada, toutes deux à la recherche de locaux plus grands.

D'autres institutions culturelles de moindre envergure contribuent également à l'image de la capitale. Elles comprennent le Musée Bytown, l'Hôtel de la monnaie, le Musée de la monnaie de la Banque du Canada, la Ferme expérimentale, le Musée national des postes, le Musée canadien de la photographie contemporaine, le Musée canadien du ski et le Musée canadien de la caricature politique (en projet).

En plus de ces institutions, on pourrait aménager dans la capitale des installations afin de mettre en valeur d'autres thèmes importants tels que l'exploration et le développement au Canada ou encore la nature. Ces institutions pourraient se trouver sur des terrains du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verture ou le long des promenades.

Les questions

Dans l'étude des moyens de mettre en valeur les institutions culturelles, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes :

- Le programme d'expansion des Musées nationaux pour les 25 prochaines années prévoit le déménagement du Musée national des sciences naturelles, du

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) designate lands in the core area, around the Ceremonial Route as well as within the parkway system, Gatineau Park and the Greenbelt, to accommodate future national cultural institutions (see Map 3);

(b) consider the development of different types of cultural institutions and attractions in the Capital (for example, those which highlight national sports and recreation achievements and activities);

(c) ensure access to national cultural institutions through a diversified transportation system (parkways, recreational pathways, public transportation);

(d) locate future cultural institutions and events so as to adjust the present imbalance between the Ontario and Quebec sectors of the region; and

(e) encourage the development of a mixed use component in a national cultural institutions – that is, to include restaurants and shopping facilities in the plan so as to provide a variety of attractions, as well as longer periods of activity.

Musée canadien de la guerre et du Musée national des sciences et de la technologie.

- Les installations nationales récréatives et sportives ne sont pas bien représentées dans la capitale.
- Dans certains cas, la visibilité des institutions culturelles et des manifestations connexes et leur intégration au réseau d'attractions des visiteurs pourraient être améliorées.
- Il faut prévoir de l'espace pour l'expansion future des institutions et manifestations culturelles nationales existantes.
- Il existe un déséquilibre entre la répartition des institutions et manifestations culturelles nationales dans les parties ontarienne et québécoise de la région.

Le but

Renforcer la contribution des institutions et manifestations culturelles nationales à l'image de la capitale.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) désigne des terrains dans le secteur central, le long du Parcours d'honneur, ainsi que dans le réseau des promenades, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, pour loger les futures institutions culturelles nationales (voir la carte nº 3);

2.4
International Presence

Introduction

The importance of an international presence in the Capital was recognized and taken into consideration as early as 1950, in the plan prepared under the supervision of Jacques Gréber.

Canada is a party to the Vienna Convention of Diplomatic Relations (1961). Under the terms of this convention, the Canadian government, through the Department of External Affairs, must ensure that diplomatic missions are able to exercise their function as representatives of sovereign countries to the Government of Canada. For many years, the NCC has taken an interest in the location and character of diplomatic missions as an important element of the Capital.

The following discussion is intended to contribute to the formulation of policies for the location of diplomatic missions and international organizations in the Capital, policies that will enhance the international character and image of the Capital.

Diplomatic Missions

The Capital currently hosts approximately one hundred foreign delegations from countries with which Canada

b) envisage l'implantation dans la capitale de divers types d'institutions et attractions culturelles (par exemple, celles qui mettent en valeur des sports nationaux et des réalisations ou activités récréatives);

c) assure l'accès aux institutions culturelles nationales grâce à un réseau de transport diversifié (promenades, sentiers récréatifs, transports en commun);

d) choisisse l'emplacement des institutions et manifestations culturelles futures de manière à corriger le déséquilibre qui existe actuellement entre les secteurs ontarien et québécois de la région;

e) encourage les utilisations multiples au sein des institutions culturelles nationales, c'est-à-dire prévoie des restaurants et des boutiques de façon à fournir des attractions diverses et à prolonger les périodes d'activité.

2.4
La présence internationale

Introduction

L'importance de la présence internationale dans la capitale a été reconnue et prise en considération dès 1950, dans le plan préparé sous la direction de Jacques Gréber.

En vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (1961), à laquelle le Canada est partie, le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère des

maintains diplomatic relations. Most of the resident diplomatic missions maintain both a chancery and a residence. A chancery is the main business office of a delegation, consulate or other diplomatic mission, while a residence is the official residence of the head of a diplomatic mission, the High Commissioner or Ambassador.

Most chanceries in the Capital are located in the core area of Ottawa or in the residential neighbourhood of Sandy Hill. Others are scattered throughout the Glebe neighbourhood, or along Sussex Drive and the Queen Elizabeth Driveway. Many countries rent space for their chanceries in office towers.

Official residences are found mainly in the Village of Rockcliffe Park and in Sandy Hill, the others being located in the Glebe, the core area of the City of Ottawa, along Island Park Drive and in Aylmer. In almost all cases, countries own their official residences.

The NCC recently completed a survey of the space requirements of diplomatic missions. Responses from sixty-eight countries out of a total of ninety-eight indicated that fourteen countries are planning soon to move their chanceries and eleven their residences. Furthermore, a fairly large number of the respondents indicated that they would like to own the premises they occupy.

The security of diplomatic mission personnel has become a major issue during the past few years. Incidents, both in

Affaires extérieures, doit veiller à ce que les missions diplomatiques puissent exercer leurs fonctions comme représentants de pays souverains auprès du gouvernement canadien. Depuis de nombreuses années, la CCN s'intéresse au rôle important que jouent dans la capitale l'emplacement et le caractère des missions diplomatiques.

Le présent chapitre vise à faciliter la formulation des politiques relatives à l'emplacement des missions diplomatiques et des organismes internationaux établis dans la capitale, afin de rehausser le caractère et l'image internationale de la capitale.

Les missions diplomatiques

À l'heure actuelle, la capitale accueille une centaine de délégations étrangères avec lesquelles le Canada entretient des relations diplomatiques. La plupart de ces missions diplomatiques occupent à la fois une chancellerie et une résidence. La chancellerie est le bureau principal d'affaires d'une délégation étrangère, tandis que la résidence est le domicile officiel du chef d'une mission diplomatique, soit l'ambassadeur ou le haut-commissaire.

La majorité des chancelleries se regroupent dans le secteur central d'Ottawa ou dans le quartier résidentiel de la Côte-de-sable. D'autres sont dispersées dans le Glebe ou le long des promenades Sussex et Reine-Elisabeth. De nombreuses chancelleries se trouvent dans des immeubles à bureaux.

the Capital and abroad, have prompted the realization that certain diplomatic missions need on-site security, and, in some cases, require sites which are buffered from other land uses.

In this Plan, the policy arrived at aims at a balance between security needs and the desire to have prominent and accessible diplomatic missions that will contribute to the Capital's image.

International Organizations

The term "international organization" usually refers to a public organization within the meaning of the Privileges and Immunities (International Organizations) Act. Alternatively, it can refer to an organization established by treaty, or by some other international agreement, under which two or more governments cooperate in a given field of international affairs.

Eight international organizations currently have their headquarters in Canada. Those located in the Capital are: the Delegation of the Commission of the European Communities; the United Nations High Commission for Refugees; the Inter-American Institute for Co-operation in Agriculture; and the International Labour Office.

International organizations have many important connections with key federal departments – for example, External Affairs. They make a significant contribution to the image

Les résidences officielles se trouvent essentiellement dans le village de Rockcliffe et dans la Côte-de-sable. Il en existe quelques-unes dans le Glebe, le secteur central d'Ottawa, le long de la promenade Island Park et à Aylmer. Les pays sont presque toujours propriétaires de leurs résidences officielles.

La Commission a mené récemment une enquête auprès des missions diplomatiques, pour évaluer leurs besoins en espace. Des 68 pays qui ont répondu parmi les 98 à qui le questionnaire avait été envoyé, quatorze envisagent de déplacer leur chancellerie et onze, leur résidence. De plus, de nombreux représentants interrogés soulignent que leur pays désirerait devenir propriétaire des lieux occupés.

La sécurité du personnel diplomatique est devenue une question importante ces dernières années. Les incidents survenus dans la capitale et à l'étranger ont fait ressortir la nécessité de fournir à certaines missions diplomatiques des services de sécurité sur place et, dans certains cas, des emplacements à l'abri d'autres utilisations.

Dans ce plan, la politique vise à assurer un équilibre entre les besoins de sécurité et le désir d'avoir des missions diplomatiques bien en vue et accessibles qui contribuent à l'image de la capitale.

Les organismes internationaux

Organisme international désigne habituellement un organisme public visé par la Loi sur les privilèges et immunités

of the Capital, and they represent an important facet of Canada's role on the world scene. At present, these organizations are suffering from a lack of visual identity in the Capital due to their usual location in nondescript office buildings in the core area. The Commission has therefore suggested the establishment of an international centre in the Capital. The Centre would house international organizations and diplomatic missions and also provide space for cultural activities, educational exhibits, trade mission events and other activities of the international community.

Issues

In considering the enhancement of the international presence in the Capital a number of issues require policy guidance.

- There is limited international presence in the Quebec sector of the Capital.
- Activities of the international community are not visible because of a lack of appropriate space.
- Most international organizations are in locations which preclude a major contribution to the image of the Capital.
- The number of new diplomatic missions arriving in the Capital is expected to grow more slowly than in the past; however, appropriate sites for those wishing to

des organisations internationales. Il peut s'agir aussi d'un organisme créé en vertu d'un traité ou autre accord international par lequel au moins deux parties s'engagent dans un domaine quelconque des affaires internationales.

Sept organismes internationaux ont leur siège au Canada à l'heure actuelle. Ceux qui se trouvent dans la capitale comprennent la délégation de la Commission des communautés européennes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et l'Organisation internationale du travail.

Les organismes internationaux ont de nombreux liens importants avec les grands ministères fédéraux, dont les Affaires extérieures. Ils apportent une contribution significative à l'image de la capitale et représentent une facette importante du rôle du Canada sur la scène internationale. À l'heure actuelle, la présence de ces organismes n'est pas évidente, du fait qu'on les trouve dans des immeubles à bureaux du secteur central. La Commission a donc suggéré de créer un centre international dans la capitale. Ce centre abriterait des organismes internationaux et des missions diplomatiques et fournirait de l'espace pour des activités culturelles, des expositions éducatives, des foires commerciales et d'autres activités de la communauté internationale.

establish in the Capital or to relocate are becoming increasingly rare.

- Security is an increasingly difficult factor in selecting sites for diplomatic missions, especially in the core area.
- Under existing legislation, the Commission can exert limited influence on the ultimate location of diplomatic missions.

Goal

Accommodation of diplomatic missions and international organizations on prestige sites which meet their operational needs and will contribute to the enhancement of the political function of the Capital.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) designate lands in both Ontario and Quebec that will meet the needs of diplomatic missions and international organizations, at the same time contributing to the image of the Capital (see Map 3);

(b) expand the inventory of NCC properties reserved for diplomatic missions;

Les questions

Dans l'étude des moyens de rehausser la présence internationale dans la capitale, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- La présence internationale est limitée dans le secteur québécois de la capitale.
- Les activités de la communauté internationale ne sont pas visibles, faute d'espace convenable.
- La plupart des organismes internationaux se sont pas situés à des endroits stratégiques de la capitale.
- La sécurité est un facteur de plus en plus important dans le choix des endroits où loger des missions diplomatiques, en particulier dans le secteur central.
- Aux termes de la loi actuelle, la Commission exerce une influence limitée sur le choix final de l'endroit où s'établissent les missions diplomatiques.

Le but

Établir les missions diplomatiques et les organismes internationaux sur des emplacements prestigieux qui répondent à leurs besoins fonctionnels et contribuent à rehausser l'image internationale de la capitale.

(c) establish site planning and design guidelines for sites designated for future diplomatic missions and international organizations;

(d) in conjunction with other agencies, investigate alternative methods to accommodate security-risk diplomatic missions and residences in the Capital; and

(e) support the establishment of an international centre to accommodate the administrative functions and cultural activities of the international community.

2.5
National Presence

Introduction

The contribution of provincial and territorial governments and major national organizations to the image and function of the Capital is discussed in the following section.

A key element in the Commission's vision for the Capital is the Capital's ability to promote national consensus by acting as a physical focus for national interests. This can be achieved in part by bringing Canadians together in the Capital, and by communicating Canada to Canadians through the Capital.

In reviewing the presence of provincial and territorial institutions in the Capital, it should be noted that Canada is

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) désigne en Ontario et au Québec des terrains qui répondent aux besoins des missions diplomatiques et des organismes internationaux tout en contribuant à l'image de la capitale (voir la carte nº 3);

b) augmente son portefeuille de propriétés réservées aux missions diplomatiques;

c) formule des lignes directrices concernant les endroits désignés pour y établir à l'avenir des missions diplomatiques et des organismes internationaux;

d) de concert avec d'autres organismes, examine les divers moyens de satisfaire les besoins d'espace des missions diplomatiques et des résidences officielles qui posent un risque pour la sécurité;

e) appuie la création d'un centre international pour loger les fonctions administratives et les activités culturelles de la communauté internationale.

2.5
La présence nationale

Introduction

Le présent chapitre traite de la présence de grands organismes nationaux et d'organismes provinciaux et

one of the few federations in which the units of the federation are not represented in the national legislature. Thus, the provinces and territories may need to be represented in other ways in the Capital. In addition, the Capital suffers at present from its identification with only the provinces of Ontario and Quebec. The accomplishments, innovations and products of the other regions of the nation are very inadequately represented.

It is also important to note that although Canada's aboriginal peoples, as the nation's first citizens, occupy a special place in Canadian history, their organizations and associations lack a significant presence in the Capital. Their rich heritage and lifestyle, and their future within the Canadian federation, are certainly deserving of a more appropriate physical representation.

Finally, the presence of major national non-governmental organizations and associations can also contribute to the development of the Capital. As major participants in the political and cultural life of the nation and in consideration of their many ties with federal government, their location in the Capital warrants positive action on the part of the Commission. Thus, in recent years, sites have been made available for the headquarters of such organizations as the Canadian Red Cross, the Conference Board of Canada and the Canadian Medical and Dental Associations.

territoriaux et de leur contribution à l'image et à la fonction de la capitale.

Un élément clé de la vision que la Commission a forgée pour la capitale est que celle-ci peut contribuer à créer un consensus national en devenant l'expression physique des intérêts nationaux. Pour ce faire, il faut notamment réunir les Canadiens dans la capitale et leur communiquer, par la capitale, un sentiment d'appartenance au Canada.

En examinant la présence des institutions provinciales et territoriales dans la capitale, il faut souligner que le Canada est l'une des rares fédérations dont les éléments constitutifs ne sont pas représentés au parlement national. Par conséquent, les provinces et les territoires ont peut-être besoin de se faire représenter par d'autres moyens dans la capitale. De plus, le fait que l'on identifie la capitale à l'Ontario et au Québec nuit à son image. Les réalisations, innovations et produits des autres régions du pays sont très mal représentés.

Il importe également de faire remarquer que même si les autochtones du Canada, à titre de premiers citoyens de ce pays, occupent une place spéciale dans l'histoire du Canada, leurs organismes et associations n'ont pas une présence significative dans la capitale. Leur riche patrimoine et leur mode de vie ainsi que leur avenir au sein de la Confédération méritent certainement une représentation physique plus appropriée.

Issues

In reviewing the enhancement of a national presence in the Capital, a number of issues require policy guidance.

- Since the provinces and territories are not visible in the Capital, ways need to be found to strenghten their presence, not only as political units, but also as interesting and vital parts of the country, with their own aspirations, ideas and interests.

- The Capital's strong association with the provinces of Ontario and Quebec needs to be balanced by the more visible and meaningful presence of the other actors.

- Canada's aboriginal organizations and associations should have a more prominent physical presence in the Capital, with more opportunity for education and dialogue at the national level on native heritage, art, business accomplishments and other current interests.

- The Capital lacks a representation of national sporting and recreational organizations worthy of the nation's potential in this field.

- The Commission's role in accommodating major national organizations needs to be defined.

Enfin, la présence de grands organismes et associations d'envergure nationale et à caractère non gouvernemental peut aussi contribuer à la mise en valeur de la capitale. À titre de grands participants dans la vie politique et culturelle du pays et en raison des nombreux liens qu'ils entretiennent avec le gouvernement fédéral, le fait qu'ils ont leur siège dans la capitale justifie que la Commission leur accorde une attention particulière. Ainsi, ces dernières années, on a mis à la disposition d'organismes comme la Croix rouge canadienne, le Conference Board du Canada, l'Association médicale canadienne et l'Association dentaire canadienne des emplacements pour leurs sièges sociaux.

Les questions

Dans l'étude des moyens de rehausser la présence nationale dans la capitale, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Étant donné que les provinces et les territoires ne sont pas représentés dans la capitale, il faut trouver des moyens de renforcer leur présence, non seulement en tant qu'unités politiques, mais aussi en tant qu'éléments intéressants et essentiels du pays possédant leurs propres aspirations, idées et intérêts.

- Les liens étroits qui existent avec les provinces de l'Ontario et du Québec doivent être équilibrés par la présence plus visible et plus significative des autres provinces et des territoires.

- While the prominent location of major national headquarters in the Capital is seen as desirable, a promotional effort to relocate such organizations from outside the Capital could have adverse effects.

- Given the competing location criteria of national organizations and federal institutions, problems of priority may arise regarding the accommodation of various institutions on federal lands.

Goal

A significant national presence in the Capital as a major contribution to its image and function.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) in cooperation with the provinces and territories, identify and implement measures to increase their presence in the Capital, for example, by: designating land to accommodate a major provincial showcase for cultural events, technology and trade, history and achievements; by renaming streets, parkways and places with names from across the nation; by staging special national days and events in the Capital; by developing attractions along parkways, shorelines, in the parks, and in the Greenbelt, that will reflect the provinces and territories;

- Les organismes et associations des autochtones du Canada devraient avoir une présence plus marquée dans la capitale afin d'accroître les possibilités d'éducation et de dialogue au niveau national concernant le patrimoine des autochtones, leurs réalisations artistiques et commerciales et d'autres sujets d'intérêt.

- La présence des organismes sportifs et récréatifs nationaux est insuffisante dans la capitale par rapport au potentiel du pays dans ce domaine.

- Le rôle de la Commission en ce qui concerne les locaux mis à la disposition des grands organismes nationaux doit être défini.

- Même s'il paraît souhaitable que les sièges sociaux des grands organismes nationaux se trouvent à des endroits stratégiques de la capitale, tenter d'aller chercher les organismes établis à l'extérieur de la capitale pourrait avoir des effets déplorables.

- Étant donné que les critères relatifs à l'emplacement des organismes nationaux et des institutions fédérales se ressemblent, il pourrait devenir difficile de fixer des priorités touchant les endroits où loger diverses institutions sur les terrains fédéraux.

(b) assist in the accommodation of national non-governmental organizations by designating appropriate lands for their use within the core, adjacent to compatible federal nodes, or in campus settings with a concentration of compatible organizations (see Map 3); and

(c) promote the siting of an institution or grouping of facilities to give a prominent, national presence to Canada's aboriginal organizations.

2.6
Attractions in the Capital

Introduction

The Capital has a wide range of natural and built features as well as events and activities that provide a rich and rewarding experience for visitors. Within the Capital there are outstanding natural features, such as the Chaudière Falls and the Ottawa River; there are impressive, symbolic buildings, such as the Parliament Buildings and Peace Tower; and there are moving celebrations, such as Canada Day. All of these can be described as "Capital attractions".

For the purpose of this Plan, a Capital Attraction is considered to be:

(a) a natural or built feature that due to its physical location, and symbolic or historical significance, is strongly identified with the Capital and is of interest to visitors (for example, the Parliament Buildings);

Le but

Encourager dans la capitale une présence nationale significative, étant donné que cette présence apporte une contribution importante à l'image et à la fonction de la capitale.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) de concert avec les provinces et les territoires, définisse et mette en oeuvre des mesures pour accroître leur présence dans la capitale, notamment en affectant des terrains pour loger des installations provinciales importantes où se dérouleraient des manifestations culturelles et qui feraient connaître leur technologie et leur activité commerciale, leur histoire et leurs réalisations; en remplaçant les noms de rues, de promenades et de places par des noms évoquant toutes les régions du pays; en organisant dans la capitale des journées et manifestations nationales spéciales; en prévoyant le long des promenades et des rives, dans les parcs et dans la Ceinture de verdure des attractions qui mettent en valeur les provinces et les territoires;

b) aide des organismes nationaux non gouvernementaux à se loger en leur affectant des terrains appropriés dans le secteur central, près des pôles fédéraux pertinents ou à l'intérieur d'un secteur où se concentrent des organismes compatibles (voir la carte nº 3);

(b) an activity or event intended to animate and enhance a given feature (for example, Canada Day celebrations on Parliament Hill); and

(c) the physical or "activity" space which is required to accommodate such activities and events (for example, the grounds of Parliament Hill). In addition to Capital attractions, the region offers many attractions on non-federal lands that are important points of interest for residents and visitors alike. These elements, called "regional attractions", provide a very diverse experience for the visitor, and they could benefit from joint action by the major toursim agencies in the region.

Background and the Commission's Role

In the early 1950s, Canada experienced a boom in the development of tourist attractions, mainly related to natural resources such as Niagara Falls, Banff and Jasper. However, it was not until the early 1960s that the Capital experienced a similar boom, when efforts were made to encourage Canadians to visit their Capital. In following years, attractions such as Gatineau Park, parkways and driveways, the Rideau Canal and bicycle paths became increasingly popular with visitors. More recently, the Commission's emphasis on cultural events and activities has resulted in an even broader range of attractions.

At present, the Capital annually hosts visitors numbering between three and four times the population of the Capital

c) favorise l'établissement d'une institution ou d'un groupe d'installations permettant aux organismes autochtones du Canada d'affirmer leur présence nationale.

2.6
Les attractions de la capitale

Introduction

Les nombreux attraits naturels et architecturaux de la capitale ainsi que les événements et activités qui s'y déroulent proposent au visiteur une expérience enrichissante. Ils comprennent notamment des particularités naturelles remarquables comme la chute des Chaudières et la rivière des Outaouais; des édifices symboliques impressionnants comme ceux du Parlement et de la tour de la Paix, ainsi que des célébrations comme celle de la Fête du Canada. Tous peuvent être considérés comme des "attractions de la capitale".

Dans le présent plan, "attraction de la capitale" désigne :

a) une caractéristique naturelle ou architecturale qui, en raison de son esthétique, de sa qualité symbolique ou de sa valeur historique, est fortement identifiée à la capitale et exerce un attrait sur les visiteurs (par exemple, les édifices du Parlement);

b) une activité ou manifestation visant à animer et rehausser l'attrait d'une caractéristique (par exemple, les célébrations de la Fête du Canada sur la colline du Parlement);

Region. Its attractions are cultural (museums, exhibitions), political (Parliament) and natural/recreational (Gatineau Park, the Greenbelt, Central Experimental Farm, Rideau Canal).

Proposals for about twenty new cultural attractions have been received from various groups, and they focus on themes as varied as sport and recreation, youth, native peoples, the lumber industry, flora, fauna, pisciculture, cinema, high technology, the history of the Ottawa River, industrial history, and national and international culture. Proposals have also been made to develop natural features of the Capital into new attractions (for example, Chaudière Falls, Trou du Diable, Meech Creek Valley and Mer Bleue).

Issues

In considering the enhancement of Capital attractions, a number of issues require policy guidance.

- The scale of some activities and events has exceeded the physical capacity of their sites, with consequent problems related to security, poor crowd control, traffic congestion, litter and noise pollution.

- Infrastructure demands generated by Capital attractions are in some cases being serviced by temporary facilities. This has resulted in inadequate capacity, property damage and poor visual esthetics.

c) l'espace requis pour la tenue de ces activités et manifestations (par exemple, les pelouses de la colline du Parlement).

La région offre de nombreuses autres attractions sur des terrains qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral et qui intéressent autant les résidents que les visiteurs. Il s'agit d'attractions régionales qui font vivre aux visiteurs des expériences diverses et qui pourraient profiter d'une action concertée de la part des grands organismes touristiques de la région.

Historique et rôle de la Commission

Au début des années 50, la mise en valeur des attractions touristiques a connu un essor considérable au Canada. Ces attractions se fondaient surtout sur des ressources naturelles comme les chutes Niagara, Banff et Jasper. La capitale n'a vécu un essor comparable que dans les années 60, des efforts étant alors déployés pour inciter les Canadiens à visiter leur capitale. Par la suite, des attractions comme le parc de la Gatineau, les promenades, le canal Rideau et les pistes cyclables ont acquis une popularité de plus en plus grande auprès des visiteurs. Récemment, les efforts de la Commission pour augmenter le nombre d'activités et de manifestations culturelles ont contribué à diversifier les attractions.

Á l'heure actuelle, la capitale reçoit chaque année de trois à quatre fois l'équivalent de sa population. Ses attractions sont culturelles (musées et expositions) ou naturelles et

- Existing sites, because of poor visibility and accessibility, may not live up to their symbolic importance.

- Large tracts of open land that are candidate sites for Capital attractions are being competed for by conflicting, non-compatible land uses.

- Different scales of attraction require different types of sites and levels of service and infrastructure; therefore, a network offering a range of sites is required.

- There are relatively fewer Capital attractions in the Quebec sector of the Capital.

- Capital attractions are not adequately linked by a visitor transportation or pedestrian system and are not promoted on the basis of a common theme; therefore, they lose the impact resulting from a network approach to attractions.

- A prioritization of attractions based on contribution to the image of the Capital is lacking, so that the allocation of resources is arbitrary and difficult.

- A number of existing Capital attractions will require new sites in the future; at present, there is no long-term plan to guide such relocations.

récréatives (parc de la Gatineau, Ceinture de verdure, Ferme expérimentale et canal Rideau).

Une vingtaine de nouvelles attractions culturelles ont été proposées par divers organismes sur des thèmes aussi variés que les sports et la récréation, la jeunesse, les autochtones, l'industrie du bois, la flore, la faune, la pisciculture, le cinéma, les techniques de pointe, l'histoire de la rivière des Outaouais, le patrimoine industriel, la culture nationale et internationale. Des propositions ont également été présentées en vue de mettre en valeur des sites naturels de la capitale (par exemple la chute des Chaudières, le Trou du Diable, la vallée du ruisseau Meech et la Mer bleue).

Les questions

Dans l'étude des moyens de rehausser la présence nationale dans la capitale, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- L'envergure de certaines activités et manifestations a outrepassé la capacité physique de leur emplacement, créant des problèmes de sécurité, de maîtrise des foules, de circulation et de pollution visuelle et sonore.

- Dans certains cas, les infrastructures requises pour les attractions sont fournies sous forme d'installations temporaires. Il en résulte une insuffisance des services, une détérioration des lieux et une piètre apparence.

Goal

A visitor-oriented network of attractions which will provide visitors with a rewarding experience and the opportunity to learn, through the Capital, more about Canada and its place in the world.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

a) identify a system of attractions in the Capital (see Maps 5 and 6) within two categories of attractions, defined as follows:

(i) Capital attractions – an attraction of national/international significance featuring the physical characteristics, activities and events that make a major contribution to the image of the Capital and that constitute a significant visitor attraction (for example, Parliament Hill, the Rideau Canal, Museum of Civilization),

(ii) Regional attraction – an attraction featuring physical characteristics, activities and events of importance to the local and regional community (for example, the Almonte Textile Mill, Lansdowne Park, or Laflèche Caverns);

b) develop thematic circuits based on the Commission's parkway and recreational pathway system;

- Les emplacements existants, par manque de visibilité et d'accessibilité, ne sont pas toujours à la hauteur de leur importance symbolique.

- De grands espaces verts, où devraient pouvoir s'implanter des attractions de la capitale, risquent d'être utilisés à des fins non compatibles avec ces attractions.

- En raison de la variété des attractions, il faudra divers emplacements et divers niveaux de service et d'infrastructure, ce qui suppose un réseau d'emplacements pouvant répondre à divers besoins.

- Il y a relativement moins d'attractions du côté québécois de la capitale que du côté ontarien.

- Les attractions de la capitale ne sont pas bien reliées par un réseau de transport ou de voies piétonnières et ne sont pas mises en valeur, faute d'un thème commun. Par conséquent, elles ne peuvent profiter de toutes les retombées possibles.

- Les attractions n'étant pas classées en fonction de leur apport à l'image de la capitale, l'affectation des ressources est arbitraire et difficile.

- Certaines attractions existantes nécessiteront de nouveaux emplacements; à l'heure actuelle, il n'existe aucun plan à long terme pour orienter ces réinstallations.

(c) investigate with other tourism interests in the Capital joint projects for the development of regional attractions and identify means to implement them;

(d) reinforce the accessibility and visibility of existing and future attractions through the provision of visitor shuttles, both land- and water-based, and through the use of prominent sites for new Capital attractions;

(e) support the organization of complementary events and activities so that attractions have a wider appeal and generate greater excitement;

(f) strive to achieve a more balanced development of attractions on both sides of the Ottawa River;

g) develop further the activity space component of Capital attractions in order to marry the land use designations of these proposals ("hardware") with the programme needs ("software") of Commission's events and activities; and

(g) concentrate resources as a corporate priority on further development of the primary Capital attractions on the federal lands network.

(h) concentrate resources as a corporate priority on further development of the primary Capital attractions.

Le but

Mettre sur pied un réseau d'attractions touristiques qui donnera aux visiteurs la possibilité de vivre une expérience enrichissante tout en leur faisant mieux connaître, par la capitale, le Canada et sa place dans le monde.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) conçoive un réseau d'attractions de la capitale (voir les cartes nos 5 et 6) comportant deux catégories d'attractions définies comme suit :

i) Attraction de la capitale - Centre d'intérêt national ou international présentant des caractéristiques physiques, activités et manifestations qui apportent une contribution importante à l'image de la capitale et qui présentent un attrait significatif pour les visiteurs (par exemple la colline du Parlement, le canal Rideau, le Musée des civilisations)

ii) Attraction régionale - Centre d'intérêt présentant des caractéristiques physiques, activités et manifestations importantes pour la communauté locale et régionale (par exemple, le moulin de textiles d'Almonte, le parc Lansdowne ou les cavernes Laflèche)

b) mette au point des circuits thématiques axés sur les réseaux de promenades et de sentiers récréatifs de la capitale;

2.7
Visitor Facilites and Services

Introduction

Every year the Capital welcomes hundreds of thousands of visitors from all parts of the country and the world. The presence of these visitors adds excitement to the Capital and deeply affects its cultural, social and economic life. These visitors have different values, interests and attitudes and, consequently, very different needs. The Commission, in the role of host in the Capital, is concerned with the welfare of visitors and thus with the provision of facilities and services that will help to make their stay pleasant and memorable. The following pages deal with the role of the National Capital Commission and other federal agencies in the provision of these facilities and services and with the policy direction that should be adopted in this regard.

The definition of visitor facilities and services is fairly broad, encompassing a range of elements that are vital to a visitor's stay in the Capital. They include: reception and information services; transportation; accommodation; refreshment facilities; recreational activities; tours and guide services.

"Visitors" may be defined as persons who come to the Capital for recreational purposes (pleasure, vacation, sports), or for business, education, or to visit relatives. Not included in this definition are persons whose permanent

c) étudie, de concert avec d'autres groupes de la capitale intéressés au tourisme, des projets conjoints visant à mettre en valeur des attractions régionales et les moyens de réaliser ces projets;

d) renforce l'accessibilité et la visibilité des attractions actuelles et futures en mettant des navettes (terrestres et maritimes) à la disposition des visiteurs et en créant de nouvelles attractions à des endroits prestigieux;

e) appuie l'organisation de manifestations et d'activités complémentaires afin que les attractions suscitent plus d'intérêt et plaisent davantage;

f) cherche à équilibrer davantage la mise en valeur des attractions sur les deux rives de l'Outaouais;

g) développe davantage la composante "lieu d'activité" des attractions de la capitale afin de marier les utilisations des terrains aux besoins des programmes de manifestations et activités organisées par la Commission;

h) concentre en priorité les ressources sur la mise en valeur des principales attractions de la capitale.

2.7
Les services aux visiteurs

Introduction

Chaque année, la capitale accueille des centaines de milliers de visiteurs provenant de toutes les régions du

residence is in the Capital or those who commute to work in the Capital.

The Commission's Role

Previous Commission plans have stressed the impact of a large number of visitors. At the time of its inception in the late 1950s, the National Capital Commission was made responsible for the development, conservation and improvement of the Capital and was empowered to operate places of entertainment, amusement, recreation and refreshment for the public. Thus, major developments and improvements have been undertaken in this context, while the number of visitors has continued to increase. Early Commission efforts in the area of visitor facilities concentrated on infrastructure development, and the Commission's high standards of architectural and landscape design helped to make the Capital a generally attractive place to visit.

In the mid-1970s, the Commission undertook the provision of services, programmes and activities for visitors to the Capital. The emphasis was on animation as the Commission attempted to give the Capital a more human face and a more exciting image by organizing cultural events, activities and interpretation programmes. Moving on to the next stage in its development, the Commission has recently taken a fresh look at its role and involvement in nearly all aspects of visitor services, as well as the programmes to be presented in the Capital.

pays et du monde entier. La présence de ces visiteurs anime la capitale et influe sur sa vie culturelle, sociale et économique. Ces visiteurs ont des valeurs, des affinités et des attitudes différentes et, par conséquent, des besoins tout aussi différents. En tant qu'hôte de la capitale, la Commission se préoccupe du bien-être des visiteurs et met à leur disposition des installations et des services afin de rendre leur séjour agréable et mémorable. Le présent chapitre traite du rôle de la Commission de la Capitale nationale et des autres organismes fédéraux qui fournissent des services de ce genre ainsi que des principes directeurs qui devraient être adoptés à cet égard.

La définition des services aux visiteurs est assez large et comprend un grand nombre d'éléments essentiels au séjour des visiteurs dans la capitale. Il s'agit des services d'accueil et d'information; du transport; du logement; des restaurants; des activités récréatives et des visites guidées.

Les visiteurs comprennent les personnes qui se rendent dans la capitale à des fins récréatives (plaisir, vacances, sports), à des fins éducatives, pour affaires ou pour rendre visite à la famille ou à des amis. Ne sont pas considérées comme visiteurs les personnes qui ont leur résidence permanente dans la capitale ou celles qui y travaillent.

Le rôle de la Commission

Les plans précédents de la Commission ont souligné les répercussions découlant de la présence d'un grand nombre de visiteurs. Á l'origine, la Commission de la Capitale

The Commission currently operates six visitor information centres, sponsors steam train and boat excursions, arranges guided tours and a guide service, participates in free parking programmes, operates a hostel in Orleans and campgrounds at LeBreton Flats and in Gatineau Park and produces and distributes publications for visitors.

The Commission is also involved in heritage and nature interpretation programmes, in outdoor activities (golf and horseback riding) and in cultural events (festivals, performing and other arts).

Issues

In reviewing the enhancement of visitor services, a number of issues require policy guidance.

- A clearer definition is needed of the NCC's role with respect to visitors and the roles of the other jurisdictions involved in tourism.

- Visitors to the Capital should be made more aware of Canada through the provision of information on tourist attractions throughout the country.

- The Capital is not recognized as a major tourist destination.

nationale était chargée d'aménager, de conserver et d'embellir la capitale et autorisée à gérer des lieux où le public pourrait se divertir, s'amuser, se récréer et se restaurer. D'importants travaux d'aménagement et d'amélioration ont donc été entrepris dans cet esprit et le nombre de visiteurs n'a cessé de grandir.

Les premiers efforts déployés par la Commission au titre des services aux visiteurs mettaient l'accent sur l'aménagement d'infrastructures, et les normes élevées de la Commission en matière d'architecture et d'aménagement paysager ont aidé la capitale à devenir un lieu généralement attrayant pour les visiteurs.

Au milieu des années 70, la Commission a entrepris d'offrir des services, des programmes et des activités aux visiteurs. L'accent étais mis sur l'animation, la Commission essayant de donner ainsi un visage plus humain et une image plus stimulante en organisant des activités et des manifestations culturelles et des programmes d'interprétation. Á l'aube d'une nouvelle étape de son évolution, la Commission a récemment fait le point sur son rôle et sa participation à presque tous les aspects des services aux visiteurs ainsi que des programmes présentés dans la capitale.

La Commission exploite actuellement six centres d'accueil, parraine des excursions en bateau et en train à vapeur, organise des visites guidées, participe au programme de stationnement gratuit, administre une auberge à Orléans et des terrains de camping aux plaines LeBreton et dans le

- NCC involvement with certain categories of visitors (for example, young people, the disabled, and senior citizens) needs to be enhanced.

- The different interests and objectives of various actors in the tourism field has made cooperation difficult.

- A lack of visitor services in the Outaouais has made it difficult to integrate the Quebec sector of the National Capital Region into the Capital's visitor services network.

Goal

A full range of high-quality visitor services in order to ensure visitors a memorable stay and to instill in Canadians a feeling of pride in the Capital.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) give priority to visitor services which are directly related to its mandate and role, namely visitor access and reception, information services, and activities and events;

(b) develop plans for a network of information centres across the region (see Maps 5 and 6), including a visitor centre in the core area that, in addition to reception and

parc de la Gatineau et publie et distribue des publications destinées aux visiteurs.

La Commission participe également à des programmes de protection et d'interprétation du patrimoine, à des activités de plein air (golf et équitation) et à des manifestations culturelles (festivals, théâtres et autres arts).

Les questions

Dans l'étude des moyens d'améliorer les services aux visiteurs, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Préciser clairement le rôle de la CCN à l'égard des visiteurs et les rôles des autres intervenants dans le secteur touristique.

- Les visiteurs qui se rendent dans la capitale devraient y acquérir une meilleure connaissance du Canada grâce à des renseignements qui leur seraient donnés sur les centres d'intérêt touristique du pays.

- La capitale n'est pas reconnue comme une destination touristique importante.

- L'engagement de la CCN face à certaines catégories de visiteurs (par exemple, les jeunes, les handicapés et les personnes âgées) doit être renforcé.

- Les intérêts et objectifs des divers intervenants dans le secteur touristique ont rendu la coopération difficile.

information services, would provide tourist information on a national scale so that the Capital would act as a springboard to attractions across the nation;

(c) cooperate with other jurisdictions in setting up an integrated network, to standardize the quality of information and visitor services and to provide national tourist promotion;

(d) increase the accessibility of the Capital by publicizing and identifying, with appropriate signage, the Capital's gateways, scenic access roads, thematic circuits and visitor parking facilities;

(e) work with other jurisdictions to promote and publicize Capital events across the country, as well as sponsoring events and activities from across the nation to encourage Canadians to visit the Capital;

(f) implement a unique and identifiable visitor shuttle system, on land and water, to link attractions; and

(g) conduct further studies of visitor needs and perceptions and adjust the type and provision of services accordingly.

- Le manque de services aux visiteurs dans l'Outaouais a nuit à l'intégration de la partie québécoise de la région au réseau des services d'accueil de la capitale.

Le but

Offrir aux visiteurs une gamme complète de services d'accueil de grande qualité de façon à rendre leur séjour inoubliable et à inspirer aux Canadiens un sentiment de fierté face à leur capitale.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) accorde la priorité aux services aux visiteurs qui sont liés directement à son mandat et à son rôle, c'est-à-dire les services d'accès et d'accueil des visiteurs, les services d'information, les activités et les manifestations;

b) conçoive un réseau de centres d'accueil dans la région (voir les cartes nos 5 et 6), dont un centre d'accueil dans le secteur central qui, en plus des services d'accueil et d'information, donnerait des renseignements touristiques concernant tout le pays et servirait de tremplin pour toutes les attractions du pays;

c) collabore avec les autres niveaux de compétence pour mettre sur pied un réseau intégré, normaliser la qualité des services d'information et d'accueil et faire la promotion touristique du pays;

d) rende la capitale plus facile d'accès en faisant connaître et en identifiant par une signalisation appropriée les portes de la capitale, les routes panoramiques, les circuits thématiques et les parcs de stationnement à l'intention des visiteurs;

e) travaille avec les autres niveaux de compétence à promouvoir et à faire connaître dans tout le pays les événements et activités qui se déroulent dans la capitale afin d'inciter les Canadiens à se rendre dans la capitale;

f) instaure à l'intention des visiteurs un réseau unique et identifiable de navettes terrestres et maritimes afin de relier les attractions;

g) mène d'autres études sur les besoins et les perceptions des visiteurs afin de modifier en conséquence le type de services offerts et la façon dont ces services sont offerts.

3.0
The Environment

In this section, "environment" is used in a physical sense and refers to natural features and resources, as well as to built elements. Thus, in one respect, the natural physical setting of the Capital and the essential ingredients of its green image are examined, and a policy is provided for their future use. Under the heading of the "built environment", however, the importance of symbolism in the Capital is examined, and policy is provided for the proper development of symbols in the buildings that form such a large part of the Capital's image.

3.1
The Capital's Green Image

Introduction

The natural setting of the Capital is the physical framework, the backdrop, against which all other components of this document are placed, and it is the dominant feature of the Capital's image. The major elements of the natural setting — watercourses, hills, valleys, forests and plains — have been protected and preserved by previous planning efforts, such as the Gréber Plan of 1950. These important elements are examined here in order to emphasize their continued importance and to provide land use policies for their continuing protection and enhancement. The open space assets of the Capital can be grouped into four major

3.0
L'environnement

Dans la présente partie, le terme "environnement" est employé dans le sens physique du mot : il désigne les caractéristiques et les ressources naturelles ainsi que les éléments bâtis. Cette partie porte sur le cadre physique de la capitale ainsi que sur les éléments essentiels de l'image de verdure que projette la capitale et contient une politique sur leur utilisation future. Le chapitre sur l'environnement bâti porte quant à lui sur l'importance du symbolisme dans la capitale et fournit une politique pour assurer le bon développement des symboles dans les immeubles qui contribuent pour une grande partie à l'image de la capitale.

3.1
L'image de verdure de la capitale

Introduction

Le cadre naturel de la capitale nationale représente l'élément physique, la toile de fond sur laquelle s'organisent tous les autres éléments analysés dans le présent document et la caractéristique prédominante de l'image de la capitale. Les grands éléments du cadre naturel — cours d'eau, collines, vallées, forêts et plaines — ont été protégés et conservés grâce aux efforts de planification précédents, tels que le plan Gréber de 1950. Ces grands éléments sont examinés ici afin de souligner l'importance qu'ils continuent d'avoir et de formuler des politiques sur l'utilisation des terrains qui continueront d'assurer leur protection et leur mise en valeur.

categories, each with a distinct role to play in the future evolution of the Capital.

The first of these, called Shorelines and Urban Open Spaces, comprises the NCC parkway system, parks, shorelines, green spaces surrounding major institutions, and conservation lands in the urban area. Most of these lands are a legacy of earlier NCC planning efforts, in particular the plans of Todd and Gréber. The future role of these lands has several facets, including:

- the provision of a wide diversity of distinctive parks where natural features, as well as symbolic and historic sites, will be protected for the public's enjoyment;

- the accommodation of parkways and recreational pathways linking attractions that make a significant contribution to the character and image of the Capital;

- the systematic organization of the open spaces that frame the Capital's urban communities to separate the major urban communities from one another and, on the periphery, to provide a buffer zone between the urban areas and the more natural areas of the Greenbelt and Gatineau Park.

The second major category is the Greenbelt, as established by the Gréber Plan. This large band of rural land has served to structure physical urban growth on the Ontario side of the Capital. It is also the location of significant

Les espaces verts de la capitale peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, chacune jouant un rôle distinct dans l'évolution future de la capitale.

La première catégorie, intitulée Rives et espaces verts urbains, comprend le réseau de promenades de la CCN, les parcs, les rives, les espaces verts autour des grandes institutions et les terres urbaines destinées à des fins de conservation. La plupart de ces terrains sont un héritage des efforts de planification passés de la CCN, en particulier des plans Todd et Gréber. Le rôle futur de ces terrains comporte plusieurs aspects, soit :

- fournir un vaste éventail de parcs où les caractéristiques naturelles ainsi que les lieux symboliques et historiques seront protégés pour l'agrément du public;

- élaborer des cadres convenables aux activités et manifestations récréatives et culturelles intensives qui se déroulent en plein air et qui aident les gens à célébrer leur capitale;

- créer des promenades et des sentiers récréatifs reliant les attractions qui apportent une contribution significative au caractère et à l'image de la capitale;

- organiser systématiquement les espaces verts qui entourent les communautés urbaines de la capitale afin de séparer les grandes communautés urbaines

natural features and resources. The Greenbelt will make a number of important contributions in the future, including:

- the provision of an attractive setting for the Capital by defining the surrounding rural area, maintaining the urban settlement pattern in the Ontario sector of the Capital, and giving long-term protection to natural features, attractions, and resource industries, such as agriculture and forestry;

- acting as one of the Capital's major stages for the showcasing of events, activities, institutions and facilities that emphasize the importance Canadians place on open spaces and a healthy natural environment;

- providing locations for federal institutions that need large sites in a green and open setting and which can be accommodated in a manner that does not detract from that setting;

- the provision of significant and attractive Capital entrances and linkages between attractions outside the Greenbelt and those within the urban area.

While Ontario features the Greenbelt, in the Quebec sector of the Capital, we find a third open space category. Established as a park in the early 1900s, Gatineau Park provides a dramatic backdrop to the Capital, representing the penetration of the Canadian Shield in all its majesty into the heart of the city. Gatineau Park will play a number of roles in the future, specifically:

les unes des autres et, en périphérie, de créer une zone tampon entre les secteurs urbains et les espaces verts de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau.

La deuxième grande catégorie est la Ceinture de verdure, telle que définie par le plan Gréber. Cette vaste bande de terres rurales a permis de structurer la croissance de l'espace urbain du côté ontarien de la capitale. C'est également là que se trouvent d'importantes caractéristiques et ressources naturelles. La Ceinture de verdure aura des fonctions importantes à l'avenir, soit :

- fournir à la capitale un cadre attrayant en définissant les régions rurales environnantes, en maintenant le profil d'expansion urbaine du secteur ontarien de la capitale et en protégeant à long terme les caractéristiques et attractions naturelles ainsi que les industries primaires telles que l'agriculture et la forêt;

- constituer l'un des principaux endroits de la capitale pour des manifestations, activités, institutions et installations qui font ressortir l'importance que les Canadiens attachent aux espaces verts et à un cadre naturel sain;

- fournir des endroits où établir des institutions fédérales qui ont besoin de grands espaces et d'espaces verts, sans perturber le cadre naturel;

- to conserve permanently those special natural features and rare and fragile resources representative of the Shield for the enjoyment of the public;

- to act as the entrance to the Canadian Shield – one of the nation's principal geographic units – and to accommodate interpretative facilities and events representative of the activities found in the Shield (for example, recreation and wildlife preservation);

- to provide a dramatic backdrop to the Capital, and assist in the spatial definition of communities in the Quebec sector;

- to provide areas for passive recreation and nature interpretation;

- to accommodate federal cultural institutions in the southern extremity of the Park, with the possibility of cultural programmes and events in all parts of the Park where necessary facilities exist.

The Gatineau Park Master Plan, adopted in 1976, was undergoing a major review at the time of publication of this document, and the results of that review could mean significant changes to this Plan. In addition to Map 7, which designates much of the Park as a "Capital Conservation Area", the reader should consult Map 6 which indicates the major Capital attractions and Regional attractions located in the Park. Such attractions may well

- fournir à la capitale des portes d'entrée et des liens significatifs et attrayants entre les attractions situées à l'extérieur de la Ceinture de verdure et celles qui se trouvent dans le secteur urbain.

Si l'Ontario possède la Ceinture de verdure, le secteur québécois de la capitale offre une troisième catégorie d'espaces verts. Créé au début du siècle, le parc de la Gatineau constitue une toile de fond spectaculaire, puisqu'il marque la pénétration du Bouclier canadien, dans toute sa majesté, au coeur de la capitale. Le parc de la Gatineau jouera divers rôles à l'avenir, soit :

- conserver en permanence pour l'agrément du public les caractéristiques naturelles spéciales ainsi que les ressources rares et fragiles représentatives du Bouclier canadien;

- servir de porte d'entrée au Bouclier canadien — l'une des principales formations géologiques du pays — et accueillir des installations d'interprétation et des manifestations représentatives des activités qui se retrouvent dans le Bouclier (par exemple, les activités récréatives et la protection de la faune);

- fournir à la capitale une toile de fond spectaculaire;

- fournir des espaces destinés à la récréation passive et à l'interprétation de la nature;

be developed more intensively than would normally be expected in a "Conservation Area".

The fourth and last category is Non-federal Green Space Lands, comprising a wide range of green spaces — parks, shorelines, forests, natural areas, pathways and agricultural areas — which are not federally owned and, therefore, not primarily the responsibility of the NCC. However, these lands make an important contribution to the Capital and its green image, and they help to create a pleasant host environment. In some cases, they also affect federal natural environment interests. Thus, the NCC is interested in such lands and intends to pursue new ways to influence their future development, protection and enhancement.

3.2
The Natural Environment

Conservation Areas

The National Capital Region possesses a significant number of natural resources, ranging from those of national to those of local importance. A large proportion of these resources, situated on federal land, have been designated as conservation areas. This, plus the lack of protection being afforded such resources on non-federal lands, requires that this Plan ensure their long-term protection.

The features and resources found within conservation areas in the Capital include a rare northern peat bog, a

- accueillir des institutions fédérales dans la partie méridionale du parc et peut-être des programmes et des manifestations d'ordre culturel dans tous les coins du parc où existent les installations nécessaires.

Le Plan directeur du parc de la Gatineau, adopté en 1976, faisait l'objet d'une révision importante au moment de la publication du présent document. Des modifications au Plan d'utilisation des terrains fédéraux pourraient s'avérer nécessaire par suite de cette révision. En plus de la carte nº 7, qui définit la plus grande partie du parc comme une zone de conservation de la capitale, nous renvoyons les lecteurs à la carte nº 6, qui indique les grandes attractions de la capitale et attractions régionales situées dans le parc. Ces attractions pourraient bien être mises en valeur de manière plus intensive que ce n'est le cas normalement dans une zone de conservation.

La quatrième catégorie regroupe les Espaces verts non fédéraux et comprend une vaste gamme d'espaces verts — parcs, rives, forêts, espaces naturels, sentiers et secteurs agricoles — qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral et qui, par conséquent, ne relèvent pas principalement de la CCN. Ces terres apportent toutefois une contribution importante à la capitale et à son image de verdure et aident ainsi à créer un cadre accueillant et plaisant. Dans certains cas, elles ont également des répercussions sur les intérêts fédéraux concernant l'environnement naturel. La CCN s'intéresse donc à ces terres et compte trouver de nouveaux moyens d'influencer leur aménagement, leur protection et leur mise en valeur.

limestone swamp, a unique floodplain forest, a major shoreline with aquatic plant species, a piece of the Canadian Shield and a large number of significant forest stands and wildlife habitats.

In addition, there are natural areas in the Capital that are not federally owned yet which require more protection than is accorded in local and regional official plans. The relevant policy direction in the Plan concentrates on identifying the major conservation resources of the Capital and outlining ways in which these can be afforded long-term protection, at the same time that they are exhibited to the public through interpretative programmes. For the purpose of this Plan, "conservation" is defined as a state in which nature dominates, while "interpretation" is an accessory use based on facilities and programmes that explain natural systems to the public.

Issues

In reviewing the enhancement of conservation areas, a certain number of issues require policy guidance:

- Smaller conservation areas situated within corridor lands and along shorelines are not currently recognized and considered in the Commission's development approval process.

3.2
L'environnement naturel

Les zones de conservation

La Région de la capitale nationale possède des ressources naturelles significatives, dont l'importance peut être locale, régionale ou nationale. Une grande partie de ces ressources, situées sur des terres fédérales, ont été désignées "zones de conservation". Pour cette raison et à cause du peu de protection accordé à ces ressources sur les terres qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral, le Plan d'utilisation des terrains fédéraux doit assurer leur protection à long terme.

Les caractéristiques et les ressources des zones de conservation de la capitale comprennent une tourbière, très rare à des latitudes aussi septentrionales, un marais calcaire, une forêt unique qui s'est développée sur une plaine alluvionnaire, des rives importantes où pousse une flore aquatique abondante, une partie du Bouclier canadien et des populations d'arbres et habitats fauniques nombreux et significatifs.

Il existe en outre dans la capitale des endroits naturels qui, bien que n'appartenant pas au gouvernement fédéral, nécessitent une protection plus grande que celle que prévoient les plans officiels locaux et régionaux. Les principes directeurs pertinents formulés dans le Plan visent essentiellement à définir les principales ressources à conserver dans la capitale et à décrire des moyens de leur assurer

- Federally-owned conservation lands are increasingly important because of fragmented ownership of natural areas on non-federal lands, and the absence of any pro-active, coordinated conservation policy.

- The quality of federal conservation lands is being threatened by inadequate controls on adjacent developments.

- Conservation lands and interpretation resources are not generally included in the promotion of Capital attractions.

Goal

The protection of conservation lands as integral contributors to the image of the Capital, with the provision of opportunities and facilities for their interpretation, use and enjoyment by the public.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) establish a system of Capital Conservation Areas as shown on Maps 7 and 8:

(b) define Capital Conservation Areas as those lands which have: unusual or rare plant and animal communities or land forms, habitat for rare or endangered species or

une protection à long terme tout en les mettant à la portée du public par des programmes d'interprétation. Pour les besoins du Plan, "conservation" désigne un état où la nature domine, tandis que l'"interprétation" est une utilisation secondaire reposant sur des installations et des programmes qui expliquent les systèmes naturels.

Les questions

Dans l'étude des moyens de mettre en valeur les zones de conservation, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Les zones de conservation de petite superficie situées dans des corridors et le long des rives ne sont pas reconnues comme telles et échappent donc actuellement au processus d'approbation de l'aménagement de la Commission.

- Les terrains de conservation fédéraux revêtent une importance croissante étant donné la fragmentation des espaces naturels sur les terres n'appartenant pas au gouvernement fédéral et l'absence de politique de conservation coordonnée et proactive.

- La qualité des terrains de conservation fédéraux est actuellement menacée par le manque de contrôles sur l'aménagement des terrains adjacents.

- Les terrains de conservation et les ressources en interprétation ne sont généralement pas mentionnés dans la publicité sur les attractions de la capitale.

an ecological function related to the maintenance of a healthy natural system; characteristics of value for conservation in the broad sense (for example, areas of scenic beauty); or general interpretation potential, wildlife habitat, important ecological functions or a location adjacent to a watercourse.

(c) permit within the above designation those land uses which are compatible with the preservation of a significant and sensitive resource, enhancement of interpretation values, the protection of wildlife and vegetation and the maintenance of shorelines. This would include passive recreational uses, such as cross-country skiing and hiking, as well as interpretation, wildlife management activities and research and education programmes.

(d) improve the accessibility, continuity and visibility of shorelines, waterfronts and natural features, so that they can be better used by the public.

(e) cooperate with other levels of government and the private sector to ensure that natural features and resources of natural areas are protected;

(f) develop and implement internal regulatory mechanisms to help maintain conservation areas. These mechanisms include stormwater management policies, environmental impact assessment techniques and design control; and

Le but

Bâtir une capitale dont les terrains de conservation sont protégés parce qu'ils font partie intégrante de l'image de la capitale et fournir les occasions et les installations nécessaires à leur interprétation, leur utilisation et leur agrément.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) établisse un réseau de zones de conservation tel qu'illustré sur les cartes nos 7 et 8;

b) définisse les zones de conservation de la capitale comme étant les terrains sur lesquels se trouvent des formations géologiques ou des concentrations animales ou végétales rares ou inhabituelles, qui constituent l'habitat d'espèces rares ou en voie d'extinction ou qui remplissent une fonction écologique reliée au maintien de l'équilibre du système naturel; les terrains qui, à cause de leurs caractéristiques, méritent qu'on leur applique des mesures de conservation dans un sens large (par exemple ceux qui présentent de beaux paysages); ou des terrains qui remplissent des fonctions écologiques importantes ou longent des cours d'eau;

c) permettent, conformément aux catégories établies ci-dessus, les utilisations compatibles avec la protection d'une ressource significative et écologiquement sensible, avec la mise en valeur des possibilités d'interprétation, avec la protection de la faune et de la flore et avec le

(g) on non-federal lands abutting Capital Conservation Areas, conduct a careful review of all development proposals to identify potential negative effects on the conservation resource and recommend measures to mitigate any such impact.

3.3
Capital Parks

The Capital's extensive park system, located on both federal and non-federal lands, has always made an important contribution to the Capital's image, as well as reflecting the vast, green, open space character of the nation at large. The establishment of the park system has served to protect and manifest distinct natural and built features (for example, the Rideau Canal, Nepean Point, and the Eardley Escarpment) and to develop potential resources such as river shorelines, large forest tracts and urban corridor lands.

The Commission has been interested in the provision of land and facilities for leisure time activities for a number of years. These parklands are important in terms of their strategic location (for example, in proximity to major Capital attractions and along shorelines), and also because of the opportunities they provide for recreation. Their prominence, beauty, size and quality, as well as their historical and symbolic interest, also contribute to their importance.

maintien des rives. Ces utilisations pourraient comprendre les utilisations passives comme le ski de randonnée et la randonnée pédestre ainsi que l'interprétation, la gestion de la faune et les programmes d'éducation et de recherche;

d) améliorer l'accessibilité, la continuité et la visibilité des rives, des berges et des attraits naturels, afin que le public puisse en jouir davantage;

e) collabore avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé pour protéger les ressources et les attraits naturels des zones de conservation;

f) mette au point et applique des mécanismes de réglementation internes afin de sauvegarder les zones de conservation. Il peut s'agir notamment de politiques relatives à la gestion des eaux pluviales, de techniques d'évaluation des effets sur l'environnement et du contrôle urbaniste;

g) sur les terrains non fédéraux jouxtant les zones de conservation de la capitale, examine soigneusement toutes les propositions d'aménagement afin de dégager les incidences négatives éventuelles sur les ressources et recommande des mesures pour atténuer ces répercussions.

3.3
Les parcs de la capitale

Le vaste réseau de parcs de la capitale, qui s'étend sur des terres qui appartiennent au gouvernement fédéral ou à d'autres propriétaires, a toujours apporté une

The new mandate of the National Capital Commission suggests that it is not enough to have attractive parks in the Capital; these parks must now act as stages and there must be a programme of events and activities enacted there to help visitors appreciate the unique qualities and attributes of the Canadian experience and to understand better what being a Canadian means.

The challenge is twofold: first, to build upon the legacy of parks created through previous planning efforts, and to modify the use and development of some existing parks; second, to diversify the inventory of parklands in order to meet new challenges and demands arising within the life of the Plan. Some challenges include the provision of facilities for an expanded Capital events and attractions programme, and the encouragement of active public participation.

It is not the sole responsibility of the Commission to satisfy park demands in the Capital since community open space and recreational facilities are the responsibility of local and regional governments. However, these jurisdictions should continue to provide sufficient parklands as the Capital's population grows, in order to avoid over-use of federal parklands.

Issues

In reviewing the enhancement of Capital parks, a number of issues require policy guidance.

contribution importante à l'image de la capitale et témoigné du caractère sauvage et de la grandeur du pays en général. La création d'un réseau de parcs a permis de protéger et de faire ressortir des caractéristiques naturelles et architecturales (par exemple, le canal Rideau, la pointe Nepean et l'escarpement d'Eardley) et de mettre en valeur des ressources telles que les rives des cours d'eau, les vastes forêts et les corridors urbains.

Depuis des années, la Commission cherche à réserver des terrains et des installations à des activités récréatives. Ces parcs sont importants en raison de leur emplacement stratégique (par exemple, à proximité de grandes attractions de la capitale le long des rives) et des occasions qu'ils offrent de se divertir. Leur proéminence, leur beauté, leur taille et leur qualité ainsi que leur intérêt historique et symbolique contribuent également à leur importance.

Selon le nouveau mandat de la Commission de la Capitale nationale, il ne suffit pas de posséder des parcs attrayants dans la capitale; ces parcs doivent désormais servir de lieu d'animation; il doit exister un programme de manifestations et d'activités qui aident les visiteurs à apprécier les qualités et les attributs uniques de la vie au Canada et faire comprendre ce que signifie être Canadien.

Le défi est double : premièrement, profiter des parcs créés grâce aux efforts de planification passés et modifier l'utilisation et l'aménagement de certains parcs existants; deuxièmement, diversifier le répertoire des parcs afin de relever les nouveaux défis et de satisfaire les nouvelles

- Commission programmes are generating an increasing demand for specialized, serviced sites, many of which could be located on federal parklands. However, the existing parks inventory does not include sufficient lands of the type needed to support the intensive use generated by attractions and public events.

- Despite the extensive shoreline resources under federal jurisdiction, the Capital lacks parks offering water-based recreational opportunities.

- The function of existing parks has not been sufficiently clarified in order to guide future facility and events development.

- No land has been designated for national sports facilities.

- Local and regional governments in the Capital rely heavily on federal parklands to meet their needs. However, as the number of visitors to the Capital rises and the local population increases, federal parklands will be under increasing pressure.

- Provincial and regional governments have no active programme for the acquisition of land for major parks, or to provide regional-scale recreational facilities.

demandes qui surgiront pendant la durée du Plan. Il s'agit par exemple de fournir des installations à un programme élargi de manifestations et d'attractions dans la capitale et de favoriser la participation directe et active.

Il n'incombe pas seulement à la Commission de satisfaire les demandes en la matière, étant donné qu'il revient aux administrations locales et régionales d'offrir des espaces verts et récréatifs communautaires. Ces paliers de gouvernement devraient continuer d'offrir des parcs à la mesure de la croissance de la population, afin de ne pas surexploiter les parcs fédéraux.

Les questions

Dans l'étude des moyens de mettre en valeur les parcs de la capitale, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Les programmes de la Commission créent une demande croissante d'emplacements spécialisés dotés de services publics, dont la plupart pourraient être situés sur des terrains fédéraux. Toutefois, le répertoire actuel des parcs ne contient pas assez de terrains des types nécessaires pour appuyer l'utilisation intensive créée par les attractions et les manifestations publiques.

- Malgré l'ampleur des ressources riveraines fédérales, la capitale dispose de peu de parcs où l'on peut s'adonner à des activités récréatives nautiques.

Goal

A Capital in which parks are developed as an integral part of its image, providing opportunities for active and passive recreation and the accommodation of Capital events and activities.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) establish a system of Capital parks (see Maps 7 and 8) to meet future national demands created by events and activities;

(b) define Capital parks as those federal parklands tied to a significant natural or built feature, or historical event, which makes them a major contributor to the Capital's image (for example, the Rideau Canal or Jacques Cartier Park);

(c) consider Capital parks to be part of the concept of stages in the Capital that will serve as beautiful settings (natural or built) for events and activities;

(d) pursue within Capital parks those uses that support the natural or built features or historical events which led to the establishment of the park (for example, display facilities, events orchestrated or supported by the Commission, floral displays, amphitheatres, active and passive recreation and supporting facilities and infrastructure);

- La fonction des parcs actuels n'est pas assez précise pour pouvoir orienter l'évolution future des installations et des manifestations.

- Aucun terrain n'a été réservé à des installations sportives d'envergure nationale.

- Les administrations locales et régionales de la capitale comptent fortement sur les parcs fédéraux pour satisfaire leurs besoins. Mais à mesure qu'augmente le nombre de visiteurs et la population locale, les parcs fédéraux sont soumis à des pressions de plus en plus fortes.

- Les gouvernements provinciaux et les administrations régionales n'ont aucun programme actif d'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de grands parcs ou d'installations récréatives d'envergure régionale.

Le but

Bâtir une capitale où des parcs sont aménagés parce qu'ils font partie intégrante de l'image de la capitale, qu'ils permettent la tenue d'activités récréatives actives et passives et l'organisation d'autres manifestations et activités.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) établisse un réseau de parcs de la capitale (voir les cartes nos 7 et 8) afin de satisfaire les demandes futures

(e) prepare detailed sector plans that will provide each Capital park with a definitive role and programme function and that will also serve as the basis for detailed site development plans;

(f) examine, in conjunction with the appropriate federal agencies and national sports organizations, the potential for national- and international-level sports facilities in the Capital, as well as the possibility of hosting associated events; and

(g) encourage local and regional municipalities to reduce their dependency on Capital parks by developing local and regional park facilities on non-federal lands.

3.4
Shorelines, Parkways and Recreational Pathways

Introduction

Planning for the future open space system of the Capital is based on the system or network concept. Increased interest in recreational activities such as jogging, cross-country skiing and cycling reinforces the need to plan not only for individual components of the system, but also for links between them. The linear elements of the open space system are discussed here, as well as the way they function as green corridors linking major parks and attractions, safeguarding public access to shorelines and accommodating events, institutions and facilities.

créées par les manifestations et les activités qui se dérouleront dans la capitale;

b) définisse comme parcs de la capitale les parcs fédéraux étroitement liés à une caractéristique naturelle ou architecturale importante ou à un événement historique important, qui en font un élément essentiel de l'image de la capitale (par exemple, le canal Rideau ou le parc Jacques-Cartier);

c) considère que les parcs de la capitale sont un aspect du concept des "scènes" de la capitale et qu'ils offrent un cadre d'une grande beauté (naturelle ou architecturale) pour y tenir des activités et des manifestations;

d) exploite dans les parcs de la capitale les utilisations qui appuient les caractéristiques naturelles ou architecturales ou les événements historiques ayant donné lieu à la création du parc (par exemple, des installations pour des expositions, des manifestations orchestrées ou appuyées par la Commission, des jardins floraux, des amphithéâtres, des installations récréatives actives et passives, des installations de soutien et d'infrastructure);

e) prépare des plans sectoriels détaillés qui donneront à chaque parc de la capitale un rôle définif et une fonction-programme et qui serviront de fondement aux plans d'aménagement détaillés;

f) examine, de concert avec les organismes fédéraux et les organismes sportifs nationaux pertinents, la possibilité d'établir dans la capitale des installations sportives

Parkway corridors form the principal links among the Capital's open space lands. Radiating from the core, these linear green spaces provide the basic vehicular and pedestrian connections between the Capital's parks, attractions and institutions. In some locations, the land associated with parkways also accommodates Capital attractions, events and recreational facilities. The shorelines of the Capital, except for those in Capital parks, also provide physical links and offer the potential for water-based recreation. Events carried out in such locations will benefit from the beauty of the riverside.

The recreational pathway system is associated with shorelines and parkways, Gatineau Park and the Greenbelt. This system may provide an opportunity to extend the shoreline and parkway linkages and to provide access to out-lying attractions in the National Capital Region.

Issues

In reviewing the development of Capital parks, a number of issues require policy guidance.

- Missing links in the parkway system and along shorelines are inhibiting the full enjoyment of the Capital's open space system.
- Water quality in the Capital's rivers continues to restrict the full utilization of the Capital's shoreline resources and is a major detraction from the Capital's image.

d'envergure nationale et internationale, ainsi que d'accueillir des manifestations sportives connexes;

g) encourage les municipalités locales et régionales à dépendre moins des parcs de la capitale en aménageant des parcs locaux et régionaux sur les terrains qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral.

3.4
Les rives, les parcs et les sentiers récréatifs

Introduction

La planification du futur réseau d'espaces verts de la capitale repose sur un concept de réseau. L'intérêt croissant face à des activités telles que la course à pied, le ski de randonnée et le cyclisme renforce la nécessité de planifier non seulement chacun des éléments du réseau, mais aussi de créer des liens entre eux. Le présent chapitre traite des éléments linéaires du réseau d'espaces verts, ainsi que de la manière dont ils servent de corridor de verdure reliant les grands parcs et les attractions, protégeant les espaces publics le long des rives et accueillant des manifestations, des institutions et des installations.

Les corridors formés par les promenades constituent les principaux liens entre les espaces verts de la capitale. Rayonnant à partir du secteur central, ces espaces verts linéaires fournissent des liens fondamentaux grâce auxquels les véhicules et les piétons peuvent se rendre aux

- *Ad hoc* decisions on the accommodation of local infrastructure and recreational facilities threaten the continuity of the recreational pathway system.

- The NCC recreational pathway system does not always connect to those of other jurisdictions in the region so that their full scenic and transportation potential is not achieved.

- Recreational pathways are fairly uniform in appearance and function, but more could be offered in the way of compatible facilities to vary the experience (for example, descriptive panels and exhibits and commercial facilities such as bicycle rentals, refreshment stands and fitness stations).

Goal

An open space system in the Capital that features links between Capital parks, attractions and institutions, thereby providing a scenic, pleasurable and interesting visitor experience.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

a) develop the parkway system (see Maps 11 and 12) to provide continuous links between the major elements of the Capital's open space system;

parcs, aux attractions et aux institutions. À certains endroits, les terrains destinés aux promenades accueillent aussi des attractions de la capitale, des manifestations et des installations récréatives. Les rives de la capitale, sauf celles qui font partie des parcs de la capitale, fournissent également des liens physiques et offrent des possibilités d'activités récréatives nautiques. Les manifestations qui se déroulent à ces endroits profitent de la beauté des berges.

Le réseau de sentiers récréatifs se retrouve sur les rives, le long des promenades, dans le parc de la Gatineau et dans la Ceinture de verdure. Il offre la possibilité d'augmenter les liens entre les rives et les promenades et de donner accès à des attractions dispersées dans la Région de la capitale nationale.

Les questions

Dans l'étude de ce sujet, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- L'absence de certains liens au sein du réseau des promenades et le long des rives empêche de profiter pleinement du réseau d'espaces verts de la capitale.

- La qualité de l'eau des rivières de la capitale continue de limiter l'utilisation des ressources riveraines de la capitale et ternit grandement l'image de la capitale.

- Les décisions ponctuelles sur l'emplacement des infrastructures et des installations récréatives locales menacent la continuité du réseau de sentiers récréatifs.

b) extend the NCC recreational pathway system by connecting it to pathways under other jurisdictions, and also by linking visitor attractions throughout the Greenbelt, Gatineau Park and rural areas around the Capital;

c) take as a priority the acquisition of shorelines required to complete shoreline linkages in the urban area of the Capital, and to encourage the protection of shorelines outside the existing urban areas and federal lands;

d) investigate with other jurisdictions in the Capital the establishment of a long-term programme to improve the water quality of the major rivers in the Capital;

e) prohibit the establishment of local infrastructure or recreational facilities where such development would impair the linear character and access function of links;

f) in more detailed sector plans, analyze the development potential of shorelines in the Capital, along with constraints, in order to provide clear guidance on the development of shoreline amenities;

g) enhance the recreational pathway system by providing a wide range of uses and facilities (for example, cycling, hiking, skiing, walking, refreshment, interpretation, bicycle rentals, and scenic lookouts).

- Le réseau de sentiers récréatifs de la CCN n'est pas toujours relié à ceux des autres paliers de gouvernement de la région, de sorte que le potentiel panoramique et comme réseau de transport n'est pas atteint.

- L'apparence des sentiers récréatifs et les installations qui s'y trouvent sont assez uniformes, mais on pourrait offrir davantage d'installations compatibles permettant de varier l'expérience (par exemple, panneaux descriptifs et expositions, installations commerciales telles que services de location de bicyclettes, comptoirs de rafraîchissements et postes de conditionnement physique).

Le but

Doter la capitale d'un réseau d'espaces verts qui relie les parcs, les attractions et les institutions de la capitale et permet ainsi aux visiteurs de vivre une expérience visuelle agréable et intéressante.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) aménage un réseau de promenades (voir les cartes nos 11et12) afin de fournir des liens continus entre les principaux éléments du réseau d'espaces verts de la capitale;

b) agrandisse le réseau de sentiers récréatifs de la CCN en reliant les sentiers qui relèvent de sa compétence à ceux qui relèvent des autres paliers de gouvernement et

3.5
Agriculture and Forestry

Agriculture and forestry are a major federal land use in the Capital Region and are important both in that they supply produce, and contribute to the green image of the region.

Farms and forests on federal lands, particularly those in the Greenbelt, serve first of all to structure the Capital. The proximity of farms and forests to developed urban areas provides a dramatic example of how urban development, agriculture and forestry can exist in a state of relative harmony. The Greenbelt lands also provide a means for urban Canadians to enjoy and to learn about the rural landscape and life in Canada, its heritage, economy and options for the future.

Federal farms and forests include creeks, view points and attractive vistas where special management techniques are applied. Farms and forests also assist in buffering more sensitive natural and conservation areas, such as Gatineau Park and Mer Bleue, and in ensuring a continuous expanse of diverse open habitat.

Some agricultural and forestry lands lie in areas designated for the development of federal government accommodation, in cases where an extensive open area or a rural environment is needed. Forestry, in particular, is recognized as an economic "holding" use for lands which

en reliant les attractions qui se trouvent dans la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et les régions rurales autour de la capitale;

c) considère prioritaire l'acquisition des rives nécessaires pour compléter le réseau riverain du secteur central de la capitale et pour encourager la protection des rives situées à l'extérieur des régions urbaines et n'appartenant pas au gouvernement fédéral;

d) examine avec les autres paliers de gouvernement de la capitale la possibilité de mettre sur pied un programme à long terme destiné à améliorer la qualité de l'eau des grandes rivières de la capitale;

e) interdise l'implantation d'infrastructures ou d'installations récréatives qui nuisent au caractère linéaire et aux fonction d'accès des liens;

f) analyse, dans les plans sectoriels détaillés, les possibilités d'aménagement des rives de la capitale, ainsi que les contraintes, afin d'orienter clairement l'aménagement des installations riveraines;

g) améliore le réseau de sentiers récréatifs en offrant une vaste gamme d'utilisations et d'installations (par exemple, cyclisme, randonnée, ski, marche, rafraîchissements, interprétation, location de bicyclettes et belvédères).

may be developed in the future. These areas will someday provide sites with mature trees that will soften developments, at the same time continuing to act as buffers between the urban and rural areas.

It is in keeping with the Commission's policy that most of these lands should be reserved for agriculture and forestry in perpetuity. A long-term commitment to farming and forestry is essential to the provision of stability in the planning of urban areas and their infrastructure. It also facilitates long-term management and planning of viable agricultural and forestry operations.

In areas committed to long-term protection, there are opportunities for: the development of recreational pathways, the demonstration of new and innovative farming techniques; the display of mature forests; the establishment of ancient and monumental woodlands; and, the interpretation of the Canadian rural heritage.

Issues

In reviewing the enhancement of agriculture and forestry, a number of issues require policy guidance.

- Management objectives must be clarified by distinguishing lands destined for long- and short-term agricultural and forestry use.

- Urban growth is increasing the pressure on

3.5
L'agriculture et la forêt

L'agriculture et la forêt constituent des utilisations importantes des terrains fédéraux de la région de la capitale et jouent un grand rôle parce qu'elles fournissent des produits agricoles et contribuent largement à l'image de verdure de la capitale.

Les exploitations agricoles et les forêts qui se trouvent sur les terres fédérales, principalement celles de la Ceinture de verdure, servent d'abord à structurer la capitale. La proximité des fermes, des forêts et des régions urbaines démontre de façon spectaculaire comment l'aménagement urbain, l'agriculture et la forêt peuvent coexister dans une harmonie relative. Les terrains de la Ceinture de verdure fournissent également aux citadins du Canada l'occasion d'apprendre à connaître le paysage rural et la vie à la campagne au Canada, le patrimoine, l'économie et les perspectives d'avenir de l'agriculture canadienne.

Les fermes et les forêts fédérales comprennent des anses, des points de vue et des scènes panoramiques où des techniques de gestion spéciales sont appliquées. Elles servent de zone tampon protégeant des zones de conservation et des espaces verts sensibles tels que le parc de la Gatineau et la Mer Bleue et fournissent une étendue continue d'habitats naturels divers.

Certaines terres agricoles et forestières se trouvent dans des régions réservées à l'aménagement de locaux

neighbouring federal agriculture and forestry and is generating increasing demand to use such lands for urban development purposes, such as recreational facilities development or infrastructure development (for example, snowdumps, waste disposal sites, roadways and utility corridors).

- New and innovative approaches must be sought to stress the importance and relevance of agricultural and forestry lands in the Capital.

- The presence of active agricultural and forestry operations in immediate proximity to a major urban area must be promoted as an opportunity for public enjoyment and learning.

- Future urban development will require careful planning and direction if the present configuration of separate communities is to be maintained, and if farms and forests beyond federal lands are to function and be perceived as part of a continuous rural area.

Goal

A Capital in which agricultural and forestry lands are protected and represented as vital contributors to the image of the Capital and the nation.

destinés à des institutions fédérales nécessitant de vastes espaces verts ou un environnement rural. À l'heure actuelle, la forêt est considérée comme une utilisation économique de terres affermées qui seront aménagées plus tard. Ces terres fourniront un jour des emplacements ornés de grands arbres qui adouciront et harmoniseront les aménagements tout en continuant de servir de zone tampon entre les régions urbaines et rurales.

Conformément à la politique de la CCN, la plupart de ces terres devraient être réservées à perpétuité à des fins agricoles et forestières. L'engagement à long terme face à l'agriculture et à la forêt est essentiel à la stabilité de la planification des régions urbaines et de leur infrastructure. Il facilite également la gestion et la planification à long terme d'exploitations agricoles et forestières rentables.

Dans les régions destinées à une protection à long terme, il existe des possibilités d'aménagement de sentiers récréatifs, de démonstration de nouvelles techniques agricoles et de forêts peuplées de grands arbres, de mise en valeur des anciennes terres forestières monumentales et d'interprétation du patrimoine rural du Canada.

Les questions

Dans l'étude des moyens de mettre en valeur l'agriculture et la forêt, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) use an Agriculture and Forestry designation (see Map 7) to assist in the management of those lands that can sustain and display viable operations in the Capital, and prohibit land uses within this designation that are not compatible with and supportive of the primary agricultural and forestry use;

(b) distinguish in sector plans those lands where agriculture or forestry is a short-term use, pending the accommodation of future federal institutions and facilities, from those where there is a long-term commitment to agriculture or forestry;

(c) continue to implement measures that will enhance agricultural and forestry productivity (for example, tile drainage and wood lot improvement programmes) while avoiding measures that are incompatible with adjacent urban developments (for example, intensive livestock operations);

(d) provide opportunities for a diversity of farming and forestry activities with emphasis on opportunities to display new and innovative farm and forest management technologies;

(e) provide opportunities for the public to observe modern, efficient agricultural and forestry operations (on a modern farm, for example, with various breeds of livestock and

- Les objectifs de gestion doivent être clarifiés en déterminant quelles terres sont destinées à des fins agricoles et forestières à court et à long terme.

- La croissance urbaine fait grandir les pressions sur les terres agricoles et forestières fédérales adjacentes et les demandes pour que ces terres servent à des fonctions urbaines telles que des installations récréatives ou des infrastructures (par exemple, dépotoirs à neige, dépotoirs, routes et corridors de services).

- Il faut trouver de nouveaux moyens de souligner l'importance et la pertinence des terres forestières et agricoles dans la capitale.

- La présence d'exploitations agricoles et forestières dans l'entourage immédiat d'une grande région urbaine doit être mise en valeur comme source de distraction et d'éducation du public.

- L'aménagement urbain de l'avenir nécessitera une planification et une orientation soignées si l'on souhaite maintenir les communautés séparées comme elles le sont actuellement et pour que les terres agricoles et forestières n'appartenant pas au gouvernement fédéral fonctionnent et soient perçues comme éléments d'une région rurale continue.

poultry, and a variety of modern machinery and equipment) in contrast to those of the past (at an historical farm homestead, such as the Log Farm);

(f) provide lands for the accommodation of national organizations and to exhibit agricultural and forestry facilities in a manner that does not adversely affect operations; and

(g) develop the recreational pathway network through agriculture and forestry lands to facilitate public enjoyment, at the same time ensuring that the development and use of such pathways is sensitive to the needs of farming and forestry.

3.6
The Built Environment

Introduction

A capital is unique in that it acts as a symbol of its country. Through careful building and preservation, the National Capital Commission and its predecessors have helped to ensure that Canadians have inherited in their Capital a combination of built and natural forms that contributes to this symbolic role. This environment provides an arena for the Capital experience, whether it be an appreciation of the Parliament Buildings, the vibrancy of the Byward Market, the grandeur of Sussex Drive's Mile of History, or the evocative style of heritage buildings.

Le but

Créer une capitale où les terres agricoles et forestières sont protégées et présentées comme des éléments essentiels à l'image de la capitale et du pays.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) se serve d'une désignation agricole et forestière (voir la carte nº 7) pour faciliter la gestion des terres propres à l'exploitation agricole et forestière dans la capitale et interdise les utilisations incompatibles ou celles qui n'appuient pas cette désignation;

b) établisse dans les plans sectoriels une distinction entre les terres destinées à des utilisations agricoles et forestières à court terme, en attendant que s'y établissent des institutions et des installations fédérales, et les terres destinées à des utilisations agricoles et forestières à long terme;

c) continue d'appliquer des mesures qui amélioreront la productivité agricole et forestière (par exemple, les programmes de drainage et d'amélioration des terres à bois) tout en évitant les mesures incompatibles avec les aménagements urbains adjacents (par exemple, des exploitations d'élevage intensif);

d) offre des possibilités de diversifier les activités agricoles et forestières et appuie les occasions de mettre en valeur de nouvelles techniques de gestion agricole et forestière;

The built environment educates, instills pride, pleases the senses and enriches life. It is remembered as an integral part of the Capital's symbolic image by Canadians and international visitors alike. By enhancing and protecting built elements, we ensure that such experiences can be had for many years to come.

Because the quality of urban design in the Capital makes a major contribution to the Capital's symbolic image, appropriate policy direction is needed to guide the development of the built environment. In terms of this Plan, the built environment includes National Capital symbols, views and pedestrian systems.

The Capital's Symbolic Features

The main symbolic features in the Capital are called "National Capital symbols" and can be defined as:

- a physical representation of an event or experience of national significance; or
- a physical representation of a political or cultural institution central to the identity of the nation; or
- a physical representation of events, experiences or institutions essential to the image and "spirit of place" of the Capital.

e) donne au public l'occasion de visiter des exploitations agricoles et forestières modernes et efficientes (par exemple, une ferme moderne élevant du bétail et des volailles de races diverses et disposant de machines et d'équipement modernes) et de les comparer aux installations du passé (sur une ferme historique comme la Vieille Ferme);

f) fournisse des terres où loger des organismes nationaux et des expositions d'installations agricoles et forestières de manière à ne pas perturber les opérations connexes;

g) aménage le réseau de sentiers récréatifs à travers les terres agricoles et forestières afin d'accroître l'agrément du public tout en veillant à ce que l'aménagement et l'utilisation de ces terrains soient compatibles avec la fonction agricole et forestière.

3.6
L'environnement bâti

Introduction

La capitale d'un pays joue un rôle unique parce qu'elle est le symbole de ce pays. Par un aménagement et une conservation soignés, la Commission de la Capitale nationale et ses prédécesseurs ont contribué à faire en sorte que les Canadiens héritent d'un ensemble de formes bâties et naturelles dans la capitale qui contribuent à ce rôle symbolique. Cet environnement crée le cadre où la capitale se définit, que ce soit par le caractère grandiose des édifices du Parlement, la vie qui règne au marché By,

National Capital symbols fall into three groups: landmarks, special interest areas and regional elements.

Landmarks

These are National Capital symbols which are readily defined and visible at the site scale. Landmarks can be buildings, monuments or natural features (for example, the National War Memorial, the Peace Tower and the Chaudière Falls).

Special Interest Areas

These are National Capital symbols which are readily defined and visible at the area scale. Special interest areas take the form of natural areas, neighbourhoods, districts and concentrations of Capital institutions (for example, Parliament Hill, the Mile of History on Sussex Drive and the Byward Market).

Regional Elements

These are National Capital symbols which are readily defined and visible at the regional scale (for example, the Ottawa River, the parkway/driveway system and the Gatineau Hills).

The following policy direction has been developed according to these three scales, since these relate to the levels at which the urban environment is experienced, as well as to the levels of National Capital Commission urban design intervention.

la grandeur du Mille historique sur la promenade Sussex ou le style évocateur d'un bâtiment historique.

L'environnement architectural éduque, fait naître un sentiment de fierté, plaît aux sens et enrichit la vie. Les Canadiens et les visiteurs de l'étranger s'en souviennent comme d'un élément faisant partie intégrante de l'image symbolique de la capitale. En améliorant et en protégeant les éléments architecturaux, nous veillons à ce que ces expériences continuent de se vivre à l'avenir.

Parce que la qualité de l'urbanisme dans la capitale apporte une contribution importante à l'image symbolique de la capitale, il faut que des principes directeurs pertinents guident l'évolution de l'environnement architectural. Pour les besoins du Plan, l'environnement bâti comprend les symboles, vues et réseaux piétonniers de la capitale nationale.

Les caractéristiques symboliques de la capitale

Les principales caractéristiques symboliques de la capitale, appelées "symboles de la capitale nationale", se définissent comme suit :

- une représentation physique d'une manifestation ou d'une expérience d'envergure nationale; ou
- une représentation physique d'une institution politique ou culturelle essentielle à l'identité du pays; ou
- une représentation physique de manifestations, d'expériences ou d'institutions essentielle à l'image et au "sens du lieu" de la capitale.

Given that the identification of National Capital symbols, their preservation, enhancement and display is important to the image of the Capital, the proposed policy direction provides guidance for the protection of views, symbolic features, the provision of good pedestrian access, and the preservation of heritage buildings.

Issues

In reviewing this topic, a number of issues require policy guidance.

- A methodology is required to identify, analyse and prescribe policies for the conservation, protection and enhancement of National Capital symbols.
- There is a need for coordination of heritage protection and enhancement and the development of visitor opportunities.
- The Commission's role in matters of urban design of non-federal lands requires clarification.
- The Commission's involvement in the development of pedestrian systems, view protection and heritage conservation needs to be defined.
- Appropriate ways to link both sides of the Ottawa River must be found.

Les symboles de la capitale nationale se répartissent en trois catégories : les points de repère, les zones d'intérêt spécial et les éléments régionaux.

Point de repère

Symbole de la capitale nationale facilement identifiable et visible à l'échelle de l'emplacement. Il peut s'agir de bâtiments, de monuments ou de caractéristiques naturelles (par exemple, le cénotaphe de la place de la Confédération, la tour de la Paix et la chute des Chaudières).

Zone d'intérêt spécial

Symbole de la capitale nationale facilement identifiable et visible à l'échelle d'un secteur. Il peut s'agir de régions naturelles, de quartiers, de districts ou de concentrations d'institutions de la capitale (par exemple, la colline du Parlement, le Mille historique le long de la promenade Sussex et le marché By).

Élément régional

Symbole de la capitale nationale facilement identifiable et visible à l'échelle régionale (par exemple, la rivière des Outaouais, le réseau de promenades et les collines de la Gatineau).

Les principes directeurs qui suivent ont été élaborés en fonction de ces trois catégories puisque ces trois échelles se rapportent aux niveaux de perception de l'environnement urbain ainsi qu'aux niveaux d'intervention urbaniste de la Commission de la Capitale nationale dans la capitale.

- New landmarks must be situated so as to optimize their contribution to the image of the Capital.
- Commission support of initiatives to commemorate persons or events of international or national significance must be clarified.

Goal

A Capital that, through special attention to elements of design, projects a physical and symbolic image appropriate to its stature as the political and cultural focus of the nation.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) utilize the terms "landmark", "special interest area" and "regional element" in the designation of National Capital symbols and in the analysis and development of guidelines to protect, conserve and enhance them; [1]

(b) designate proposed National Capital symbols (see Maps 9 and 10) and subject them to further review and confirmation;

[1] See Baird/Sampson Associates, *A Study of National Capital Symbols: Inventory and Analysis*, Ottawa, 1984.

Étant donné que le fait de désigner, de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur les symboles de la capitale nationale contribue grandement à l'image de la capitale, les principes directeurs proposés visent à orienter la protection des points de vue et des caractéristiques symboliques, l'accès des piétons et la conservation des bâtiments historiques.

Les questions

Dans l'étude de ce sujet, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Il faut une méthode pour définir, analyser et recommander des politiques visant à conserver, protéger et mettre en valeur les symboles de la capitale nationale.
- Il faut coordonner la protection du patrimoine et l'amélioration et la mise en valeur des attraits pour les visiteurs.
- Il faut clarifier le rôle de la Commission dans les questions d'urbanisme touchant les terres qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral.
- Il faut définir la participation de la Commission à l'aménagement de réseaux piétonniers, à la protection des points de vue et à la conservation du patrimoine.
- Il faut trouver de nouveaux moyens de relier les deux rives de la capitale.

(c) promote accessibility to and visibility of National Capital symbols by:

(i) associating a national pedestrian precinct with all landmarks to contribute to the enjoyment of that symbol,

(ii) creating and protecting a safe, convenient and esthetically pleasing pedestrian environment within special interest areas,

(iii) designating a system of national pedestrian links between National Capital symbols in the core area,

(iv) developing a series of recreational pathways linking such National Capital symbols as Capital institutions, federal nodes and outstanding natural features, and

(v) developing the core area waterfront with an appropriate mix of activities, and according to appropriate urban design principles, so that it becomes a unique meeting place and a dynamic link between the two sides of the Ottawa River;

(d) promote regional elements that contribute to the Capital's green image by developing urban design guidelines for signage, landscape design, access and the appearance of ancillary facilities;

(e) maximize the contribution that landmarks make to the image of the Capital, by:

- De nouveaux points de repère devront être situés de manière à contribuer au maximum à l'image de la capitale.
- Il faut clarifier le soutien qu'accorde la Commission à des initiatives visant à commémorer des personnes ou des événements d'envergure nationale ou internationale.

Le but

Créer une capitale qui, par l'attention apportée aux éléments d'urbanisme, projette une image physique et symbolique en accord avec son importance à titre de centre politique et culturel du pays.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) utilise les termes "point de repère", "zone d'intérêt spécial" et "élément régional" dans la définition des symboles de la capitale nationale ainsi que pour analyser et élaborer des lignes directrices visant à les protéger, les conserver et les mettre en valeur; [1]

b) désigne les symboles de la capitale nationale (voir les cartes nos 9 et 10) qui seront sujets à des évaluations ultérieures et à confirmation;

[1] Voir Baird/Sampson Associates, *A Study of National Capital Symbols: Inventory and Analysis*, Ottawa, 1984.

(i) utilizing the highest standards in their siting and design, and

(ii) developing landmarks which commemorate persons who have significantly contributed to the nation's evolution, Canadians who have made a significant contribution to humanity, or ideas, concepts or principles integral to the values of the nation and to the image of Canada in the world community;

(f) designate a series of major views and view points which, by their scale and regional scope, will enable visitors to orient themselves in the Capital;

(g) identify, analyse and prescribe guidelines which will protect, conserve and enhance all views of National Capital symbols;

(h) provide urban design guidance for all federal nodes to ensure a high visual standard;

(i) coordinate the efforts of other jurisdictions and the private sector in order to achieve urban design goals for National Capital symbols outside of federal jurisdiction;

(j) determine the heritage value of landmarks and special interest areas in coordination with the Federal Heritage Building Review Office, and develop guidelines for establishing an inventory, priorities and intervention strategies for their protection, enhancement and conservation.

c) favorise l'accès aux symboles de la capitale nationale et leur visibilité en :

i) intégrant une zone piétonnière nationale à tous les points de repère qui contribuent à l'agrément de ce symbole;

ii) créant et protégeant un cadre piétonnier sûr, commode et plaisant à l'intérieur des zones d'intérêt spécial;

iii) concevant un réseau de liens piétonniers nationaux entre les symboles de la capitale nationale situés dans le secteur central;

iv) aménageant une série de sentiers récréatifs reliant des symboles de la capitale nationale tels que les institutions de la capitale, les pôles fédéraux et des caractéristiques naturelles exceptionnelles;

v) aménageant les berges du secteur central en y permetmble pertinent d'activités conformes aux principes d'urbanisme, pour qu'elles deviennent un lieu de rencontre unique et un lien dynamique entre les deux rives de l'Outaouais;

d) fasse connaître les éléments régionaux qui contribuent à l'image de verdure de la capitale en élaborant des lignes directrices d'urbanisme pour la signalisation, l'aménagement paysager, l'accès et l'apparence des installations connexes;

e) maximise la contribution des points de repère à l'image de la capitale en :

i) appliquant les normes les plus élevées à leur emplacement et à leur conception;

ii) aménageant des points de repère qui commémorent des personnes ayant apporté une contribution significative à l'évolution du pays, des Canadiens qui ont apporté une contribution significative à l'humanité, ou des idées, notions ou principes faisant partie intégrante des valeurs nationales et de l'image du Canada sur la scène internationale;

f) désigne une série de perspectives et de points de vue qui, par leur échelle et leur portée régionale, permettent aux visiteurs de s'orienter dans la capitale;

g) définisse, analyse et impose des lignes directrices qui protégeront, conserveront et mettront en valeur toutes les perspectives des symboles de la capitale nationale;

h) oriente les travaux d'urbanisme se rapportant à tous les pôles fédéraux afin d'assurer des normes visuelles élevées;

i) coordonne les efforts des autres paliers de gouvernement et du secteur privé afin d'atteindre les objectifs urbanistes fixés pour les symboles de la capitale nationale qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral;

j) détermine la valeur patrimoniale des points de repère et des zones d'intérêt spécial de concert avec le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, et élabore des lignes directrices pour la création d'un répertoire, l'établissement de priorités et l'élaboration de stratégies d'intervention afin d'assurer leur protection, leur mise en valeur et leur conservation.

4.0
Access, Circulation and Communications

Since the establishment of the Ottawa Improvement Commission in 1899, federal assistance and cooperation has been given for the rationalization, coordination and development of transportation facilities and services in the National Capital Region. These processes have contributed to the development of the physical Capital, and to its character and image. The provision of adequate, effective and efficient access and circulation systems is inherent to the land use planning process.

The primary involvement of the Commission with regard to access, circulation and communications is through:

- the provision of access to and between Capital institutions, Capital attractions and scenic areas in the Capital;
- the improvement of transportation terminals and major access routes to the Capital;
- the improvement of interprovincial accessibility and integration; and
- the introduction of new and innovative communications technology as a means to improve access to and circulation within the Capital.

4.0
L'accès, la circulation et les communications

Depuis la création de la Commission d'embellissement d'Ottawa en 1899, le gouvernement fédéral a apporté son aide et sa collaboration à la rationalisation, la coordination et la mise sur pied des installations et services de transport dans la Région de la capitale nationale. Ce faisant, il a contribué à l'évolution du caractère physique et de l'image de la capitale. Offrir des réseaux d'accès et de circulation suffisants, efficaces et efficients fait partie intégrante du processus de planification de l'utilisation des terrains.

Le rôle principal de la Commission en matière d'accès, de circulation et de communications consiste à :

- fournir des accès aux institutions et aux attractions nationales et aux points de vue panoramiques de la capitale;
- améliorer les terminus de transport en commun et les principales voies d'accès à la capitale;
- améliorer l'accès interprovincial et l'intégration des deux rives;
- implanter de nouvelles techniques de communications pour améliorer l'accès à la capitale et la circulation dans la capitale.

4.1
Access to the Capital

Introduction

Currently, the National Capital Region has a population of approximately 750,000; it annually receives about three and a half times as many visitors. Therefore, the Capital's principal entranceways and transportation terminals play a key role in influencing the visitor's perception of the Capital.

The Capital is accessible by highway, rail, air and water. Responsibility for the standards, construction and maintenance of the provincial highways in the Capital is the responsibility of the Quebec and Ontario governments respectively. Interprovincial access is achieved by means of five bridge crossings.The principal intercity bus terminal in Ottawa is owned and operated by Voyageur Colonial Bus Lines. Virtually all intercity bus services begin and terminate here, with only limited service at a secondary bus terminal in Hull. The Ottawa bus terminal is serviced by public transit, and only short-term parking is available.

The VIA Rail station in Ottawa, the principal rail terminal in the Capital, stands at the intersection of Alta Vista Drive and the Queensway. This location is the result of a railway relocation scheme in the 1960s during which the station was moved from the core area to its present site.

4.1
L'accès à la capitale

Introduction

La Région de la capitale nationale compte actuellement quelque 750 000 personnes et reçoit chaque année l'équivalent d'environ trois fois et demie ce nombre en visiteurs. Par conséquent, les principales voies d'accès à la capitale et les terminus de transport en commun jouent un rôle clé dans la perception des visiteurs et dans l'image de la capitale.

On peut se rendre dans la capitale par la route, en train, en avion ou par bateau. Les gouvernements du Québec et de l'Ontario sont chargés des normes, de la construction et de l'entretien des autoroutes provinciales de la capitale. Les deux provinces sont reliées par cinq ponts.

Le terminus d'autobus d'Ottawa appartient à Voyageur Colonial et constitue la principale gare interurbaine de la capitale. Presque tous les autocars assurant un service interurbain partent du terminus d'Ottawa et y arrivent, le terminus de Hull n'assurant qu'un service limité. Le terminus d'Ottawa est desservi par les transports en commun et le stationnement n'y est permis que pour de courtes durées.

La gare de VIA Rail, principale gare ferroviaire de la capitale, se trouve à l'angle de la promenade Alta Vista et du Queensway. Elle a été aménagée à cet endroit par

Passenger rail services to Montreal and Toronto are operated by VIA Rail on Canadian National/Canadian Pacific rights-of-way, and passenger trains must share the existing tracks with freight trains. Such joint operations impede speed and create problems of service frequency and reliability.

The Ottawa International Airport, on the southeastern urban fringe of the Capital in the Greenbelt, serves both domestic and international flights. Ground access to the terminal was improved in 1972 with the opening of the Commission's Airport Parkway, which is a unique scenic access route reserved for airport traffic. Transport Canada is currently finalizing major renovations to the terminal as part of an overall long-range strategy for improvement of the facility, to be completed by 1987. A second newer airport in Gatineau provides service to Quebec cities. Attempts are being made to increase its capacity.

Domestic air traffic dominates passenger traffic at the Ottawa International Airport. However, the volume of traffic in the international sector has been increasing, and Transport Canada forecasts continued growth in all categories of passenger traffic. Recent federal policies on deregulation of the airline industry are expected to stimulate air traffic even further. The recent addition of several direct flights from the Capital to the northeastern United States is evidence of this trend.

suite d'un projet de réaménagement du réseau ferroviaire réalisé dans les années 60 et qui a déplacé la gare, située jusque-là dans le secteur central.

Les services ferroviaires de passagers vers Montréal et Toronto sont assurés par VIA Rail sur des emprises ferroviaires du Canadien National/Canadien Pacifique et les trains de passagers doivent partager les voies ferrées avec les trains de marchandises. Ce type d'exploitation mixte réduit la vitesse des trains et crée des problèmes de fréquence et de régularité.

L'aéroport international d'Ottawa, situé dans la Ceinture de verdure, à la limite sud-est du secteur urbain de la capitale, accueille des vols intérieurs et des vols internationaux. L'accès routier a été amélioré en 1972 avec l'ouverture de la promenade de l'Aéroport, qui constitue toujours une voie d'accès panoramique réservée à la circulation vers l'aéroport. Transports Canada met actuellement la dernière main à d'importantes rénovations de l'aérogare, dans le cadre d'une stratégie globale à long terme d'amélioration de ces installations. Ces travaux devraient être achevés en 1987. Un deuxième aéroport a été aménagé à Gatineau récemment et dessert les villes québécoises. Des efforts sont déployés actuellement pour accroître son potentiel.

À l'aéroport d'Ottawa, la majorité des mouvements de passagers proviennent de vols intérieurs. Les vols internationaux ne cessent de croître et Transports Canada prévoit que cette tendance se maintiendra pour toutes les catégories de vols de passagers. Les politiques de

Issues

In reviewing the problems of access to the Capital, a number of issues require policy guidance.

- In the future, as roadway improvements are required to facilitate access to the Capital, the Commission will be called upon by provincial and municipal authorities to dedicate federal lands, parkways and driveways to these projects, and possibly for financial contributions.

- Forecasts of air passenger traffic for the Ottawa International Airport indicate that the annual number of passengers could grow from 2.0 million in 1984 to 2.7 million by l99l and 3.7 million by 2001; these increases will have major implications for the Airport Parkway.

- There is a current lack of integration of ground-oriented transportation systems (rail, bus, and automobile) in the Capital.

- Transitways proposed by the Regional Municipality of Ottawa-Carleton will affect federal corridor lands and their natural environment, esthetics and future development options.

- Certain interprovincial bridges have developed structural problems that will limit their life span. This highlights the need for comprehensive bridge planning.

déréglementation de l'industrie aérienne adoptées récemment par le gouvernement fédéral devraient stimuler le trafic aérien encore davantage, comme en témoigne l'ajout récent de vols directs à destination du nord-est des États-Unis.

Les questions

Dans l'étude de ce sujet, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Á l'avenir, il faudra améliorer les routes pour faciliter l'accès à la capitale; la Commission sera appelée, par les autorités provinciales et municipales, à consacrer des terrains fédéraux et des promenades pour mener ces projets à bien et, peut-être, à y contribuer financièrement.

- Les prévisions du trafic aérien de passagers à l'aéroport international d'Ottawa indiquent que le nombre annuel de passagers pourrait passer de 2,0 millions en 1984 à 2,7 millions en 1991 et à 3,1 millions en l'an 2001, ce qui aura de fortes répercussions sur la promenade de l'Aéroport.

- Les réseaux de transport routier et ferroviaire ne sont pas bien intégrés.

- Les corridors de transport en commun proposés par la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton auront des répercussions sur les corridors de terrains fédéraux et

- The concentration of interprovincial bridges in the core area has significant circulation and urban design implications.

- Heavy truck access and circulation has had an adverse effect on the core area.

Goal

Safe, attractive and convenient transportation services and facilities that will improve access to and movement within the Capital and between the provinces of Ontario and Quebec.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) designate the principal road and rail rights-of-way to the Capital (see Maps 11 and 12) and, in cooperation with other jurisdictions, treat these in a manner that enhances their landscape quality, gives attention to scenic views and provides informative directional signage;

(b) maintain and consolidate the parkway/driveway system (see Maps 11 and 12) as a network of scenic routes that not only play an important esthetic, recreational and institutional role, but also function as alternate scenic entranceways to the Capital;

leur environnement naturel, sur leur esthétique et sur les possibilités d'aménagement futur.

- Certains ponts interprovinciaux ont des problèmes structurels qui limitent leur durée de vie, d'où la nécessité d'une planification globale à cet égard.

- La concentration de ponts interprovinciaux dans le secteur central a des répercussions significatives sur la circulation et sur l'urbanisme.

- L'accès et la circulation des poids lourds a des incidences négatives sur le secteur central.

Le but

Doter la capitale de services et d'installations de transport sûrs, attrayants et commodes, qui amélioreront l'accessibilité de la capitale ainsi que les mouvements dans la capitale et entre les provinces de l'Ontario et du Québec.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) définisse les emprises des principales routes et voies ferrées de la capitale (voir les cartes n^{os} 11 et 12) et, de concert avec les autres autorités, traite ces emprises de manière à rehausser le caractère et la qualité de leur aménagement paysager, à faire ressortir les vues panoramiques et à fournir une signalisation appropriée;

(c) preserve the landscape, esthetic character and quality of the Airport Parkway as an important entranceway and principal scenic roadway between the Ottawa International Airport and the core area of the Capital;

(d) consider the development of bridge crossings over the Ottawa River and the development of links with principal access roads, parkways and driveways to facilitate inter-provincial access and circulation for visitors; [1]

(e) consider the development of an intermodal transportation terminal at the Ottawa train station to provide integrated rail/intercity bus/public transit services for the Capital;

(f) study the future roles of the Hull bus and train stations and Gatineau Airport;

(g) in cooperation with other jurisdictions and organizations, maintain free visitor parking in the core area on Commission and municipal parking lots;

(h) consider extending free visitor parking to non-core federal lands served by scenic parkways and driveways in order to meet the parking needs of recreational vehicles such as motorhomes and travel trailers;

b) maintienne et consolide le réseau de promenades (voir les cartes nos 11 et 12) en tant que réseau de routes panoramiques qui jouent non seulement un rôle esthétique, récréatif et institutionnel important, mais servent également de voies d'accès panoramiques à la capitale;

c) protège le paysage, le caractère et la qualité esthétique de la promenade de l'Aéroport en tant que voie d'accès importante et route panoramique entre l'aéroport et le secteur central de la capitale;

d) considère l'aménagement de ponts sur l'Outaouais et de liens avec les principales voies d'accès et promenades afin de faciliter la circulation interprovinciale et les déplacements des visiteurs; [1]

e) considère l'aménagement d'un terminus intermodal à la gare d'Ottawa afin de fournir à la capitale des services intégrés de transport par train, autocar et autobus;

f) étudie les rôles futurs du terminus d'autobus et de la gare de Hull ainsi que de l'aéroport de Gatineau;

g) de concert avec les autres autorités et organismes visés, maintienne le privilège du stationnement gratuit pour les visiteurs qui se rendent dans le secteur central de la

[1] Note: at the time of publication, the matter of new Ottawa River bridge crossings was the subject of a federal/provincial/municipal study.

[1] Nota : Au moment de la publication du Plan, la question d'un nouveau pont sur l'Outaouais fait l'objet d'une étude conjointe réalisée par les autorités fédérales, provinciales et municipales.

(i) promote innovative transportation technologies to provide convenient and attractive access to and circulation between principal intercity transportation terminals and the core area, Capital institutions, Capital attractions and scenic areas;

(j) designate heritage features of existing Ottawa River bridge crossings; and

(k) actively pursue the establishment of a visitor transit service linking Capital attractions and other visitor destinations.

4.2
Parkways and Driveways

Introduction

The National Capital Commission and its predecessors acquired open space corridors through which they constructed parkways and driveways. The intention was to establish a network of attractive, landscaped roadways which would provide access to the Capital's scenic features and institutions. The parkway/driveway system demonstrates a physical and functional distinction between a transportation system that satisfies the Capital's unique needs and the regional roadway system and one that satisfies the special needs of the Capital.

The Commission's parkway philosophy may be attributed in the first instance to Frederick G. Todd, whose comprehen-

capitale et qui se garent dans les parcs de stationnement de la Commission et des municipalités;

h) étudie la possibilité de permettre aux véhicules tels que les caravanes et les roulottes de stationner gratuitement sur les terrains fédéraux situés en dehors du secteur central et desservis par les promenades panoramiques;

i) encourage le recours à des techniques de transport en commun novatrices pour fournir des modes d'accès et de circulation attrayants entre les principaux terminus de transport interurbain et le secteur central de la capitale, les institutions et les attractions de la capitale et les points de vue panoramiques;

j) définisse les caractéristiques patrimoniales des ponts qui enjambent l'Outaouais;

k) encourage la mise sur pied d'un service de transport des visiteurs au centre de la capitale reliant les attractions de la capitale à d'autres destinations touristiques.

4.2
Les promenades

La Commission de la Capitale nationale et ses prédécesseurs ont acquis des corridors d'espaces verts pour y construire des promenades, dans le but de créer un réseau de routes attrayantes qui donneraient accès aux particularités naturelles et aux institutions de la capitale. Ce réseau de promenades établit une distinction

sive Parks and Parkways Plan of 1912 established the founding principles for the role and location of parkways and driveways in Canada's Capital. He defined them as "winding pleasure drives laid out with a narrow strip of land reserved on either side, and treated in a park-like manner..." [2]

Subsequently, some 120 kilometres of scenic parkway have been constructed, most of it since 1945, and largely according to the recommendation of Jacques Gréber, whose *Plan for the National Capital* [3] reinforced and elaborated Todd's parkway concept.

The Gréber Plan introduced an extensive urban parkway programme that beautified the Capital, provided direct public access to the Ottawa and Rideau Rivers and added about 1,600 hectares of open space to the Capital's urban area. However, the role of the parkway as conceived in the Gréber Plan was not just that of a meandering scenic "pleasure drive". In fact, it had a utilitarian purpose in linking parks and public buildings and serving as the framework for suburban communities.

physique et fonctionnelle entre le réseau routier régional et un réseau qui répond aux besoins spéciaux de la capitale.

L'origine des principes de la Commission concernant les promenades remonte à Frederick G. Todd, dont le Plan des parcs et promenades, élaboré en 1912, énonçait les principes fondamentaux relatifs au rôle et à l'emplacement des promenades dans la capitale du Canada. Il définissait les promenades comme des avenues sinueuses et agréables, flanquées d'étroites bandes de terrain de chaque côté et aménagées à la façon d'un parc. [2]

Quelque 120 kilomètres de promenades panoramiques ont ainsi été construites, la plupart depuis 1945, en grande partie pour faire suite aux recommandations de Jacques Gréber, dont le *Plan pour la Capitale nationale* [3] renforçait et précisait le concept des promenades élaboré par Todd.

Le plan Gréber a permis d'entreprendre la réalisation d'un réseau complet de promenades qui ont embelli la capitale, donné au public un accès direct aux berges des rivières des Outaouais et Rideau et permis d'ajouter 1 600 hectares d'espaces verts au secteur urbain de la capitale. Toutefois, le rôle des promenades telles que conçues dans

[2] Todd, Frederick, *Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission*, Ottawa, 1912, p.27.

[3] Gréber, Jacques, *Plan for the National Capital*, The King's Printer, Ottawa, 1950.

[2] Todd, Frederick, *Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission*, Ottawa, 1912, p. 27.

[3] Gréber, Jacques, *Plan pour la Capitale nationale*, Imprimeur du Roi, Ottawa, 1950.

Issues

In reviewing parkways and driveways, a number of issues require policy guidance.

- The existing parkway/driveway network is fragmented, not connected to major entry roads, and often limited to a scenic purpose.
- The corridors through which parkways and driveways run have an unrealized accommodation potential for institutions, facilities, Capital attractions and events.
- The Regional Municipality of Ottawa-Carleton wishes to utilize Commission-owned lands and parkways as elements of the regional transportation system.
- The demand for increased vehicular access to the Commission parkways and driveways has emerged as a significant issue in the construction of the Eastern Driveway and in the planning of the Voyageurs Parkway and the Airport Parkway.
- Certain parkways and driveways, such as the Ottawa River Parkway and Colonel By Drive, are now used extensively by commuters.

le plan Gréber ne se limitait pas à une avenue panoramique sinueuse destinée à d'agréables balades. Les promenades poursuivaient aussi une fonction utilitaire en reliant les parcs et les édifices publics et en servant de cadre aux communautés des banlieues.

Les questions

Dans l'étude des promenades, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Le réseau de promenades actuel est fragmenté et n'est pas relié aux principales voies d'accès; il se limite souvent à des fonctions panoramiques.
- Les corridors dans lesquels ont été aménagées les promenades recèlent de possibilités inexploitées pour les institutions, les installations, les attractions et les manifestations de la capitale.
- La Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton souhaite utiliser les promenades et les terrains de la Commission comme éléments du réseau régional de transport.
- L'accroissement de la circulation automobile sur les promenades de la Commission est ressorti comme une question importante lors de la construction de la promenade de l'Est et de la planification de la promenade des Voyageurs et de la promenade de l'Aéroport.

Goal

A parkway/driveway network providing access to and accommodation for Capital institutions, activities and events in a setting and manner that enhances the image of the Capital.

Policy Direction

For the purposes of these proposals, the following definitions will be used:

Parkway /Driveway
This is a limited access, scenic roadway that is designed, built, controlled and maintained by the National Capital Commission on federal land. It runs through land of distinctive scenic quality and commonly consists of two lanes with a minimum sixty-metre right-of-way reserved for landscaping and open space purposes.

Scenic Route
This is a safe and esthetically attractive roadway passing through areas of scenic value, and supporting non-commercial, pleasure-oriented traffic.

Parkway Linkage
This is a roadway or bridge structure not defined as a parkway but considered essential to the continuity of

- Certaines promenades, telles que la promenade de l'Outaouais et la promenade du Colonel By, sont fortement utilisées par les gens qui font la navette entre leur résidence et leur lieu de travail.

Le but

Aménager un réseau de promenades donnant accès aux institutions, aux activités et aux manifestations de la capitale dans un cadre et d'une manière qui rehaussent l'image de la capitale.

Les principes directeurs

Aux fins des présentes propositions, on se servira des définitions suivantes:

Promenade
Route panoramique d'accès limité qui est conçue, construite, contrôlée et entretenue par la Commission de la Capitale nationale sur des terrains fédéraux. Elle est aménagée sur des terrains offrant des perspectives pittoresques et comprend généralement deux voies et une emprise d'une largeur minimum de soixante mètres réservée à des aménagements paysagers et des espaces verts.

Route panoramique
Route sûre et esthétiquement attrayante aménagée sur des terrains offrant des perspectives pittoresques et destinée à la circulation non commerciale de plaisance.

the parkway system in that it provides a direct connection between parkways.

Ceremonial Route

This is the roadway and associated right-of-way, or bridges, with spatial, natural, historic and institutional attributes that make them suitable for occasional ceremonial functions and special recreational or cultural events. Such routes also link various nationally significant areas within the Capital's core.The facility should have a high-quality, all-weather travel surface, and it should be able to accommodate large numbers of spectators.

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) designate a parkway/driveway network (see Maps 11 and 12) with primary functions as follows:

(i) to provide access to major scenic and recreational areas, Capital institutions and attractions,

(ii) to accommodate Capital institutions and facilities in a manner compatible with the maintenance of the green, open space character of the parkway system,

(iii) to provide alternative scenic access to the Capital's core area through connections with provincial highways,

Lien de promenade

Route ou pont échappant à la définition d'une promenade mais considéré comme étant essentiel à la continuité du réseau car il crée un lien direct entre les promenades;

Parcours d'honneur

Route et emprise qui lui est associée ou pont ayant des attributs spatiaux, naturels, historiques et institutionnels qui en font un trajet propre à accueillir à l'occasion des fonctions cérémoniales et des manifestations récréatives ou culturelles spéciales. Ces routes relient également divers secteurs d'importance nationale au coeur de la capitale. Le parcours d'honneur devrait avoir une chaussée toutes saisons de haute qualité et pouvoir accueillir des foules.

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) désigne un réseau de promenades (voir les cartes n^{os} 11 et 12) dont les fonctions premières seraient les suivantes :

i) donner accès aux grands secteurs panoramiques et récréatifs, aux institutions et aux attractions de la capitale,

ii) accueillir les institutions et les installations diverses de la capitale d'une manière compatible avec le maintien des espaces verts liés au réseau de promenades,

iii) fournir d'autres voies d'accès panoramiques au secteur central de la capitale en reliant les promenades aux autoroutes provinciales,

(iv) to accommodate recreational and cultural activities and events of international, national or regional significance,

(v) to serve as occasional ceremonial routes, and,

(vi) to facilitate interprovincial access;

(b) assign priority to waterside corridor lands and consolidate the network through the construction of missing links (see Maps 11 and 12);

(c) develop a dominant theme for each parkway corridor to give each a definite character, as well as assist in the designation of major land uses, and coordinate physical development and the staging of activities and events;

(d) limit vehicular use of parkways and driveways to passenger automobiles, chartered tour buses, emergency vehicles and shuttle buses running between Capital attractions; also, under certain conditions, the occasional and temporary use of certain routes by public transit buses may be entertained, if they are servicing recreational or cultural facilities, activities or events;

(e) maintain the Airport Parkway as a special purpose facility providing convenient and attractive vehicular access to and from the Ottawa International Airport;

(f) connect the parkway/driveway network to provincial highways at appropriate and strategic points in order to

iv) accueillir des activités et manifestations récréatives et culturelles d'envergure internationale, nationale et régionale,

v) servir à l'occasion de parcours d'honneur;

vi) faciliter l'accès interprovincial;

b) accorde la priorité aux corridors riverains et à la consolidation du réseau en aménageant les chaînons manquants (voir les cartes nos 11 et 12);

c) élabore un thème dominant pour chaque corridor de promenade afin de donner à chacun un caractère défini, de contribuer à la classification des principales utilisations de terrains et de coordonner l'aménagement physique et l'organisation d'activités et de manifestations;

d) limite la circulation motorisée sur les promenades aux voitures particulières, aux autobus nolisés, aux véhicules d'urgence et aux autobus faisant la navette entre les attractions de la capitale; à certaines conditions, permette l'utilisation temporaire de certaines routes par les autobus de transport en commun, si ces véhicules desservent des installations, des activités ou des manifestations récréatives ou culturelles;

e) fasse en sorte que la promenade de l'Aéroport demeure une installation à vocation particulière permettant un accès commode et attrayant à l'aéroport international d'Ottawa;

f) raccorde le réseau de promenades au réseau routier provincial aux endroits appropriés et stratégiques de façon

facilitate the use of parkways and driveways as alternative scenic approaches to the Capital's core area;

(g) minimize direct access to parkways and driveways from local streets and private property in order to enhance the distincitive pleasure travel experience that is offered and to avoid traffic congestion, interruptions and signalization that would detract from the esthetic quality and performance of parkways and driveways;

(h) consider provision of road access to parkways and driveways where such connections do not imply reliance on the parkways and driveways as regional roads and do not detract from their primary character and function;

(i) though provincial, regional and municipal roadway capacity deficiencies are the responsibility of these respective authorities, the Commission may assist in investigating alternative regional roads requiring the availability of federal lands;

(j) in cooperation with other jurisdictions in the National Capital Region, pursue the gradual improvement of parkway linkages and explore opportunities for the extension of the parkway/driveway system; and

(k) consider long-term extensions of the parkways in order to provide scenic access to the Capital, accommodate Capital institutions and events and provide access to scenic areas, Capital institutions and attractions, always

à faciliter l'utilisation des promenades comme voies d'accès panoramiques secondaires au secteur central de la capitale;

g) réduise au minimum l'accès direct aux promenades à partir des rues avoisinantes et des propriétés privées afin de rendre les balades plus agréables et d'éviter les encombrements, les interruptions et la signalisation qui nuiraient à la qualité esthétique et au bon fonctionnement des promenades;

h) considère l'aménagement des voies d'accès aux promenades lorsque ces raccords ne transforment pas les promenades en routes régionales et ne nuisent pas au caractère et à la fonction première des promenades;

i) même si les lacunes du réseau routier provincial, régional et municipal relèvent des autorités visées, la Commission peut participer à l'étude des possibilités d'aménager d'autres routes sur des terrains fédéraux;

j) de concert avec les autres autorités de la Région de la capitale nationale, poursuive l'aménagement graduel des liens de promenades et examine les possibilités d'agrandir le réseau de promenades;

k) considère les prolongements à long terme des promenades afin d'offrir un accès panoramique à la capitale, d'accueillir les institutions et les manifestations de la capitale et de donner accès aux secteurs panoramiques, aux institutions et aux attractions de la capitale tout en assurant une capacité de transport suffisante à l'échelle locale, régionale et provinciale et en évitant que la circulation ne devienne excessive sur les promenades.

providing that an adequate local, regional and provincial transportation capacity exists and that parkways do not become subject to an excessive traffic load.

4.3
Corridor Lands

Introduction

Some of the corridors acquired for parkway and driveway purposes have not yet been developed, nor have they been designated as future parkways or driveways. Regional and provincial authorities responsible for providing transportation services regard these strategic corridor lands as vital to the solution of regional transportation problems; however, residents living near these corridors favour the retention of their established open space character and use. From a federal perspective, these lands are important in that they may:

- assist in the improvement of the regional transportation system;
- accommodate recreational facilities;
- provide open space lands, and
- accommodate a recreational pathway system linking Capital institutions and attractions.

4.3
Les corridors

Introduction

Certains corridors acquis pour y aménager des promenades n'ont pas encore été mis en valeur ni désignés comme emplacements de futures promenades. Les autorités régionales et provinciales chargées des services de transport considèrent ces corridors stratégiques comme un élément clé de la solution aux problèmes de transport régional; toutefois, les résidents qui vivent à proximité de ces corridors souhaiteraient que ceux-ci restent des espaces verts. Du point de vue fédéral, ces terrains sont importants parce qu'ils:

- aident à améliorer le réseau de transport régional;
- accueillent des activités récréatives;
- fournissent des espaces verts;
- accueillent les réseaux de sentiers récréatifs qui relient les institutions et les attractions de la capitale.

Les questions

Dans l'étude de ce sujet, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- L'accroissement du développement urbain et l'expansion des banlieues ont incité les municipalités locales et régionales à demander que les corridors soient affectés au réseau routier et au réseau de transport en commun.

Issues

In reviewing the development of corridor lands, a number of issues require policy guidance.

- Increasing urban development and suburban expansion has led local and regional municipalities to demand that corridor lands be used for roadways and public transit facilities.
- Federal developments generate transportation requirements also affecting the corridor lands.
- Improvements to interprovincial access may mean the use of certain corridor lands for bridge approach routes.
- Increasing municipal requirements for recreational facilities and urban infrastructures are resulting in greater municipal demand for corridor lands.
- The non-federal use of corridor lands is compromising the range of long-term land use options for the future federal use of these lands.

Goal

A network of multi-purpose corridor lands that satisfies both the federal need for an integrated open space system for the Capital and, where possible and compatible with federal objectives, the needs of local and regional municipalities for an efficient and convenient transportation system.

- Les aménagements fédéraux créent des besoins de transport qui influencent l'utilisation des corridors.
- L'amélioration de l'accès interprovincial nécessite l'utilisation de certains corridors pour y aménager des voies d'accès aux ponts.
- Les besoins croissants des municipalités en installations récréatives et en infrastructures urbaines incitent les municipalités à demander de plus en plus que les corridors servent à ces fins.
- L'utilisation des corridors à des fins qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral compromet les possibilités d'utilisation fédérale à long terme.

Le but

Doter la capitale d'un réseau de corridors multifonctionnels qui satisfait à la fois le besoin fédéral d'un réseau intégré d'espaces verts dans la capitale et, lorsque cela est possible et compatible avec les objectifs fédéraux, les besoins des municipalités locales et régionales d'un réseau de transport efficace et commode.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) établisse que les corridors (voir les cartes n^{os} 11 et 12) serviront à accueillir des installations de transport, des sentiers récréatifs et des installations récréatives de plein air, et ce, dans cet ordre de priorité;

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) designate the primary use of corridor lands (see Maps 11 and 12) to the accommodation, in this order of priority, of transportation facilites, recreational pathways and open space recreational facilities;

(b) require that any transportation proposal for corridor lands contribute either to improved access for visitors to the Capital, to improved accessibility to Capital institutions and attractions or to the enhancement of the roadway and transit network in the Capital;

(c) give priority to the improvement of the public transit system on corridor land roadways;

(d) dispose of those portions of a corridor directly affected by a transportation facility so long as other permitted uses meet federal land use objectives; and

(e) ensure that all transportation proposals on corridor lands are subject to an environmental impact assessment.

b) exige que toute proposition de transport visant les corridors contribue soit à améliorer l'accès des visiteurs à la capitale et l'accès entre les institutions et les attractions de la capitale, soit à améliorer le réseau routier et le réseau de transport en commun de la capitale;

c) accorde la priorité à l'amélioration du réseau de transport en commun sur les corridors;

d) cède les portions de corridors directement touchées par des installations de transport dans la mesure où ces cessions n'empêchent pas d'autres utilisations respectant les objectifs fédéraux au sujet de l'utilisation des terrains;

e) s'assure que toutes les propositions de transport sur les corridors sont soumises à une évaluation des effets sur l'environnement.

4.4
Les communications

Introduction

Stimulées par les innovations dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, les activités d'information occupent une grande place dans notre économie post-industrielle. Au Canada, la proportion de la population active qui produit et traite l'information continue de progresser rapidement. Autrement dit, il faut communiquer l'information plutôt que déplacer les gens.

La multitude de questions liées aux techniques de télécommunications comprend les effets sur l'emploi, les transports,

4.4
Communications

Introduction

Fueled by telecommunications and computer innovations, information-related activities form a major part of our post-industrial economy. In Canada, the proportion of the work force engaged in information generation and processing continues to increase rapidly. In other words, the emphasis is on moving information, rather than people.

The array of issues associated with telecommunications technologies includes its effects on employment, transportation (as in the notion of telecommuting), quality of work environment, and political decision-making. The Capital, because of its high concentration of high-technology electronics firms, national research and development institutions, academic research facilities and a large federal public service constituency, is a good demonstration area for these issues, particularly in light of the strong emphasis on ensuring a high-quality natural and built environment here.

The surge in communications technology applications has tended to produce a knowledge-based economy in the National Capital Region, made up mainly of information and decision-making operations, particularly in the government employment sectors. Relating this latter trend to federal employment functions in the National Capital Region is not a simple matter. However, given the prominence of

la qualité du milieu de travail et la prise de décisions politiques. En raison de sa forte concentration d'entreprises électroniques de pointe, d'institutions nationales de recherche et de développement, d'institutions de recherches universitaires et de l'ampleur de la fonction publique fédérale, la capitale est un bon endroit où démontrer comment faire face à ces questions, d'autant plus qu'on y insiste beaucoup sur la qualité de l'environnement naturel et bâti.

La croissance des applications des techniques de communications a eu tendance à créer dans la Région de la capitale nationale une économie axée sur la connaissance et misant surtout sur des opérations d'information et de prise de décisions, surtout dans la fonction publique fédérale. Relier cette tendance aux fonctions de l'emploi fédéral n'est pas une tâche facile. Toutefois, compte tenu de l'importance des emplois de soutien de l'information et de l'administration dans la Région de la capitale nationale, il peut falloir décider de déplacer les lieux de travail des employés oeuvrant dans ces secteurs. Dans une ère de télécommunications, les activités d'information courantes ont moins besoin qu'autrefois de se dérouler dans des lieux centraux et pourraient être dispersées afin de maintenir le niveau de contact et d'emploi souhaité.

Les questions

L'espace et la fonction de soutien

La capitale nationale continue d'être perçue comme un centre de nature surtout administrative qui appuie les politiques nationales. Toutefois, l'orientation de l'utilisation des

information and administrative support employment in the National Capital Region's federal labour force, it may be decided to relocate the administrative support and information sector. Routine information activities in an age of telecommunications are less dependent on central locations and could be dispersed in order to maintain the desired level of contact and employment activity.

Issues

Spatial Form and Support Function

The National Capital continues to be perceived as a predominantly administrative centre supporting national policy-making. However, the proposed land use orientation for the Capital emphasizes centralized political and cultural functions supported by a system of peripheral employment nodes. This provides an opportunity for the innovative application of telecommunications and advanced computer technology in order to disperse employment.

In reviewing communications, a number of issues require policy guidance.

- A shift in the character and function of the Capital's core area would have certain effects on land use and employment distribution. Sixty-two percent of federal employment in the National Capital Region is now concentrated In the core area, and administrative and operational functions comprise approximately

terrains proposée pour la capitale met l'accent sur des fonctions politiques et culturelles centralisées appuyées par un réseau de pôles d'emploi périphériques. Cette orientation donne l'occasion d'exploiter les applications novatrices des télécommunications et des techniques informatiques avancées afin de décentraliser l'emploi.

Dans l'étude de ce sujet, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- Une modification du caractère et de la fonction du secteur central de la capitale aurait des effets sur l'utilisation des terrains et sur la répartition de l'emploi. Soixante-deux pour cent des fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans la Région de la capitale nationale se concentrent dans le secteur central et la moitié d'entre eux exercent des fonctions administratives et opérationnelles. Déplacer quelque 10 000 fonctionnaires du secteur central libérerait environ 2,7 millions de pieds carrés (250 000 mètres carrés) de locaux et signifierait une perte significative de revenus locatifs tirés des immeubles du secteur central.

- Les estimations récentes indiquent un achalandage de 100 millions de passagers chez les services de transport en commun de la Région de la capitale nationale, dont plus de 70 % se rapportent à des trajets aux heures de pointe vers le secteur central. Ces chiffres pourraient varier grandement si les postes de travail étaient décentralisés.

one-half of that employment. Relocation of an estimated 10,000 employees from the core area would translate into a corresponding vacancy of about 2.7 million square feet (250,000 square metres) of office space and a significant loss of leasing income for core area buildings.

- Recent estimates indicate a public transit ridership of approximately 100 million in the National Capital Region, representing more than 70 percent of all peak-hour work trips destined for the core area. That figure could be very strongly modified by a shift to decentralized work locations.

- The current level and homogeneity of federal administrative employment in the core area provides an opportunity to demonstrate the notion of satellite work centres and work-at-home arrangements. Although currently perceived as radical, these concepts, given advanced telecommunications and automation, may be just as feasible as flexible hours and the variable work week.

- The freedom of employees to choose a place of residence unconstrained by work place location could reduce residence relocations and lead to a more stable and mixed land use pattern.

- Dispersion of predominantly administrative and information-related federal functions would correspond to

- L'homogénéité qui existe actuellement dans l'emploi fédéral de nature administrative au secteur central offre la possibilité de faire l'essai de centres de travail satellites et de postes de travail à domicile. Même si elles paraissent radicales actuellement, ces idées pourraient, compte tenu des progrès réalisés dans les domaines des télécommunications et de l'automation, se révéler tout aussi faisables que les heures flexibles et la semaine de travail variable.

- La liberté qu'auraient les employés de choisir leur lieu de résidence sans devoir se soucier des contraintes que pose le lieu de travail pourrait réduire les déménagements et mener à un profil d'utilisation des terrains plus stable et plus varié.

- La décentralisation des fonctions fédérales reliées surtout à l'administration et à l'information modifierait profondément le caractère et le rôle du secteur central de la capitale. Cette dernière pourrait alors mettre l'accent sur les fonctions politiques et culturelles et sur les services et les attractions destinés aux visiteurs.

Les aspects politiques et symboliques

- La décentralisation des fonctions de soutien administratif courantes accompagnée d'une centralisation des fonctions de direction pourraient nécessiter des immeubles techniquement avancés ("intelligents") tels

an important change in the character and role of the Capital's core area.The latter could specialize more in hosting vital political and cultural functions, with emphasis on visitor-oriented services and attractions.

Political and Symbolic

- Dispersion of routine administrative support functions accompanied by centralization of high-level and sensitive decision- and policy-making could require more technologically advanced (or "intelligent") buildings, such as the Management Institute for Communications Office Technology (MICOT) centre and the Capital's first teleport, proposed by Telesat Canada.

- Advanced communications may make politicians and politics more accessible and encourage greater public involvement. The Office Automation and Services and Information Systems (OASIS) on Parliament Hill is an example of such a system already in place.

- Political pollings, and perhaps even the election process, could be significantly modified by new telecommunications. It may be possible, for example, to poll people on a particular issue with immediate results and interpretation.

que le centre MICOT et le premier téléport de la capitale proposé par Telesat Canada.

- Les communications avancées pourraient rendre les politiciens et la vie politique plus accessibles et encourager le public à participer davantage. Le système OASIS sur la colline du Parlement est un exemple de système de ce genre déjà en place.

- Les sondages politiques et peut-être même le processus électoral pourraient être modifiés de manière significative par de nouveaux moyens de télécommunication. Il serait peut-être possible, par exemple, de sonder l'opinion des gens sur une question donnée et d'obtenir immédiatement les résultats du sondage et leur interprétation.

- Les techniques de communication avancées pourraient aussi améliorer les services aux visiteurs en facilitant l'accès aux renseignements sur les attractions, les services et les activités de la capitale et de toutes les régions du pays.

- L'amélioration de l'accès à l'information pourrait rehausser l'image de la capitale. Les télécommunications avancées peuvent donner d'importantes possibilités d'accès non seulement physique mais également électronique. Ces applications pourraient rehausser l'identité et le rôle symbolique de la capitale et projeter l'image d'une capitale qui est aussi un centre de télécommunications important.

- Advanced communications technologies could also improve the Capital's tourist and visitor information services by enhancing the availability of visitor information on attractions, services and activities in the Capital and throughout the nation.

- Improved information access may also serve to enhance the image of the Capital. Advanced telecommunications can provide important opportunities not only for physical, but also for electronic access. These applications may enhance the Capital's symbolic role and identity and project the Capital as a significant telecommunications centre.

Goal

A model Capital for Canada's contemporary information society, demonstrating the benefits of technological innovations in communications throughout its physical, economic and social fabric.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) take advantage of innovations and advances in communications technologies to pursue new directions and a new mandate for Canada's Capital;

(b) recognize communications technologies as integral land use and transportation elements and important means

Le but

Créer une capitale modèle à la hauteur de l'ère de l'information dans laquelle vit la société canadienne contemporaine et illustrer dans l'ensemble de sa structure physique, économique et sociale les avantages des innovations techniques dans le domaine des communications.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) tire profit des innovations et des progrès dans le domaine des techniques de communication afin de poursuivre de nouvelles orientations et de donner un nouveau mandat à la capitale du Canada;

b) reconnaisse les techniques de communications comme des éléments qui font partie intégrante de l'utilisation des terrains et des transports et comme des moyens importants de réaliser des économies d'énergie, d'atténuer les pressions sur l'infrastructure routière et de favoriser l'assouplissement des conditions et des cadres de travail;

c) de concert avec les autres autorités et organismes de la Région de la capitale nationale, examine les possibilités que présentent les techniques de communication avancées comme moyen d'améliorer les transports et l'utilisation des terrains;

to achieve energy savings, reduce roadway infrastructure demands and encourage more flexible work arrangements and environments;

(c) with other jurisdictions and agencies in the National Capital Region, investigate opportunities presented by advanced communications technologies and land use improvements;

(d) consider the role of advanced communications technologies and infrastructures in land use decisions that will encourage decentralization of federal administrative and information functions from the Capital's core area;

(e) support federal programs that will communicate the Capital to the national and international community and improve the access of Canadians to a Capital that is a national stage for participation and debate;

(f) pursue the incorporation of advanced communications technologies as part of a program for improved visitor services and activities; and

(g) cooperate with other federal departments and agencies to investigate advance communications technologies and enhance Canada's political democracy by fostering debate of significant contemporary national issues and facilitating the input of Candians into the process of government.

d) considère le rôle des techniques et des infrastructures de communication avancées pour prendre des décisions relatives à l'utilisation des terrains qui favorisent la décentralisation des fonctions fédérales d'administration et d'information du secteur central de la capitale;

e) appuie les programmes fédéraux faisant connaître la capitale ailleurs au pays et à l'étranger et améliorent l'accès des Canadiens à une capitale qui est un centre national de participation et de discussion;

f) poursuive l'incorporation des techniques de communication avancées dans un programme d'amélioration des services et des activités à l'intention des visiteurs;

g) collabore avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour étudier les techniques de communication avancées et renforcer la démocratie politique au Canada en suscitant des débats sur les grandes questions nationales d'actualité et en favorisant la participation des Canadiens au gouvernement.

5.0
Community

The National Capital Region is comprised of twenty-six local municipalities and two regional municipalities. Although the economies of these communities were originally based on forestry, agriculture and military defense, the major influence on their development has been the growth and operation of the federal government. The importance of this influence, as well as the need to ensure a proper host environment for the Capital, requires that this Plan deal with those aspects of the Capital community that are most affected by the federal presence. These are: infrastructure development; industrial/commercial development; and, social/cultural development.

Infrastructure Development

A number of major projects have shaped the physical appearance of the Capital in recent years. Improvements to the road system (Autoroutes A-550, A5, Highway 417) have provided better access to the Capital; the construction of the Outaouais regional sewage collector and treatment plant has improved the quality of water in the Ottawa River; the building of interprovincial bridges has facilitated access; and the moving of power lines underground has improved the appearance of the Capital's core area. The Commission took an interest in these works and provided financial and technical assistance in order to improve the physical quality of the Capital.

5.0
Les aspects communautaires

La Région de la capitale nationale est constituée de 26 municipalités locales et de deux municipalités régionales. Bien que, à l'origine, l'économie de ces communautés ait été fondée sur l'industrie forestière, l'agriculture et la défense militaire, c'est surtout l'expansion du gouvernement fédéral qui a façonné son développement. En raison de l'importance de cette influence ainsi que de la nécessité de créer un milieu d'accueil propice dans la capitale, le Plan traite des aspects communautaires qui sont le plus touchés par la présence fédérale, soit l'expansion des infrastructures, l'expansion industrielle et commerciale; et l'expansion socio-culturelle.

L'expansion des infrastructures

Des travaux importants ont modifié l'aspect physique de la capitale ces dernières années. Les améliorations apportées au réseau routier (autoroutes A-550, A-5 et 417) permettent un meilleur accès à la capitale; la construction du collecteur régional d'eaux usées et de l'usine régionale d'épuration de l'Outaouais ont amélioré la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais; la construction de ponts interprovinciaux facilite les échanges entre les deux rives et l'enfouissement des fils électriques améliore l'apparence du secteur central de la capitale. La Commission s'est intéressée à ces travaux et leur a apporté son soutien financier et technique afin d'améliorer la qualité physique de la capitale.

The following section deals with the implications of infrastructure development for federal lands, its compatibility with federal objectives and the Commission's position with respect to its future involvement in infrastructure development. This review is timely, considering the Commission's shift in emphasis described in Section 1 of the Plan, and in light of the current and probably continuing climate of fiscal restraint in government. These two factors favour the phasing out of Commission involvement in infrastructure development. Thus, resources will be freed for developing facilities and activities more in keeping with the new directions being established by the Commission.

For the purposes of this document, "infrastructure" is fairly broadly defined and includes the following elements: roads, transitways, interprovincial bridges and their approaches, peripheral parking, waste treatment and disposal facilities, landfill sites, stormwater management ponds, flood control works, snow disposal sites, filtration plants, incinerators, sanitary and storm sewers, hydro transmission lines and similar facilities.

Industrial / Commercial Development

While the image of the Capital is determined largely by political and cultural institutions such as Parliament and the National Museums, it is also influenced by the communities of the region. The Commission and other levels of government in the region share a common interest in the economic well-being of the area's inhabitants. Consequently,

Le présent chapitre traite des répercussions de l'expansion des infrastructures sur les terrains fédéraux, de la compatibilité de cette expansion avec les objectifs fédéraux et la position de la Commission quant à sa participation future à l'expansion des infrastructures. Cet examen arrive à point nommé, compte tenu de la réorientation des priorités décrite dans la première partie du Plan et de la période d'austérité budgétaire dans laquelle nous nous trouvons actuellement et qui se poursuivra probablement. Ces deux facteurs laissent présager une diminution graduelle de la participation de la Commission à l'expansion des infrastructures. Par conséquent, des ressources seront dégagées et pourront servir à mettre en place des installations et des activités qui s'accordent davantage avec les nouvelles orientations que la Commission est en train de se donner.

Pour les fins du présent document, "infrastructure" est un terme assez vaste qui comprend les éléments suivants : réseau routier, réseaux de transport en commun, ponts interprovinciaux et leurs approches, stationnements en périphérie, dépotoirs et installations de traitement des déchets, terrains d'enfouissement, bassins de rétention des eaux pluviales, équipements contre les inondations, dépotoirs à neige, usines de filtration, incinérateurs, réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, lignes de transmission électriques et autres installations du genre.

the Commission's objectives for the development of the Capital are not necessarily inconsistent with local industrial development objectives and, indeed, are in many instances complementary to them.

The Gréber Plan reviewed the unsightly predominance of industrial activity and its growth along the railway lines and to the north of the Ottawa River. To solve this problem, Gréber proposed moving railway facilities and heavy industries away from the core area. In 1958, the Commission began to implement the Plan's recommendations, attacking the railway problem by spending a large amount of money on land acquisition and industrial relocation. Since then, the Commission has on several occasions sold surplus federal lands to local municipalities to assist them in meeting their industrial development objectives.

Commercial Development

Historically, Commission involvement in commercial development has been associated with the pursuit of important federal objectives, such as the protection of the Mile of History on the proposed Ceremonial Route or the revitalization of the core area through participation in the Hull and Rideau Centre redevelopment projects.

A review of the Commission's participation in commercial development is timely, not only so that the effects of its previous involvement may be evaluated, but also so that new avenues of revenue-generating activity may be identified

L'expansion industrielle et commerciale

L'image projetée par la capitale est certes influencée largement par des institutions politiques et culturelles telles que la colline du Parlement et les musées nationaux, mais elle l'est également par les communautés de la région. La Commision et les divers autres paliers de gouvernement de la région partagent un intérêt commun pour le bien-être économique de la population de la région. Par conséquent, les objectifs de la Commission quant à l'évolution de la capitale ne divergent pas nécessairement des objectifs locaux en matière d'expansion industrielle et, de fait, sont bien souvent complémentaires.

Le plan Gréber a examiné la prédominance de l'activité industrielle et la croissance d'installations peu esthétiques le long des voies ferrées et au nord de l'Outaouais. Afin de résoudre ce problème, Gréber proposa de déplacer les installations ferroviaires et les industries lourdes hors du secteur central. En 1958, la Commission commença à mettre en oeuvre les recommandations du plan Gréber. Elle s'attaqua d'abord au problème ferroviaire en déboursant de fortes sommes pour acquérir des terrains et déplacer des industries. Depuis, elle a vendu aux municipalités locales des terrains fédéraux excédentaires afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'expansion industrielle.

L'expansion commerciale

Dans le passé, la participation de la Commission à l'expansion commerciale a été reliée à la poursuite d'importants

in the context of more diverse federal development.

Social and Cultural Development

Social and cultural development directly affects the quality of life of the Capital's citizens. The following section deals with the Commission's involvement in accommodating and supporting local social and cultural facilities and events.

In the past, the Commission made land available to local communities and groups for a variety of socio-cultural uses, such as garden plots, sports fields and, on a temporary basis, for the accommodation of festivals and events.

The Commission has also taken a leadership role in the accommodation of innovative community projects on federal lands (for example, garden plots and nature trails designed especially for the physically challenged).

Issues

In reviewing community needs, a number of issues require policy guidance.

- Under what conditions and according to what criteria should the Commission respond to the infrastructure needs expressed by the community?

- What is the role of the federal government in the provision of industrial lands in the Capital?

objectifs fédéraux, tels que la protection du Mille historique le long du Parcours d'honneur proposé ou la revitalisation du secteur central grâce à sa participation aux travaux de réaménagement du centre-ville de Hull et du Centre Rideau.

L'examen de la participation de la Commission à l'expansion commerciale est opportun non seulement parce qu'il permet d'évaluer les effets de la participation passée mais aussi de chercher de nouvelles activités lucratives compatibles avec une expansion fédérale diversifiée.

L'expansion socio-culturelle

L'expansion socio-culturelle influence directement la qualité de la vie des citoyens de la capitale. Le présent chapitre porte sur l'appui donné par la Commission aux installations et manifestations sociales et culturelles locales.

Par le passé, la Commission a mis à la disposition des communautés et groupes locaux des terrains destinés à des fins socio-culturelles diverses telles que les parcelles de jardinage, les terrains de sport et, temporairement, des festivals et autres manifestations du genre.

La Commission a aussi joué un rôle de chef de file en mettant des terrains fédéraux à la disposition de projets communautaires innovateurs (par exemple, les parcelles de jardinage et les sentiers de la nature pour handicapés).

- Should the federal government utilize federal lands to accommodate commercial development?

- To what degree should the federal government be involved in the social-cultural life of the region, and in what way can its involvement contribute to the development of the Capital?

Goal

A community that is an enjoyable place to live and work and that provides a suitable host environment for its essential Capital functions.

Policy Direction

It is proposed that the National Capital Commission:

(a) consider infrastructure development in the Capital to be the responsibility of the provincial, regional and local governments;

(b) participate in infrastructure development only in direct response to a project deemed clearly supportive of the political, cultural or administrative functions of the Capital and in conformity with the goals and objectives of this Plan;

(c) in cases where Commission involvement is deemed to be appropriate, ensure that any infrastructure development plan includes:

Les questions

Dans l'étude de ce sujet, il faut formuler des lignes directrices sur les questions suivantes:

- À quelles conditions et selon quels critères la Commission devrait-elle répondre aux besoins en infrastructure exprimés par la communauté?

- Quel rôle devrait jouer le gouvernement fédéral comme fournisseur de terrains industriels dans la capitale?

- Le gouvernement fédéral devrait-il permettre que des terrains fédéraux servent à l'expansion commerciale?

- Dans quelle mesure le gouvernement fédéral devrait-il participer à la vie socio-culturelle de la région et comment sa participation peut-elle contribuer au développement de la capitale?

Le but

Créer une communauté où il fait bon vivre et travailler et qui fournit un milieu d'accueil favorable aux fonctions essentielles de la capitale.

Les principes directeurs

Il est proposé que la Commission de la Capitale nationale :

a) considère que l'expansion des infrastructures dans la capitale relève des autorités provinciales, régionales et locales;

(i) details for development in the short- (1-3 years), medium- (4-10 years), and long-term (10 plus years),

(ii) details on the permanency of the facilities,

(iii) an environmental impact assessment, and

(iv) details of potential impact on the jurisdictions affected;

(d) in the site planning of new or expanded federal institutions and facilities, consult with local and regional municipalities to ensure compatibility with infrastructure development (for example, hard services and public transportation facilities);

(e) support the establishment of private sector industries on federal lands adjacent to federal institutions where such industries are deemed to be ancillary and complementary to the host federal institution (for example, the Forintek Laboratory at the CMHC National Office);

(f) as a means to increase diversity, generate revenue and provide a service, encourage the development of commercial facilities on federal lands as ancilliary uses supportive of adjacent federal institutions and facilities;

(g) in cooperation with other public and private agencies, continue to provide services to meet the special needs of specific segments of the public (for example, youth, seniors and the physically challenged);

b) ne participe à l'expansion des infrastructures dans la capitale que lorsque les travaux appuient clairement les fonctions politiques, culturelles et administratives de la capitale et sont conformes aux buts et aux objectifs du Plan;

c) lorsqu'elle juge sa participation pertinente, s'assure que tout plan d'expansion des infrastructures comprend :

i) des précisions sur le développement à court terme (1 à 3 ans), à moyen terme (4 à 10 ans) et à long terme (10 ans ou plus),

ii) des précisions sur la durabilité des installations,

iii) une évaluation des incidences sur l'environnement,

iv) des précisions sur les répercussions éventuelles pour les autorités visées;

d) dans la planification de l'emplacement de nouvelles installations fédérales ou d'agrandissements d'installations existantes, consulte les municipalités régionales et locales afin d'assurer la compatibilité de l'expansion des infrastructures (par exemple, les services essentiels et les services de transport en commun);

e) appuie l'implantation d'industries privées sur les terrains fédéraux attenants aux institutions fédérales lorsque ces industries sont jugées compatibles avec les institutions fédérales et complémentaires de ces institutions

(h) continue to support the social and cultural activities of the Capital community through the accommodation of facilities and events on federal lands in so far as this complements existing and proposed federal land uses, goals and objectives; and

(i) continue to assist in innovative projects as a means not only to improve the quality of life in the Capital, but also to create a model for other Canadian communities.

(par exemple le Laboratoire Forintek, à proximité du siège social de la Société canadienne d'hypothèque et de logement);

f) afin d'accroître la diversité, de créer des revenus et de fournir des services, encourage l'expansion sur les terrains fédéraux d'installations commerciales qui fournissent des utilisations secondaires à l'appui des institutions et des installations fédérales attenantes;

g) de concert avec d'autres organismes publics et privés, continue d'offrir des services qui répondent aux besoins spéciaux de certaines couches de la population (par exemple, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés);

h) continue d'appuyer les activités sociales et culturelles de la communauté de la capitale en accueillant des installations et des manifestations sur les terrains fédéraux, dans la mesure où ces dernières complètent les utilisations des terrains fédéraux, les buts et les objectifs existants et proposés;

i) continue d'appuyer les projets innovateurs en tant que moyen d'améliorer la qualité de la vie dans la capitale mais aussi de créer un modèle pour les autres villes canadiennes.

6.0
Conclusion: A Capital for All Canadians

The key planning directions proposed in this document are, in summary:

(a) a renewed emphasis on the political and cultural aspects of the Capital with priority on political, judicial and cultural institutions and events on federal lands in the core area;

(b) consolidation of the federal presence in the Capital through:

(i) distribution of federal employment in the Ontario and Quebec portions of the region on a percentage basis, subject to periodic review,

(ii) the location of cultural institutions and international and national agencies in the core area and on prominent sites along the parkway system, in the Greenbelt and in the southern portion of Gatineau Park, and

(iii) a system of non-core federal nodes featuring a dominant land use supported by compatible, diversified ancillary land uses;

(c) creation of a network of visitor services and Capital attractions to make the visitor's stay in the Capital memorable and unique;

6.0
Conclusion : Une capitale pour tous les Canadiens

Les principes directeurs clés proposés dans le présent document se résument comme suit :

a) insister sur les aspects politiques et culturels de la capitale en accordant la priorité aux institutions et manifestations de nature politique, judiciaire et culturelle qui se retrouvent sur les terrains fédéraux du secteur central;

b) consolider la présence fédérale dans la capitale en :

i) répartissant de la fonction publique fédérale dans les parties ontarienne et québécoise de la région selon un pourcentage déterminé sujet à révision périodique;

ii) installant des institutions culturelles et des organismes nationaux et internationaux dans le secteur central et à des emplacements prestigieux le long du réseau des promenades, dans la Ceinture de verdure et dans la portion méridionale du parc de la Gatineau;

iii) aménageant un réseau de pôles fédéraux situés hors du secteur central et qui met l'accent sur une utilisation des terrains dominante appuyée par des utilisations secondaires compatibles;

(d) enhancement of the green image of the Capital through the designation of a system of conservation areas and parklands, as well as the extension and enhancement of the recreational pathway and parkway system;

(e) enhancement of the symbolism of the Capital through the development of urban design policies to heighten the image of the Capital and contribute to the creation of a pleasant and stimulating urban environment;

(f) retention of waterfront lands for public use and development of water-based recreational opportunities;

(h) consolidation and improvement of the parkway/ driveway system as a multi-purpose leisure-oriented network of scenic roadways featuring attractions, institutions, facilities and events of national significance;

(i) major joint efforts with the other relevant agencies and jurisdictions, to improve the quality and appearance of major entrance points and access routes to the Capital;

(j) a selective land acquisition, exchange and disposal programme to build on past accomplishments and support the priorities expressed in this Plan;

(k) recognition of the important needs of Canada's provinces and territories in the Capital, and an awareness of the need for mutual respect and cooperation among the

c) créer un réseau de services aux visiteurs et d'attractions de la capitale qui rendra les séjours des visiteurs mémorables et uniques;

d) améliorer l'image de verdure de la capitale en établissant un réseau de zones de conservation et de parcs, ainsi qu'en agrandissant et en améliorant le réseau de sentiers récréatifs et de promenades;

e) accroître le symbolisme de la capitale en élaborant des politiques d'urbanisme qui rehaussent l'image de la capitale et contribuent à créer un environnement urbain agréable et stimulant;

f) affecter les rives des cours d'eau à des utilisations publiques et faciliter les activités nautiques;

g) consolider et améliorer le réseau de promenades pour qu'il soit un réseau multifonctionnel de routes panoramiques orientées vers les loisirs et mettant en valeur des attractions, des institutions, des installations et des manifestations d'envergure nationale;

h) collaborer avec les autres autorités et organismes pertinents à améliorer la qualité et l'apparence des grands points d'entrée et des voies d'accès à la capitale;

i) mettre sur pied un programme sélectif d'acquisition, d'échange et de cession de terrains qui se fonde sur les réalisations passées et appuie les priorités énoncées dans le Plan;

various agencies and authorities involved in the development of the Capital;

(l) awareness of the potential for technological change in the future development of the Capital in the context which the Capital may act as a laboratory for innovative ideas.

The orientation for the Capital suggested here can only be achieved through measures such as the redirection of resources and inter-jurisdictional funding and cooperation. Therefore, the Commission is actively investigating innovative ways to create a climate of mutual support. Its efforts include the promotion of joint private/public ventures and the encouragement of increased participation by the provinces and territories in developing Canada's Capital.

The Capital is young and growing and will have to face many challenges in the coming decades. The National Capital Commission, by pursuing the policies expressed in this Plan, will work to ensure that the Capital is able to meet those challenges successfully.

j) reconnaître les besoins importants des provinces et des territoires dans la capitale et tenir compte de la nécessité du respect mutuel et de la collaboration entre les divers organismes et gouvernements qui exercent une influence sur le développement de la capitale;

k) être conscient des possibilités et des répercussions des changements techniques sur l'évolution future de la capitale et de l'occasion qui s'offre à la capitale de devenir un foyer d'idées nouvelles.

L'orientation de la capitale proposée dans le présent document ne peut se réaliser qu'à l'aide de mesures telles que la réaffectation des ressources ainsi que le financement et la collaboration de tous les paliers de gouvernement. Par conséquent, la Commission recherche activement de nouveaux moyens de créer ce climat de collaboration. Ses efforts consistent notamment à encourager les projets conjoints des secteurs privé et public et la participation accrue des provinces et des territoires au développement de la capitale.

La capitale est jeune et en plein essor et devra faire face à de nombreux défis au cours des prochaines décennies. En poursuivant les politiques énoncées dans le Plan, la Commission de la Capitale nationale veillera à ce que la capitale relève ces défis avec succès.

7.0
Implementation and Amendments

Implementaton

This Plan is not designed to control and regulate land use in a prescriptive or legal sense; rather, it aims, through the provision of policy direction, to set a standard for the future development of all federal lands in the National Capital Region, and to assist in making land use decisions.

The success of this Plan in achieving its aims will depend on the capability and commitment of the agencies responsible for its implementation – that is, the NCC and its fellow federal agencies and departments. Given the number and influence of the other planning jurisdictions in the Capital, obviously a great deal of cooperation and coordination will be necessary to bring these policies to fruition. In addition, considering the fluid and ever changing environment in which land use plans operate, a process of monitoring, revision and amendment will be necessary in order to match planning policies to new conditions, goals and objectives.

This Plan is regional in scope and, consequently, the designations shown on the maps here are broad and conceptual. Specific guidance for individual parcels of land will require further and more detailed evaluation and interpretation.

7.0
La mise en oeuvre et les modifications

La mise en oeuvre

Le Plan ne vise pas à contrôler et à réglementer l'utilisation des terrains au sens normatif ou juridique mais plutôt, grâce à des principes directeurs, à établir des normes pour l'aménagement futur des terrains fédéraux de la Région de la capitale nationale et à faciliter la prise des décisions relatives à l'utilisation des terrains.

La mesure dans laquelle le Plan atteindra ses objectifs dépendra de la capacité et de l'engagement des organismes chargés de sa mise en oeuvre, c'est-à-dire la CCN et les autres organismes et ministères fédéraux visés. Compte tenu du nombre et de l'influence des autres organismes de planification de la capitale, il faudra de toute évidence une grande collaboration et une grande coordination pour que ces politiques portent fruit. De plus, étant donné la conjoncture en évolution dans laquelle se situent les plans d'utilisation des terrains, il faudra un processus de surveillance, de révision et de modification pour harmoniser les politiques de planification aux nouvelles conditions et aux nouveaux buts et objectifs.

Comme il s'agit d'un plan régional, les désignations indiquées sur les cartes sont vastes et conceptuelles. Les orientations précises concernant chacune des parcelles de terrain nécessiteront une évaluation et une interprétation plus poussée et plus détaillée.

Process

This Plan will be used by the Commission in its role as the planning authority for federal lands to act as the guiding policy document for all land use decisions which it makes or influences. The Plan will also serve as a statement of federal land use intent for consideration by the other planning jurisdictions in the National Capital Region. In addition, it will act as the fundamental source of information on the federal land use planning positions in matters of intergovernmental concern.

The Commission intends to follow up this Plan with a series of sector plans — that is, a series of land use plans focussing on smaller geographic areas — specifically dealing with the urban sector, the core, the Greenbelt and Gatineau Park. By working within the parameters set by the *Federal Land Use Plan*, these will provide detailed land use policy guidance over a broad area.

Amendments

This Plan, in that it is regional in scope and conceptual in designation, should need few amendments. However, cases will arise where a proposed development cannot be supported by the existing provisions of the Plan. In that case, an evaluation will be needed to determine whether a proposal should proceed, or whether the Plan should be amended. However, any proposed amendment should be considered to be exceptional, and the burden of proof for

Le processus

La Commission se servira du Plan dans l'exercice de ses fonctions comme organisme de planification des terrains fédéraux et comme document d'orientation des politiques pour toutes les décisions relatives à l'utilisation des terrains qu'elle prendra ou sur lesquelles elle exerce une influence. Le Plan servira également d'énoncé des intentions concernant l'utilisation des terrains fédéraux et dont pourront tenir compte les autres autorités qui exercent des fonctions de planification dans la Région de la capitale nationale. Il constituera enfin la source principale de renseignements sur les positions fédérales relatives à l'utilisation des terrains lorsque des questions touchent plusieurs paliers de gouvernement.

La Commission compte faire suivre ce Plan d'une série de plans sectoriels, c'est-à-dire une série de plans d'utilisation des terrains visant de petits secteurs géographiques, soit le secteur urbain, le secteur central, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau. En se fondant sur les paramètres fixés par le Plan d'utilisation des terrains fédéraux, les plans sectoriels fourniront des principes directeurs détaillés.

Les modifications

Vu sa portée régionale et ses désignations conceptuelles, le Plan ne devrait nécessiter que quelques modifications. Toutefois, il arrivera qu'un aménagement proposé ne puisse être appuyé par les dispositions actuelles du Plan, auquel cas, il faudra procéder à une évaluation pour déterminer si

its justification should lie with the proponent. Any proposed amendment should be subject to thorough review carried out by NCC planning staff, with an evaluation of:

- the basis for the requested amendment and the potential positive and negative effects;
- the precedent the amendment would create;
- the compatibility of the proposed amendment with the goals, objectives and policy principles that underlie the Plan;
- the compatibility of the proposed amendment with surrounding land uses;
- the financial impact of the proposed amendment on the federal government; and
- any other matters deemed appropriate, given the nature of the proposed amendment.

When considering an amendment, the Commission will utilize a process similar to that which exists for making a land use decision – that is, the preparation of a staff report to be reviewed by the National Capital Planning Committee and subsequently processed through the formal NCC committee structure. The precise regulations controlling this process will be subject to Corporate Administration Manual policy.

la proposition devrait être adoptée ou si le Plan devrait être modifié. Toute modification proposée sera cependant considérée comme exceptionnelle et le proposeur devra la justifier. Elle devrait être assujettie à un examen approfondi réalisé par le personnel de planification de la CCN, qui évaluera :

- les fondements de la modification demandée ainsi que les incidences positives et négatives éventuelles;
- le précédent qu'une telle modification créerait;
- la compatibilité de la modification proposée avec les buts, objectifs et principes directeurs du Plan;
- la compatibilité de la proposition avec les utilisations des terrains adjacents;
- les répercussions financières de la modification proposée sur le gouvernement fédéral;
- toute autre question jugée pertinente, compte tenu de la nature de la modification proposée.

Lorsqu'elle considérera une modification, la Commission procédera comme elle le fait pour prendre une décision concernant l'utilisation des terrains, c'est-à-dire qu'elle préparera un rapport du personnel qui sera examiné par le Comité d'aménagement de la capitale nationale avant d'être étudié par les comités de la CCN. Les règlements précis concernant cette marche à suivre feront l'objet d'une ligne de conduite intégrée au Manuel d'administration de la Commission.

MAPS NOT

FILMED

CARTES

OMISES